VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1750
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'urgence d'agir fortement face au loup



Photo : Dominique Hommel

Si les choses semblent vouloir bouger au niveau européen, concernant le statut d'espèce strictement protégée, la révélation, le 19 septembre, du nouveau Plan loup, ne satisfait pas les organisations professionnelles agricoles. Elles considèrent qu'il ne fait que prolonger des mesures en vigueur depuis 2004. Une vraie déception alors que l'augmentation du nombre de loups et des actes de prédations qui leur sont imputés plonge un certain nombre d'agriculteurs dans le désarroi. Les éleveurs ovins de Côte-d'Or l'ont bien exprimé lors de leur dernière assemblée générale et, dans l'Yonne, la Chambre d'agriculture et la préfecture préparent une réunion d'information sur ce thème pour début octobre.

Pages 02, 05 et 09

Encarts : Brochure Delta Force - Déméterre (sur certains cantons) ; Brochure Delta Force - De Bruin (sur certains cantons), brochure Chambre d'agriculture de Côte d'Or (sur département 21) ; Supplément Terres d'Elevage (sur certain cantons).



Réussir

TEMPS FORT P. 03

Élections sénatoriales // Les enjeux agricoles du scrutin



Herd-Book Charolais

PRODUCTIONS P.12

National Charolais // La Nièvre et la Côte-d'Or se distinguent



M. Portier

DOSSIER P.16

Machinisme // Les critères d'un SSV apte au chargement et à la traction





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ÉNERGIE : LE MÉTHANISEUR D'AVALLON OFFICIELLEMENT INAUGURÉ

.05 ÉLEVAGE OVIN : LE LOUP, CATALYSEUR DE TENSIONS

.06 RENTRÉE 2023 : DANS LE VIF DU SUJET

.07 ANCIENS EXPLOITANTS : DE L'APPÉTIT, AVANT TOUT !

.08 GNR : VIGILANCE SUR LES REDISTRIBUTIONS

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 FORMATION : AGRICULTEURS, VITICULTEURS, PAYSAGISTES OU FORESTIERS, UTILISEZ VOS DROITS !

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 CHANVRE : UNE BELLE CAMPAGNE POUR LES CHÈNEVIS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 FIÈVRE CATARRHALE OVINE : SITUATION ET NOUVELLES CONDITIONS

.12 CONCOURS NATIONAL CHAROLAIS : LA NIÈVRE SE DISTINGUE

.13 RACE BRUNE : DIX ANS D'ABSTINENCE, C'EST TROP

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.14 PRAIRIES :UN NOUVEL OUTIL POUR S'ORIENTER

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 VENDANGES : « ON S'ATTENDAIT À UNE BONNE RÉCOLTE, ON S'ORIENTE VERS UNE TRÈS BONNE »

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL QUADS ET SSV

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 COMICE DE NEVERS-MAGNY COURS : UN RETOUR REMARQUÉ !

.20 PATRIMOINE : HUIT PROJETS DE BFC LAURÉATS DU LOTO DU PATRIMOINE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // OXYGÈNE

.30 CONSOMMATION : ET SI, NOUS AUSSI, ON SE METTAIT À MANGER DE LA FÉVEROLE?

.31 CLIMAT : L'ORAGE SUPER CELLULAIRE, NOUVELLE RÉALITÉ CLIMATIQUE

.32 APICULTURE : DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE, L'UKRAINE NE FAIT PLUS SON MIEL



// LE DESSIN

// EN BREF

Planification écologique 800 M€ pour le biométhane, Écophyto pour octobre

La Première ministre Élisabeth Borne a présenté le 19 septembre les conclusions des travaux de la Planification écologique au Conseil national de la refondation (en format plénier), devant lequel le chantier avait été lancé il y a un an. Dans son discours, elle a expliqué que le plan Écophyto 2030, annoncé au Salon de l'agriculture, sera présenté en octobre. Elle a également précisé le budget de la Planification écologique. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, elle sera dotée de 10 milliards d'euros (Md€) en autorisations d'engagement (AE), dont 7 Md€ de crédits de paiement (c'est-à-dire qui seront dépensés l'année prochaine). Sur les 10 Md€ d'AE, le Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE) a confirmé que 1 Md€ est alloué à la transition agricole. Cette enveloppe supplémentaire au budget initialement prévu pour la Rue de Varenne avait déjà été annoncée par Marc Fesneau le 10 septembre, lors du salon Terres de Jim. Le SGPE a précisé que 500 millions d'euros (M€) iront à la forêt (accélération du reboisement et aval forestier) et 800 M€ à l'injection de biométhane, sans détails sur les mesures prévues.

Plan loup Une aide à l'installation des moyens de protection

Le nouveau Plan loup 2024-2029, présenté le 18 septembre, comprendra une aide à la mise en place des moyens de protection, a indiqué Claude Font, secrétaire général de la FNO (éleveurs d'ovins, FNSEA). Les moyens de protection eux-mêmes (clôtures, chiens de protection) sont déjà subventionnés par le 2d pilier de la Pac. Ce n'est pas le cas de la main-d'œuvre nécessaire à leur installation, pour laquelle la FNO demandait une aide. Cette subvention concernera les élevages du cercle 2, nouvellement prédatés, précise M. Font. Selon lui, elle fera partie d'une enveloppe de 1,5 million d'euros (M€) de crédits nationaux, qui financera aussi des projets de recherche (systèmes de protection innovants, connaissance du loup). Par ailleurs, le nouveau Plan loup prévoit une *« amplification de la recherche sur les moyens de protection des troupeaux »*, d'après un document envoyé par le ministère de l'Agriculture à la presse. Un *« budget spécifique »* global de 2,50 M€ sera consacré à la recherche, notamment en vue d'adapter les moyens de protection aux nouveaux territoires prédatés. Enfin, comme annoncé, le Plan loup 2024-2029 comprendra aussi une accélération des procédures de tir, une réforme de la méthode de comptage des canidés, ainsi qu'une étude sur le changement de statut juridique du prédateur.

Inflation Le recul se confirme, sauf sur les légumes frais

Les prix de l'alimentation ont augmenté de 11,2 % sur un an en août, après 12,7 % en juillet, selon les données de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), publiées le 15 septembre. Depuis cinq mois, l'inflation est en recul sur les produits alimentaires. Les prix continuent d'augmenter, mais plus doucement que l'année dernière. Ainsi, la hausse est de 0,3 % en août 2023, contre 1,7 % en août 2022. L'inflation ralentit sur les produits frais (+9,4 %, après +10,6 % en juillet), comme sur le reste des aliments (+11,5 %, après +13 %). Les légumes frais sont la seule catégorie dont les prix augmentent plus fortement sur un an par rapport au mois de juillet (+13,2 %, après 1+2,2 %). Selon une enquête de NielsenIQ sur les 20 000 références les plus vendues en magasin, les prix de la moitié des produits alimentaires de marque nationale ont baissé pendant l'été. *« Ces baisses restent encore relativement faibles (entre -0,2 % et -0,8 % selon le type de référence), mais ces premiers pas vers la désinflation peuvent laisser présager d'une tendance plus durable »*, indique le panéliste.

// EN IMAGE

Sommet de l'Élevage Retrouvez votre supplément sur le salon

La Presse agricole du Massif central (Pamac) et l'Agence de Presse agricole du Sud-Est (Apasec) sont heureuses de vous proposer leur traditionnel magazine *Terres d'Élevage*, édité à l'occasion du Sommet de l'Élevage qui va se tenir à Cournon, près de Clermont-Ferrand, du 3 au 6 octobre.
Dans ce numéro vous découvrirez tous les temps forts de la trentième deuxième édition du Sommet de l'Élevage.
Ce supplément fait aussi la part belle aux témoignages d'éleveurs qui, aux quatre coins de nos territoires, produisent, innovent, se rassemblent, expérimentent et militent en faveur du juste prix…
Vos journaux agricoles ont eu à cœur de vous faire partager le réel de ces hommes et femmes engagés, loin des caricatures, et qui, en devenant éleveur, ont embrassé bien plus qu'un métier. Vous y découvrirez notamment des articles concernant des éleveurs de la Nièvre et de la Côte-d'Or.

Bonne lecture et rendez-vous au Sommet !



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

NATIONAL

// ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les enjeux agricoles du scrutin

Ce 24 septembre, les grands électeurs doivent renouveler la moitié des sièges du Sénat, une chambre qui a regagné en puissance depuis les élections législatives de 2022, et où les agriculteurs sont traditionnellement mieux représentés qu'à l'Assemblée. Parmi les sortants, six agriculteurs se représentent et sept exploitants ou retraités veulent faire leur entrée dans la chambre haute, dont un ancien président de FDSEA.

Le Sénat est renouvelé de moitié tous les trois ans par un collège de 160 000 grands électeurs (en majorité des élus municipaux). Les élections sénatoriales sont le plus stable de nos scrutins, favorisant les plus anciens partis, dont l'implantation territoriale est achevée.

Alors pourquoi s'intéresser à ces élections ? D'abord parce que le Sénat fait son retour depuis un an et demi dans les débats parlementaires. Les législatives de 2022 lui ont redonné du poids en installant une majorité relative à l'Assemblée, ce qui incite parfois le gouvernement à écouter davantage le Sénat, même si celui-ci reste théoriquement contournable. L'influence de la chambre haute devrait s'illustrer dans l'examen attendu à l'automne du projet de loi d'orientation agricole (LOA). En déposant une proposition de loi pour la Compétitivité de la Ferme France en février, le sénateur LR Laurent Duplomb pèsera-t-il sur le contenu du texte gouvernemental ?



De par les règles de désignation des grands électeurs, plus ruraux que la moyenne, l'agriculture est bien représentée au Sénat, mieux qu'à l'Assemblée. Réussir

Vague verte, dynamique centriste

Le scrutin a donc regagné en importance, mais son résultat laisse peu de place au suspense, tant les règles de désignation des grands électeurs favorisent les petites communes rurales, où la droite est majoritaire. Selon une note récente de la fondation Jean Jaurès, *« la majeure partie du corps électoral dans chaque département (la circonscription électorale des sénateurs) est constituée des élus municipaux dans les villes de moins de 10 000 habitants »*.

Organisées quelques mois après les municipales, les élections sénatoriales 2020 ont été, une nouvelle fois, largement dominées par Les Républicains (LR). Il devrait en être de même cette année.

Le groupe LR (145 élus) s'attend donc à rester confortablement en tête. Mais deux mouvements sont à surveiller : les dernières élections municipales avaient été marquées par une vague verte dans quelques grandes métropoles, qui avaient permis aux écologistes de reconstituer un groupe parlementaire au Sénat – et le parti EELV espère surfer à nouveau sur cette dynamique en 2023.

Deuxième dynamique, celle de l'Union centriste : troisième groupe derrière LR et les socialistes (64 sièges), il est passé *« en l'espace d'une décennie […] de 31 à 57 sièges »*, constate la fondation Jean Jaurès. Il pourrait doubler les socialistes.

Pour les plus jeunes partis, ou ceux dont la dynamique est récente, le jeu reste difficile. Grâce à des listes d'union présentées dans la plupart des circonscriptions, le groupe Renaissance espère garder son groupe parlementaire, autrement dit atteindre un minimum de dix élus, rapportent nos confrères de FranceInfo. Ambitions modestes chez Horizons et Modem, qui souhaitent faire *« mieux que cinq sénateurs »*. Quant au Rassemblement national, il ambitionnerait de remporter *« quatre à cinq sièges »*. Et l'affaire devrait être également compliquée pour LFI, exclue de l'accord national entre socialistes, écologistes et communistes.

Artificialisation, inflation

Sur le fond, les enjeux sont difficiles à lire, car éclatés sur le territoire. Mais ils sont, de fait, polarisés par les problématiques des petites villes rurales. Inscrit dans la loi Climat de 2021, l'objectif de *« zéro artificialisation nette »* des sols avait par exemple fait bondir les élus des petites communes, qui craignaient de ne plus pouvoir développer d'activité économique sur leur territoire. Hasard du calendrier ou non, une proposition de loi, déposée par un sénateur LR, est venue l'amender quelques mois avant le scrutin, instaurant une *« garantie rurale »* d'un hectare pour toutes les communes. *« Il n'y a pas une commune qui n'est pas concernée par ces textes, et qui ne l'évoque pas, avec beaucoup d'interrogations »*, témoigne Daniel Grémillet, agriculteur et sénateur LR des Vosges, dont le siège n'est pas en jeu cette année.

Autres sujets qui relient les grands électeurs et le secteur agricole : l'inflation alimentaire, qui touche les cantines scolaires des maires comme des élus départementaux, et rend encore plus difficile l'atteinte des objectifs d'Égalim sur l'approvisionnement en produits durables et de qualité ; ou encore l'essor de la précarité alimentaire, l'organisation et le financement de l'aide alimentaire dans les territoires.

Au-delà de la conjoncture, l'agriculture et le Sénat ont un lien particulier. De par les règles de désignation des grands électeurs, plus ruraux que la moyenne, l'agriculture est bien représentée au Sénat, mieux qu'à l'Assemblée. Selon les statistiques du Parlement, 5,4 % des sénateurs sont issus du secteur agricole, pour 2,7 % à l'Assemblée. Face à une démographie agricole en recul, l'un des enjeux du scrutin réside dans le renouvellement des sénateurs agriculteurs.

Renouvellement agricole incertain

Parmi les sortants, six agriculteurs se représentent, dont Laurent Duplomb, sénateur LR de Haute-Loire, président du groupe d'étude Agriculture et alimentation, et coauteur de la proposition de loi sur la Compétitivité de la Ferme France. Il devrait l'emporter facilement dans ce département rural où deux places sont à pourvoir, et trois listes s'opposent à lui.

Parmi les sortants qui ont choisi de quitter le Palais du Luxembourg, on trouve d'abord l'emblématique Joël Labbé, sénateur écolo du Morbihan, qui avait obtenu en 2014 l'interdiction des pesticides dans les espaces publics. Trois anciens agriculteurs, tous membres de l'UDI, ont également choisi de ne pas se représenter : Jean-Marie Janssens (Loir-et-Cher), Jacques Le Nay (Morbihan) et Pierre Louault (Indre-et-Loire). Ce dernier va tenter de passer la main à son propre fils, Vincent Louault, également agriculteur.

Au total, sept agriculteurs veulent faire leur entrée dans la chambre haute, dont un ancien président de FDSEA. L'agriculteur Gérôme Fassenet (LR) se présente dans le Jura, où l'issue du scrutin est incertaine. Comme en 2017, le département est marqué par des divisions au sein de la droite, avec deux listes LR cette année. Lors du précédent scrutin, cela n'avait pas empêché le parti de droite de faire élire un sénateur dans ce département. L'affaire sera peut-être plus difficile encore pour l'agriculteur Jean-François Garrabos (Renaissance), qui se présente dans le Lot-et-Garonne, où LREM n'avait pas passé le second tour en 2017.

Pas de duels agricoles en vue, ou presque. En Moselle, où cinq sièges sont à pourvoir et treize listes sont présentées, l'ancien président de la FDSEA Jean-Marc Breme sera à la tête d'une liste indépendante intitulée *« Une valeur sûre et authentique, la Terre »*. Il affrontera notamment Michaël Weber, président de la fédération nationale des Parcs naturels régionaux, qui portera les couleurs d'une des quatre listes de gauche.

Dans les Landes, dominées par le Parti socialiste en 2017, Alain Godot, professeur de lycée agricole et élu Snetap-FSU portera les couleurs d'EE-LV. Il affrontera Jean-Luc Lafenêtre, retraité du monde agricole (divers centre).

Enfin, il faut noter que sur nos trois départements de diffusion (Yonne, Nièvre, Côte-d'Or) seule la Nièvre est concernée par ce scrutin avec deux sénateurs en lice : Patrice Joly et Nadia Sollogoub.

MR



// ÉNERGIE

Le méthaniseur d'Avallon officiellement inauguré

Avallon bio énergie, le site de méthanisation d'Avallon fonctionnant à partir des déchets organiques des habitants, a officiellement été inauguré le vendredi 15 septembre. Situé route de Vassy, le site est en production depuis le 30 mars.

« *C'est un projet de longue haleine (de trois ans) qui est enfin entré en production le 30 mars 2023* », lance Christophe Rousseau agriculteur à Domecy-sur-Cure (la ferme de Come). Ce projet ? C'est Avallon bio énergie, un site de méthanisation fonctionnant à partir des déchets organiques des habitants, dont l'objectif est d'alimenter la ville d'Avallon en biogaz. À l'initiative de ce projet, on retrouve deux agriculteurs : Christophe Rousseau et Frédéric Rauscent (également exploitant sur la commune de Domecy-sur-Cure). Selon le premier, « *l'objectif n'était pas de simplement créer un méthaniseur, mais un site complet, qui soit dans l'air du temps, utile au territoire. C'est pourquoi une idée de collecte et de traitement des biodéchets organiques du territoire est arrivée. Tout le projet a été articulé autour de cet objectif : la collecte des biodéchets et son traitement afin de produire de l'énergie verte, dans le souci du respect de nos fermes, en assurant un retour au sol du digestat parfait, afin de préserver notre patrimoine* ».

« Devenir une référence dans le traitement des biodéchets »

Pour les deux agriculteurs, la volonté « *est que ce site devienne une référence, un modèle dans le monde des traitements des biodéchets. Et cela semble pour l'heure très bien fonctionner* », explique Christophe Rousseau. « *Sur ce site, nous captons plus de 5 000 t de CO_2 par an. Et ce n'est pas terminé, car l'une des prochaines étapes pourrait être la liquéfaction du CO_2 que nous pourrons commercialiser derrière, non loin d'ici, dans les entrepôts Schiever, afin de faire du froid pour le transport des produits congelés* ». Ainsi, la boucle serait bouclée. « *Avec les biodéchets et les CIVES (cultures intermédiaires à vocation énergétique) de nos fermes, nous produisons de l'énergie pour la ville d'Avallon, nous fertilisons nos parcelles agricoles et protégerons la planète en utilisant le CO_2* ».

Un projet « chahuté »

Mais concrétiser ce projet n'a pas été une mince affaire. « *Il a été quelque peu chahuté et c'est un faible mot, bien que nous ayons toujours essayé de bien réfléchir à sa mise en place dans le but de créer un projet qui ait du sens. Notre projet, comme presque la totalité des projets EnR (énergies renouvelables), a été contesté par certaines associations qui se disent écologiques. Cependant, la différence majeure qu'il y a entre eux et nous, les porteurs de projets, qui osons prendre des risques et embaucher des personnes : c'est qu'eux disent et nous nous faisons* », pointe Christophe Rousseau. Pour ce dernier, il est important de faire la distinction entre la méthanisation agricole et la méthanisation industrielle. « *La méthanisation que nous défendons, nous agriculteurs méthaniseurs, s'inscrit dans une logique de territoire et de transition environnementale et énergétique. Nos projets agricoles ont des impacts vertueux sur le territoire car nous sommes les seuls à pouvoir mailler le territoire sans laisser une zone rurale à l'abandon* ».



Avallon bio énergie a été inauguré le vendredi 15 septembre, en présence des élus du département, ainsi que des partenaires et actionnaires du projet.

À noter que le projet Avallon bio énergie a reçu le soutien de plusieurs actionnaires et partenaires, parmi lesquels l'Ademe, la Région, le Feader, GRDF, le Crédit Agricole, le CIC, Keon Group, ou encore les communes d'Avallon et Vassy (hameau d'Étaule).

Christopher Levé

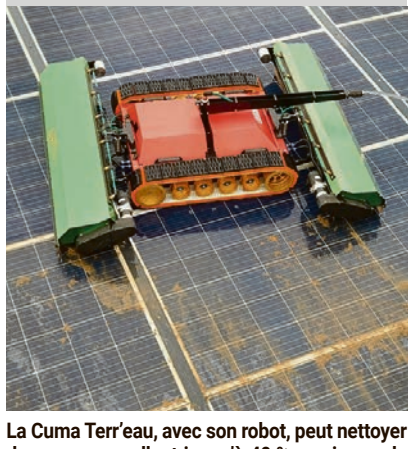
// EN BREF

Nettoyer ses panneaux solaires

La Cuma Terr'eau propose désormais un service de nettoyage de panneaux solaires avec robot jusqu'à la fin novembre. La prestation est facturée 0,50 euro/m² nettoyé. Pour profiter de ce service, il faut prévoir une prise électrique et un raccordement à l'eau propre (tonne à eau ou sur réseau). Le robot utilisé par la Cuma Terr'eau peut intervenir sur des pentes allant jusqu'à 40 % maximum de dévers. Toutes les factures étant désormais dématérialisées, elles seront envoyées par mail.

Chloé Monget

Renseignements et réservations au 06 08 81 82 85.

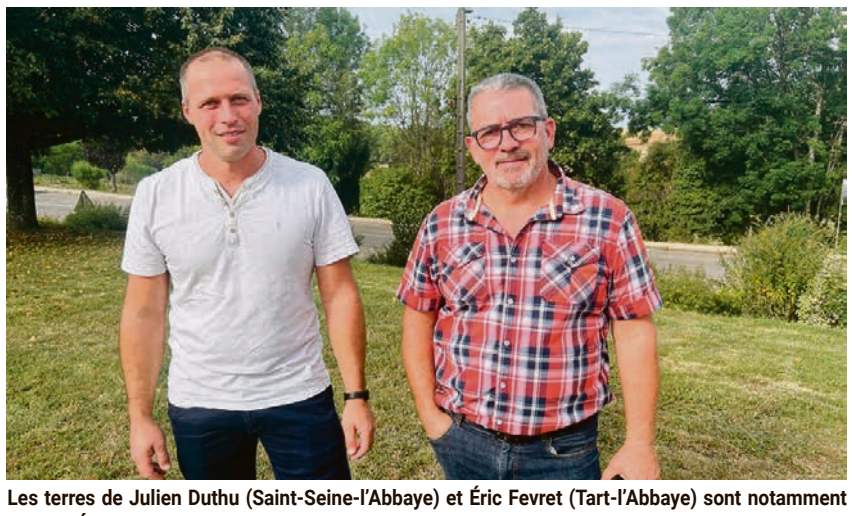


La Cuma Terr'eau, avec son robot, peut nettoyer des panneaux allant jusqu'à 40 % maximum de dévers.

// AGRIVOLTAÏSME

Tombés dans le panneau

Plusieurs agriculteurs se sont lancés dans un projet d'agrivoltaïsme à Sombernon. Une conférence de presse s'est tenue le 12 septembre sur ce sujet alliant production solaire et production agricole sur un même site.



Les terres de Julien Duthu (Saint-Seine-l'Abbaye) et Éric Fevret (Tart-l'Abbaye) sont notamment concernées.

L'agrivoltaïsme, on en entend de plus en plus parler. Et du côté de Sombernon, ce n'est sans doute que le commencement. Un projet de 54 ha et 70 000 panneaux va en effet « *pointer le bout de son nez* » l'an prochain, pour une mise en route programmée courant 2025. La puissance de l'installation s'élève à 30 MWc, de quoi satisfaire les besoins électriques de 8 700 foyers. Quand les modules seront « *à plat* », ces derniers représenteront 14,80 ha, soit 27 % de la surface dédiée. Pour la partie agricole, une rotation de grandes cultures sera menée en bio sur la même parcelle. Trois à quatre hectares se consacreront à la trufficulture.

20 à 30 millions

La société française Akuo, qui co-construit et exploite une trentaine de centrales en France depuis plus de 15 ans, a proposé une conférence de presse le 12 septembre à la salle communale. Ce projet représente un investissement « *entre 20 et 30 millions d'euros* » qui sera assuré en très grande partie par l'entreprise. Un financement participatif sera également mis en place et devra représenter au moins 10 % du total. L'EARL Duthu, l'EARL des Crots et le Gaec de Pargy sont les trois fermes partenaires du projet : les exploitants devraient percevoir une rémunération équivalente à trois fois les aides Pac par hectare, même chose pour les propriétaires. Julien Duthu, 39 ans, est venu témoigner : cet habitant de Saint-Seine-l'Abbaye ne paiera plus de location et pourra continuer de travailler dans son champ, en plus de la participation dont il bénéficiera. La durée du contrat s'échelonne sur 30 ans. Des cultures bios seront mises en place, avec forcément quelques contraintes liées aux panneaux : « *Les plantes ne devront pas dépasser les 80 cm de haut. En effet, les panneaux bougeront en fonction du soleil et descendront à cette hauteur dans certains cas* ». Les rangées de panneaux seront espacées les unes des autres de 12,50 m : l'agriculteur envisage de cultiver sur une largeur de 10,50 m.

Au moins le même rendement

« *Plusieurs tests déjà réalisés en agrivoltaïsme montrent que le potentiel des cultures n'est pas altéré, bien au contraire. Dans certains cas, il est même légèrement supérieur. Cela s'expliquerait notamment par l'ombrage permis par les panneaux* », commente Julien Duthu. Ce système innovant permettra aussi de stocker de l'eau de pluie pour « *arroser* » à des moments opportuns : « *nous ne pouvons pas parler réellement d'irrigation, mais ce dispositif devrait tout de même être bénéfique aux cultures. Nous sommes ici dans des champs très superficiels et avec beaucoup de cailloux en surface. Le moindre coup de sec, nous le payons cash… Le potentiel, déjà limité, est très vite altéré, nous l'avons encore vu cette année. Il est très rare de dépasser les 45 q/ha en blé conventionnel* ». Des équipements spécifiques devraient être mis à disposition de l'exploitant. Au pire des cas, une aide financière devrait lui être accordée pour travailler sereinement. Julien Duthu se dit « *convaincu* » de la nécessité de « *foncer* » dans les énergies renouvelables. Pour la partie économique, ses revenus fixes couvriront une partie de ses investissements de sa ferme et lui permettront de « *dormir beaucoup plus tranquille* ». Lors de cette conférence, Akuo a également fait écho de trois autres projets en Côte-d'Or : à Saint-Martin-de-la-Mer (10 MWc), Saulieu (8 MWc) et Liernais (7,5 MWc).

AG

Critères de qualification

Selon la loi d'accélération des énergies renouvelables, une installation est qualifiée d'agrivoltaïque lorsque celle-ci garantit une production agricole significative et garantit un revenu durable. Elle apporte au moins l'un des services suivants, sans dégrader les autres : adaptation au changement climatique, amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, amélioration du bien-être animal ou protection contre les aléas. L'installation doit être réversible (démantèlement possible, pour remise en état). L'activité principale est agricole.

// ÉLEVAGE OVIN

21

Le loup, catalyseur de tensions

Le Syndicat départemental d'élevage ovin de Côte-d'Or a passé en revue les activités de l'année écoulée. La menace du loup a évidemment occupé une grande part des échanges.

C'était au tout début du mois de septembre : à Censerey, l'éleveuse Anne Beurton découvrait une de ses brebis partiellement dévorée. C'était la troisième perte dans ces circonstances pour cette agricultrice mais la communauté des éleveurs ne s'y habituera jamais, parce qu'au-delà de son caractère traumatisant, il y a la remise en cause d'une activité et l'absurdité d'une menace difficile à cerner, insupportable pour ces agriculteurs qui le disent clairement : ils n'ont pas demandé le loup. Cette thématique a occupé une grande partie de l'Assemblée générale du Syndicat départemental d'élevage ovin de Côte-d'Or (SDEO 21), au pôle agricole de Créancey, le 15 septembre. En passant en revue les points d'actualité, le nouveau président du SDEO 21, Julien Pané, est revenu sur les discussions en cours concernant les évolutions des procédures de tir de défense contre les loups. *« Des financements pour la main-d'œuvre nécessaire à la mise en place de moyens de protection des troupeaux devraient aussi être pris en compte,* précisait-il. *Mais il faut absolument que les brebis inscrites tuées dans ces circonstances soient indemnisées à leur juste valeur ».*

Ce dernier point est d'autant plus important qu'il y a actuellement une belle dynamique génétique dans les troupeaux de Côte-d'Or. Invité à s'exprimer sur cette question sensible du loup, Philippe Loison, directeur départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB), dressait le constat que, si une hausse des attaques est constatée en Côte-d'Or *« elle est sans commune mesure avec ce qui se passe en Saône-et-Loire ».* Mais jusqu'à quand ? Les éleveurs présents ont du mal à entendre le discours qui explique que nos départements sont sur un *« front de colonisation »* du loup. Ils n'ont pas envie que l'animal s'installe durablement sur le secteur. Au chapitre des arguments que ces professionnels ne supportent plus d'entendre, il y a aussi la notion *« d'attaque de loup non écartée ».* Face à la violence de ce qu'ils ressentent sur la destruction du fruit de leur travail, cette expression résonne à leurs oreilles comme une atténuation du préjudice subi. C'est toute la difficulté du rôle des agents de l'OFB qui doivent travailler sur ces sujets avec objectivité et qui n'oublient pas que tous les actes de prédations ne sont pas le fait du loup. Cette querelle d'expression dit en tout cas beaucoup du désarroi et de la colère ressentis par les éleveurs ayant vécu une ou plusieurs attaques. Julien Pané a rappelé que les éleveurs souhaitent obtenir la grille des critères retenus pour déterminer si une attaque est due au loup ou non. Cette grille est en cours d'évolution.

« Un plan adapté aux éleveurs d'ici »

Le président du SDEO 21 exprimait aussi le fait que le doute sur la responsabilité du loup devrait toujours profiter aux éleveurs. Philippe Loison précisait néanmoins qu'en Côte-d'Or, sur les 93 constats d'attaques dressés depuis 2013, 56 % avaient abouti à la notion de *« loup non-écarté » « ce qui est un taux plutôt élevé »*, soulignait-il. Dans le prolongement de ces propos, Frédéric Carre, le secrétaire général de la préfecture de Côte-d'Or, a rappelé que, lors de sa venue dans le département, le 15 septembre, le Président Emmanuel Macron a eu des notes sur le loup émanant de la préfecture et de la Direction départementale des territoires (DDT). *« Le plan loup*, soulignait-il, *doit être adapté aux éleveurs d'ici qui ont un grand nombre de lots à surveiller. Nous faisons remonter les spécificités de l'élevage ovin côte-d'orien ».* À quand une association plus étroite des syndicats agricoles aux analyses de détermination de l'animal responsable d'une attaque ? C'est la question que posait Nicolas Bayen, éleveur à Nod-sur-Seine en charge de la commission ovine à la FDSEA 21. Pour aller encore plus loin dans cette logique, Julien Pané estimait nécessaire que les éleveurs soient formés à la récupération d'indices lors d'attaques. Une proposition pas toujours bien acceptée par celles et ceux présents à Créancey : *« nous sommes des éleveurs, pas des enquêteurs, on a autre chose à faire »* déplorait une éleveuse présente.



À Créancey, Philippe Loison, de l'OFB, est intervenu lors de l'assemblée générale.

Berty Robert

// PRÉDATION

89

Mieux s'informer pour mieux se protéger

Après plusieurs attaques dans l'Avallonnais, auxquelles s'ajoutent des constats de dommage sur des bovins au printemps, la Chambre d'agriculture et la préfecture de l'Yonne organisent une réunion d'information à destination de tous les éleveurs, le jeudi 5 octobre, à la salle du marché couvert d'Avallon, à partir de 15 heures.

Quelle est la situation de la prédation dans l'Yonne ? Comment réagir en cas d'attaques ? Quelles sont les démarches à effectuer pour signaler, protéger et se faire indemniser ? Autant de questions qui trouveront des réponses lors d'une réunion d'information, à destination des éleveurs icaunais, qui se tiendra le jeudi 5 octobre, à la salle du marché couvert d'Avallon, à partir de 15 heures.

En juillet 2022, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la sous-préfecture d'Avallon avaient organisé une réunion similaire à Châtel-Gérard. Lors de cette rencontre sur le loup et la prédation, il avait été porté à la connaissance des éleveurs, l'ensemble des dispositifs disponibles dans le département pour les aider à se prémunir contre les attaques de grands canidés.

Informer et accompagner les éleveurs

Plusieurs axes de travail étaient ressortis de cette rencontre avec les éleveurs ovins des plateaux. Ces propositions ont été travaillées et ont permis plusieurs avancées sur le dossier : création d'un groupe de parole avec la MSA, association systématique de la gendarmerie en cas d'attaque, facilitation du traitement des dossiers d'aides. Ces actions seront également mises en avant à Avallon cette année.

Les éleveurs nouvellement confrontés à la prédation n'ont pas toujours les bons réflexes ou les informations dont ils ont besoin à disposition. La Chambre d'agriculture souhaite, par ces rencontres, informer et accompagner les éleveurs en leur donnant les moyens de continuer leur activité dans les meilleures conditions possibles. De même, il est important que ces derniers puissent s'exprimer et partager leurs craintes auprès des pouvoirs publics qui sont aujourd'hui les seuls garants du dossier.

En 2024, le plan loup sera renforcé. La Chambre d'agriculture de l'Yonne, avec la profession et sous l'impulsion de la Préfecture, a contribué à son échelle, à la réflexion qui viendra alimenter le plan national. *« Il est essentiel de l'enrichir avec les expériences acquises sur les départements d'expansion comme l'Yonne, qui subit des attaques depuis 2018. Les aides à la protection doivent s'adapter aux zones de plaine et à l'élevage bovin. Le statut du chien de protection doit être consolidé et les éleveurs doivent disposer de moyens forts pour défendre leurs troupeaux »* précise Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Tous les éleveurs du département sont invités à participer à cette rencontre.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

L'ordre du jour

Lors de cette réunion d'information, divers points seront abordés : la problématique du loup et les attaques dans l'Yonne ; le point sur la situation locale ; le plan loup 2018-2023 ainsi que le futur plan loup 2024-2028 ; la prévention et les démarches en cas d'attaques ; l'accompagnement des éleveurs ; le bilan des actions menées depuis la réunion de juillet 2022 ; les recommandations et les propositions d'actions. Un temps d'échange autour de questions diverses est aussi prévu.



// RENTRÉE 2023

58 Dans le vif du sujet

Afin de démarrer l'année concrètement, une table ronde sur le thème de l'installation était organisée par le Legta de Challuy et le Legta de Cosne le 8 septembre. La rencontre était suivie, l'après-midi, d'une visite d'exploitation.



La rencontre au Legta de Challuy fut suivie par une visite du Gaec du Limonet à Mars-sur-Allier.

« La semaine de la rentrée est particulière puisque les élèves ont eu leur journée d'intégration, puis le lendemain ils sont allés à Innovagri. Afin de la clôturer de manière concrète, et dans le cadre de leur module intitulé Les clés de la réussite à l'installation, ils ont assisté à une table ronde », indiquent Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS ACSE au Legta de Challuy et Isabelle Plaidy, enseignante en économie-gestion et coordinatrice du Bac Pro au Lycée agricole et viticole de Cosne. Elles ajoutent : *« Ainsi, nous avons opté pour une table ronde regroupant divers exploitants et une visite d'exploitation pour l'après-midi au Gaec du Limonet à Mars-sur-Allier (Amélie Boissinot et Mickaël Vadrot) »*. Une cinquantaine d'élèves de Bac Pro 1 et Terminale Option Gestion des Entreprises Agricoles et Viticoles et BTS 1 ACSE était réunie pour assister aux explications le 8 septembre au Legta de Challuy.

Points de vigilance

La table ronde du matin réunissait Bertrand Larue (EARL du Château à Achun), Adrien Lurier (Gaec Lurier à Colméry) et Cédric Bernier (éleveur de bovins et de volailles à Saint-Péreuse). Durant les échanges, ils évoquèrent leur parcours avec une installation 2 à 10 ans après l'obtention de leur diplôme. Bertrand Larue stipule : *« En sortie d'études, les jeunes n'ont pas forcément la maturité pour se lancer, je leur conseille donc d'aller voir ailleurs avant de monter leur projet. Travailler dans une autre exploitation ou se former dans une diversification particulière peuvent être des idées pour recadrer leur projet »*. Le travail avec le cercle familial fut aussi évoqué comme le précise Adrien Lurier : *« cela peut avoir des avantages, car on se connaît, mais cela peut engendrer des tensions. Dans tous les cas, que ce soit avec des membres de sa famille ou d'autres personnes, il faut communiquer au maximum et ne retenir aucun grief ; sinon on ne s'en sort pas. De plus, il faut avoir l'unanimité des associés ou partenaires pour les décisions directrices de l'exploitation ; là encore, sans cela, on ne peut pas avancer »*. D'autres conseils à la réussite ont été prodigués par les intervenants, comme l'importance de la gestion administrative : *« il faut passer beaucoup de temps à cela car ça offre une vision globale précise de son exploitation et permet de monter des dossiers pour des aides – faciles à obtenir pour certaines si on prend le temps de réunir les bons documents »* insiste Bertrand Larue. Questions aides publiques, les trois exploitants sont formels : *« Si vous acceptez de recevoir de l'argent public, il faut accepter d'avoir des contrôles ; c'est normal de vérifier ce que ces sommes deviennent »*.

Une ouverture nécessaire

Enfin, ils martèlent : *« Il faut toujours se remettre en question afin d'évoluer et de s'adapter au monde. Il faut s'ouvrir à lui afin d'être au courant des diverses avancées ou subventions existantes. Même si on vous demande de définir votre projet sur 4 ans pour l'installation, il y aura forcément des imprévus et des ajustements. Il faut simplement être raisonnable et ne pas présenter des chiffres enjolivés car cela ne vous rendra pas service »*. Cédric Bernier ajoute : *« Pour les installations, je pense qu'il est nécessaire de prendre du temps et du recul afin de bien cerner son projet. Cela est encore plus vrai aujourd'hui à cause du contexte climatique et économique que l'on connaît ; rendant l'installation encore plus complexe. Même si s'installer en agriculture – peu importe la filière – n'est pas aisé, si on désire vraiment le faire, il faut y aller avec prudence afin de sécuriser son avenir professionnel et personnel »*. Bertrand Larue poursuit : *« N'oubliez pas que l'anglais est incontournable. Je vous invite donc à travailler ce point afin de pouvoir a minima tenir une conversation. En maîtrisant une des langues les plus parlées au monde, des opportunités s'ouvriront forcément à vous »*. Les intervenants concluent : *« faites vos armes, allez voir ailleurs, engrangez toutes les connaissances que vous pouvez pendant vos études et vos formations, car cela pourra toujours vous servir. À votre âge, on ne voit pas forcément l'intérêt de tout cela, mais il y en a bien un »*. Après ces échanges, les élèves ont pu découvrir l'exploitation du Gaec du Limonet à Mars-sur-Allier (Amélie Boissinot et Mickaël Vadrot).

Chloé Monget

// TRANSMISSION-INSTALLATION

21 Des rendez-vous à ne pas rater !

Le service Transmission-Installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or met en place tout un dispositif pour informer les agriculteurs qui commencent à penser à leur cessation d'activité, et donc à la cession de leur exploitation. Préparez vos agendas !

Aujourd'hui l'enjeu de la transmission des exploitations est d'une importance vitale, pour maintenir un tissu agricole performant et diversifié, et assurer sa pérennité en permettant l'installation de jeunes agriculteurs. Entre la baisse du nombre d'exploitations et une pyramide des âges qui indique qu'un grand nombre d'agriculteurs vont partir à la retraite dans les dix ans qui viennent, il est essentiel d'innover dans les systèmes d'accompagnement à la cessation d'activité. C'est ce que fait le service Transmission-Installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en multipliant les initiatives destinées à aller au-devant des agriculteurs concernés. On en aura encore un bel exemple le 23 janvier 2024 avec l'organisation, à Châtillon-sur-Seine, d'une table ronde sur la transmission des exploitations agricoles. Bâtie sur le modèle de celles organisées en 2022 dans le pays beaunois, elle ambitionne, en s'appuyant sur des interventions d'experts et des témoignages de cédants, d'apporter une vision concrète et pratique à celles et ceux qui songent à passer le relais. C'est aussi le moyen de disposer d'éléments de réflexion sur la transmission du foncier et la valeur d'une exploitation, mais aussi sur les spécificités et enjeux des transmissions en société. Au-delà de cette table ronde, des rendez-vous délocalisés sont programmés, là aussi dans le but d'informer en allant au-devant des exploitants. Ils vont s'intégrer dans la Quinzaine de la Transmission. Ces rendez-vous auront lieu aux dates suivantes :



Extrait d'une video de témoignage de cédant réalisée par le service Transmission-installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

– le 20 novembre à Saint-Seine-l'Abbaye
– le 23 novembre à Pouilly-en-Auxois
– le 27 novembre à Bligny-sur-Ouche
– le 8 décembre à Saulieu

Se poser les bonnes questions

Derrière tous ces rendez-vous, le service Transmission-Installation de la Chambre travaille inlassablement sur des questions essentielles mais qu'on ne se pose pas toujours en tant que cédant : comment évaluer sa ferme ? En fonction de quels critères ? Comment préserver l'équilibre entre la valeur patrimoniale de sa ferme et la nécessité qu'elle demeure accessible en termes d'investissement financier pour un candidat à l'installation ? Qu'entend-on par la « valeur juste » d'une exploitation ?… *« Le cédant doit être au clair avec ses objectifs,* souligne Alexis Parent, conseiller d'entreprise Installation-Transmission à la Chambre d'agriculture. *Des liens sont aussi à faire avec les Droits à paiement de base (DPB), un grand nombre de critères sont à prendre en compte… »* Dans cette même logique, des sessions de formation à destination des agriculteurs sont programmées, à la Chambre d'agriculture, à Bretenière, les 05 et 20 décembre prochains. *« Elles sont très importantes,* poursuit Alexis Parent, *parce qu'elles permettent des échanges entre agriculteurs et offrent la possibilité de relativiser certains problèmes auxquels on peut être confronté »*. Corollaire indispensable à une bonne préparation de la cession de son exploitation, s'informer sur la retraite s'avère indispensable et là aussi, le service Transmission-Installation met en place des rendez-vous, en partenariat avec la MSA de Bourgogne (voir encadré).

Berty Robert

S'informer sur la retraite

À côté des initiatives concernant les cessions-reprises d'exploitations, le service Transmission-Installation de la Chambre d'agriculture propose également des rendez-vous destinés à bien préparer son arrivée en retraite et à faire le lien avec sa transmission d'exploitation, car les deux aspects sont liés. Deux matinées d'information sont organisées sur ce point en partenariat avec la MSA de Bourgogne. Elles auront lieu :
– le 26 octobre à Bretenière (Maison de l'agriculture), avec possibilité de rendez-vous l'après-midi.
– le 29 novembre à Châtillon-sur-Seine, avec possibilité de rendez-vous l'après-midi. Enfin, en tant qu'agriculteur, vous pouvez utiliser les simulateurs info retraite disponibles en ligne (https://les-simulateurs.info-retraite.fr/) qui peuvent déjà vous apporter des éléments précieux.

// ANCIENS EXPLOITANTS

89

De l'appétit, avant tout !

La section des anciens exploitants de l'Yonne avait choisi le lycée de La Brosse pour faire le point sur son année. Ce fut aussi l'occasion d'aborder le thème hautement sensible de l'alimentation : prix, production, importations, qualités, respect des normes… le sujet est inépuisable !



A la tribune, Marie-Jeanne Rondeau, présidente de la SDAE 89, a souligné la lassitude de certains jeunes agriculteurs en raison de la multiplication de contrôles dont ils font l'objet.

Il y a des évidences qu'il faut parfois rappeler : ce que nous mangeons au quotidien ne peut venir que de l'agriculture. Lorsqu'on a passé sa vie à produire, on a forcément un rapport très fort au thème de l'alimentation. Celui-ci avait été choisi pour l'assemblée générale de la Section départementale des anciens exploitants (SDAE) de l'Yonne, le 12 septembre, au lycée agricole de La Brosse à Venoy, près d'Auxerre. Amaryllis Blin, de la FNSEA, a fait sur la question un exposé très apprécié (voir encadré). Mais avant cela, il fallait revenir sur l'année d'activité d'une section comptant 400 cotisants et présidée par Marie-Jeanne Rondeau, en présence du député André Villiers.

Valeurs de solidarité

Côté questions pratiques, les membres de la SDAE ont été renseignés sur le déploiement de la fibre, sujet primordial en zones rurales, mais ils ont aussi pu mieux comprendre le fonctionnement de notre journal, Terres de Bourgogne, grâce à l'intervention du journaliste Christopher Levé en février. En août, c'est la thématique du plan d'action pour les jeunes retraités qui fut l'objet de toutes les attentions. L'action syndicale n'est jamais très loin, comme le rappelait Jean-Pierre Bouron, le 1er vice-président de la SDAE89 : défense du pouvoir d'achat, formations, rencontres avec les actifs, les bailleurs, négociations avec les partenaires… *« On ne se contente pas de vivre sur nos acquis. Nous devons être les ambassadeurs du syndicalisme pour perpétuer les valeurs de solidarité qu'on nous a transmises. Ne sombrons pas dans la morosité ambiante, il faut se souvenir d'où l'on vient. Tout ne va pas si mal* » soulignait-il. Comme en écho, Manon da Costa, la directrice de la FDSEA 89, signalait qu'une formation allait prochainement être proposée sur la place des retraités dans les exploitations agricoles, qui pose notamment des questions d'assurance. De manière plus générale, Marie-Jeanne Rondeau insistait sur l'importance de garder le lien avec les actifs et de ne pas s'enfermer.

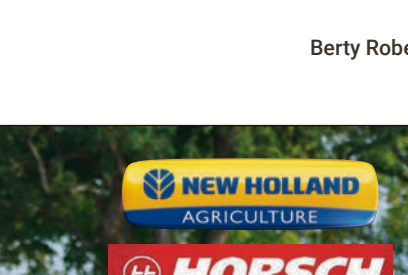
Voyages et visites

Du côté du plaisir d'être ensemble, l'année écoulée aura permis l'organisation d'un voyage très apprécié en Baie de Somme, au mois de mai, qui aura attiré 57 participants. Au programme : découverte du patrimoine minier, nature, mémorial de la Grande guerre, patrimoine, visite de Bruges en Belgique, et pêche. Mai fut particulièrement riche avec une journée conviviale qui s'est tenue en Puisaye, permettant la visite d'une exploitation laitière et la découverte du musée du Son à Saint-Fargeau. 2024 s'annonce aussi prometteuse puisqu'un voyage en Albanie est programmé pour le mois de juin. Pour conclure, la SDAE 89 a voté, en juin, une hausse de sa cotisation de 1 %.

Berty Robert

L'alimentation en débat

Que mange-t-on ? Quelle place l'agriculture occupera-t-elle dans notre alimentation future ? C'est à ces questions qu'Amaryllis Blin, chargée de mission Alimentation et qualité à la FNSEA, tentait de répondre, à l'invitation de la SDAE 89. Alors que les Restos du Cœur alertent sur leurs difficultés et qu'en parallèle, un nouveau décret paraît pour statuer sur les dénominations de produits végétaux qui voudraient qu'on les nomme steak ou saucisse, le thème de l'alimentation s'imposait. La représentante de la FNSEA a évoqué le Conseil national de l'Alimentation (CNA), instance consultative indépendante potentiellement intéressante, mais au sein de laquelle les débats sont marqués par une forte agressivité à l'encontre de l'agriculture. *« Il y a,* soulignait-elle, *un poids trop important pris par des positions stigmatisantes à l'égard de l'élevage »*. L'évolution des modes de consommation alimentaire était aussi scrutée. L'intérêt pour les produits de proximité, évident lors de la crise du Covid, est retombé, en partie à cause des difficultés économiques de nombreux ménages. *« On assiste à un lent remplacement de la viande rouge par d'autres sources de protéines, notamment végétales. Leurs promoteurs sont très minoritaires mais très bruyants, alors que, dans le même temps, rien ne prouve que la réduction de viande est une demande sociétale forte »* soulignait Amaryllis Blin. Les produits imitant la viande mais d'origine végétale semblent confinés dans une niche en France : *« en chiffre d'affaires, leur marché pèse 33 fois moins que celui du bio »*. Néanmoins, ailleurs en Europe, leur consommation est en forte croissance. La conférence abordait aussi les expériences de production de viande in vitro, qui faisaient bondir un bon nombre des spectateurs présents dans l'amphithéâtre de la Brosse. *« Ce système bénéficie d'un support médiatique très fort et 30 entreprises travaillent sur l'alternative à la viande dans le monde… »* Dans le débat qui a suivi cette conférence, Christophe Bondoux (FDSEA 89) notait qu'il est quand même *« pénible de constater que dans des sondages les végétariens sont des catégories socioprofessionnelles supérieures alors que ceux qui mangent de la viande passent pour des débiles ! »* Constat était fait que le problème de fond, c'est l'éloignement croissant de nombre de nos concitoyens par rapport aux réalités agricoles.



Amarillys Blin, de la FNSEA.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58

Le service diversification s'étoffe

Élora Petitgenet vient d'être embauchée en CDD (1 an) à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) au service diversification et circuits courts. À 22 ans, elle est originaire de Souppes-sur-Loing (77) et après l'obtention de son Bac (Lycée agricole le Chesnoy – 45) a suivi un BTS DATR option valorisation des produits locaux (Lycée Agricole La Bretonnière à Chailly-en-Brie - 77) puis une Licence Pro dédiée aux métiers du Tourisme (IUT de Colmar – 68). *« Même si ma famille n'est pas issue du monde agricole, j'ai toujours été attirée par ce milieu, sans vraiment pouvoir l'expliquer »* pointe Élora. Nouvellement arrivée dans la Nièvre, elle rassure *« Je ne suis pas déboussolée, car je retrouve deux passions : l'agriculture via mon poste au sein de la CA 58 et le rugby avec l'U.S.O.N. – car je joue en 2e ligne »*. Parmi, ses missions en diversification, elle sera en charge de la filière châtaigne du Morvan, de la commercialisation en maraîchage et sera référente formations pour le service : *« Je serais également là pour apporter du conseil aux nouveaux projets. J'en profite pour rappeler à tous les exploitants qu'il ne faut pas hésiter à passer le pas de la diversification. Nous sommes dans un contexte dynamique propice à l'émergence d'idées nouvelles et de projets divers, il faut profiter de cela pour mettre en lumière, aux yeux du monde, les pratiques agricoles et les produits. Je pense qu'il faut être fier de son terroir car il forge l'identité singulière d'un territoire »*.



Élora Petitgenet, 22 ans, est en CDD d'un 1 an à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Chloé Monget

Pour contacter Élora Petitgenet : elora.petitgenet@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 32.

// SYNDICALISME

GNR : vigilance sur les redistributions

Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, Emmanuel Bernard, son homologue de la Nièvre et Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA de Côte-d'Or, réagissent sur le dossier du Gazole non routier (GNR).



Damien Brayotel, président de la FDSEA 89.

Damien Brayotel, président de la FDSEA 89 : *« Cela fait longtemps que le gouvernement menace de supprimer la détaxation du GNR agricole, pour financer la transition énergétique et maintenir la note financière de la France en AA. Aujourd'hui, la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est de 59,40 €/hl pour chaque consommateur de gazole. Le monde agricole a toujours bénéficié d'une exonération de cette TICPE conduisant à un reste à charge de 3,86 €/hl. À partir de 2024 et jusqu'en 2030, le reste à charge pour l'agriculteur augmentera de 2,85 €/hl par an, soit une hausse à terme de 20 €/hl (ce qui correspond à 20 cts d'euros par litre de GNR). Le monde agricole conservera malgré tout à terme une exonération de 35,60 €/hl via le portail Chorus pro. La FNSEA était totalement opposée à cette suppression de la détaxation du GNR agricole, car elle se traduit par une baisse des revenus. Nous avons été force de proposition : alternative avec des biocarburants détaxés, utilisation d'hydrogène et de bio gaz… sans écoute de la part du gouvernement. Comme chaque secteur d'activité, l'agriculture doit entamer sa décarbonation de l'énergie, tout en sachant que nous sommes le seul secteur à piéger du carbone. Nous sommes donc entrés en négociation afin que cette réforme ne pénalise pas la compétitivité de nos exploitations. La FNSEA a obtenu des mesures de compensation dès 2024, chaque euro prélevé sera redistribué à l'agriculture à travers des mesures fiscales : hausse des plafonds d'exonération des plus-values professionnelles, augmentation du plafond du micro-Bénéfice agricole (BA), augmentation du plafond maximum de la Déduction pour épargne de précaution (DEP). Au-delà de ces mesures purement fiscales, chaque agriculteur peut raisonner son bilan carbone à l'échelle de l'exploitation, notamment en réduisant sa consommation de GNR. Rappelons aussi qu'à travers les commandes groupées de GNR, organisées par la FDSEA de l'Yonne, nous économisons environ 50 €/1 000 litres. Nous reviendrons en détail sur ces mesures lors de nos réunions cantonales d'automne ».*



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 : *« La FNSEA a été complètement mobilisée. Depuis 4 ans, ce sujet est tendu à chaque négociation du projet de loi de finance. Aujourd'hui, les négociations nous conduisent vers une hausse du reste à charge de la TICPE pour les agriculteurs d'un peu plus de 2 centimes par an jusqu'en 2030. Ce n'est pas parfait, mais nous aurions aussi pu perdre la totalité. On aurait peut-être pu gagner une année de plus mais dans ce cas nous n'aurions pas pu obtenir les compensations que nous avons obtenues. En fait, tout ce que va être perdu sur la TICPE va revenir sur la ferme France au travers d'autres mesures fiscales. La difficulté que nous allons cependant rencontrer sera la répartition qui ne sera pas parfaite. Ces compensations sont aujourd'hui de plusieurs natures : relèvement du plafond des plus-values, augmentation du plafond du micro-BA et celui de la DEP (épargne de précaution). Ce que je regrette c'est la manière : Bruno Lemaire explique que l'objectif est d'enclencher des transitions sauf que cela ne peut se faire qu'à la condition qu'il existe des solutions alternatives. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. La FNSEA travaille encore sur ce sujet. En effet, l'idée est que dès 2025, on puisse avoir accès à des crédits d'impôt « transition » qui viendraient accompagner des actions déjà mises en place par les agriculteurs. Enfin j'ajouterai que l'alimentation à un prix, un prix plus élevé à chaque fois qu'une décision comme celle-ci vient à se prendre. Aujourd'hui pour le GNR ce sera compensé, mais quid du reste (durcissement de la PAC, augmentation des impôts fonciers…) ? »*



J.M. Vaugnaud

Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA 21.

Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA 21 : *« L'accord conclu avec le ministre de l'Économie a débouché sur un engagement de sa part : que chaque euro prélevé soit redistribué au monde agricole, par le biais de mesures fiscales différentes, mais on peut se poser la question du caractère équitable de la redistribution des compensations. Il va falloir qu'on reste vigilant sur ce point. Retaxer des carburants pour promouvoir des énergies propres, pourquoi pas, mais les solutions de rechange, pour l'instant, on ne les a pas. Celles qui émergent ne seront pas totalement opérationnelles avant quelque temps, et puis elles vont coûter cher ! En attendant, c'est encore un risque de perte de compétitivité pour nous. Des choses ont été obtenues : hausse des plafonds d'exonération des plus-values professionnelles des petites et moyennes entreprises pour le secteur agricole de 40 %, soit 350 000 € pour l'exonération totale et 450 000 € pour l'exonération partielle. Hausse du plafond du micro-BA et de celui de la DEP. Il y a aussi L'engagement de la mise en place pour 2025 d'une aide fiscale, dont le format reste à définir (crédit d'impôt), afin d'accompagner les transitions des exploitations agricoles. En ce sens, le ministre a rappelé que « pas un euro » de la suppression de la détaxation partielle des agriculteurs n'ira à l'État. « Ces sommes seront réinvesties dans l'accompagnement à la transformation écologique pour l'agriculture ». Mais encore une fois, c'est le caractère équitable de la redistribution des compensations qui pose question aujourd'hui… »*

// GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE LA NIÈVRE

Le GED 58 recrute

Face au besoin grandissant de main-d'œuvre saisonnière agricole, le Groupement d'employeurs de la Nièvre ouvre un nouveau poste de salarié polyvalent.



Le poste sera axé sur des missions en vigne, grandes cultures, sapins de Noël et le ramassage des œufs.

« Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, a constaté que les poulaillers sont de plus en plus présents dans la Nièvre, mais que les possibilités de ramassage des œufs sont, elles, réduites. Il a donc proposé d'ouvrir un poste sur ce domaine au sein du Groupement d'employeurs de la Nièvre (GED 58) » stipule Magalie Bernard, responsable emploi au sein du GED 58, avant de poursuivre : *« mais, il paraissait nécessaire de compléter les missions d'un tel poste afin d'obtenir une activité continue à l'année. C'est pourquoi, en nous intéressant aux besoins spécifiques de certaines filières en fonction des saisonnalités, nous avons façonné un poste pour pallier les demandes du terrain »*. Ainsi, le nouveau poste polyvalent s'attachera au ramassage d'œufs, à la taille de la vigne, à la préparation des sapins de Noël, et à la récolte lors de la moisson.

« Ce poste est un CDI de 35 heures par semaine annualisées, afin d'avoir une certaine souplesse pour l'organisation » détaille Magalie Bernard. Pour la rémunération, *« le salaire sera à convenir car les missions demandent beaucoup de polyvalence et de flexibilité, nous sommes donc prêts à ajuster le revenu face à cette exigence »*. La prise de poste est souhaitée dès que possible, et Magalie Bernard le dit sans détour : *« tous les profils sont acceptés car les compétences demandées pas ce poste sont très étendues. Par découlement, la formation sera incontournable en fonction des besoins du salarié. Pour cette raison, nous ne nous focaliserons donc pas sur ses connaissances pour l'embauche »*. Si les compétences professionnelles ne rentrent pas en ligne de compte pour l'embauche, d'autres critères eux sont retenus : *« il faut une personne motivée, ayant envie d'apprendre continuellement et ayant un savoir-être indéniable »*. Sur ce dernier point, Magalie insiste : *« cela regroupe la ponctualité, le respect des consignes données et les facilités relationnelles »*. Une autre qualité sera passée au crible : *« la capacité à travailler par tous les temps dans des endroits divers et des exploitations différentes. De ce fait, les capacités d'adaptations du candidat sont un plus nécessaires pour le recrutement »*. Enfin, comme le poste requiert une mobilité soutenue, il faut avoir a minima le permis B : *« les frais de déplacements seront remboursés et si des besoins sont pressentis, nous lui ferons passer son permis C »*. Pour toute candidature, un CV uniquement est à transmettre à : gedagrirural@gmail.com et pour tout renseignement : 03 86 93 40 93.

Chloé Monget

Le premier d'une longue série ?

Si ce poste est le premier du genre pour le GED 58, il ne devrait pas être le dernier *« si tout se passe bien »* **explique Magalie Bernard. En effet,** *« dans l'idéal, nous souhaiterions embaucher sur les mêmes principes quatre autres personnes. À terme, il est envisagé la mise à disposition d'un véhicule pour ce groupe afin de réduire les coûts de déplacement et faciliter leur mobilité »*. **Elle conclut :** *« la réussite de ce premier poste déterminera donc si le GED 58 étoffe l'offre en la matière »*.

// FORMATION

Agriculteurs, viticulteurs, paysagistes ou forestiers, utilisez vos droits !

En 2022, en Bourgogne Franche-Comté, Vivea (le fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant) a financé les formations de près de 5 600 chefs d'entreprises agricoles. Vous aussi, vous pouvez bénéficier d'un financement pour vous former.

La formation professionnelle tout au long de la vie est un droit, pour lequel chaque actif verse annuellement une cotisation. Les chefs d'exploitation, aide familial, conjoint collaborateur ou cotisant de solidarité des secteurs de l'agriculture, de la forêt ou du paysage, cotisent en moyenne 112 euros (chiffres 2022) pour leur formation professionnelle continue, via leur cotisation à la MSA. Ils bénéficient ainsi d'une prise en charge de 3 000 euros par an pour se former. La formation permet d'augmenter ses chances de réussite grâce à l'actualisation ou l'acquisition de connaissances. Elle peut aider à prendre du recul sur la gestion de son exploitation, optimiser ses facteurs de production ou encore adopter des pratiques plus résilientes face au changement climatique… Les formations sont aussi des lieux de rencontres entre collègues, permettant à chacun d'échanger sur de nouvelles solutions ou de nouvelles ressources à transposer dans sa propre ferme ou sa propre entreprise.

Des thématiques prioritaires

Vivea finance des formations extrêmement diverses : collectives ou individuelles, stratégiques ou techniques, en salle ou sur le terrain, voire à distance… Trouvez la formation qui vous convient, et l'organisme de formation effectuera les démarches auprès de Vivea. Un délai minimum de trois semaines est toutefois nécessaire entre le dépôt d'une demande de financement et la date de démarrage de la formation souhaitée. Dans ce cadre, il est bon de rappeler que les orientations de Vivea sont décidées par des représentants professionnels. Pour 2023, les élus du comité Vivea de Bourgogne Franche-Comté ont choisi d'apporter un soutien financier plus important aux thématiques suivantes, jugées prioritaires :

- concilier performance et résilience des entreprises par des pratiques adaptées au changement climatique,
- la communication positive et le dialogue sociétal,
- la création de valeur ajoutée dans les exploitations,
- La formation des producteurs de lait AOP du massif jurassien en Franche-Comté.

Par ailleurs, il existe des dispositifs qui permettent de vous absenter de votre exploitation ou de votre entreprise si vous souhaitez vous former :

- Le crédit d'impôt : tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut l'obtenir lorsqu'il participe à une formation. Il est calculé sur la base du Smic horaire dans la limite de 40 heures par an, soit environ 77 euros pour une journée de 7 heures de formation (Smic horaire 2023 : 11,52 euros). Pour les microentreprises (moins de 10 salariés et moins de 2 millions euros de chiffre d'affaires), ce montant est multiplié par deux. Les associés de sociétés sont également concernés par le dispositif.
- Le service de remplacement : certains départements appliquent un taux préférentiel pour motif de formation. Renseignez-vous auprès de votre service de remplacement.

Vivea finance aussi des formations individuelles : obtention de permis (poids lourd, remorque…), bilan de compétences, Validation des acquis de l'expérience (VAE), compétences spécifiques en vue d'une reconversion…

D'après communiqué

Vivea délégation Est :
03 81 47 47 41 et www.vivea.fr

Témoignage



Ghislaine Bentley est en Gaec avec son mari, Matthew, dans le nord de la Nièvre, à Anthien

Vous avez récemment participé à des formations, quelles étaient vos motivations ?

« Nous sommes installés depuis 2005 avec un troupeau de 55 vaches allaitantes sur 110 ha de prairie, et une activité de chambre d'hôtes. En 2019, nous nous sommes diversifiés avec la production de noyers à fruits. Nous avions déjà suivi des formations précédemment, mais avec cette nouvelle activité, nous avons multiplié les formations sur le thème du noyer (plantation, entretien, taille…). Notre première motivation, c'était d'essayer de travailler le mieux possible dès le départ, notamment parce qu'il y a trop d'enjeux financiers quand on démarre un nouvel atelier et qu'on ne pouvait pas se permettre de faire trop d'erreurs ! ».

Selon quels critères choisissez-vous vos formations ?

« Étant donné nos emplois du temps chargés, le critère de la proximité est majeur ! Ce n'est pas le seul… on cherche d'abord des formations qui répondent exactement à nos besoins, et quand on les trouve, nous sommes capables de nous organiser et d'aller très loin : en 2018, nous nous étions déplacés dans le Lot pour suivre notre première formation « Se diversifier avec un atelier noix » ! Depuis plusieurs années, nous trouvons une offre de formation locale qui nous convient parfaitement, en particulier auprès des Chambres d'agriculture de la Nièvre et de l'Yonne ».

Que vous apporte la formation ?

« Elle permet de profiter de l'expérience des autres, plutôt que de tout reprendre de zéro tout seul à chaque fois. Compter seulement sur sa propre expérience, c'est possible, mais c'est plus long et coûteux comme façon d'apprendre ! Ce que les formations apportent sur le plan humain n'est pas négligeable. ça nous a permis de tenir le coup, de garder le moral… Faire des points d'étape, échanger sur ses problèmes, se rendre compte que les autres aussi ont des problèmes… C'est un gros encouragement ! Les formateurs, quelle que soit leur approche, ont une vision plus large que la nôtre sur le sujet qu'ils présentent, d'abord parce qu'ils y ont travaillé, et parce qu'ils ont l'occasion de rencontrer régulièrement des agriculteurs différents, et de voir des systèmes différents : c'est aussi cette vision plus large que l'on cherche… Ce qui fait avancer, c'est surtout de se confronter à un autre point de vue, qui va nous permettre de réfléchir à la façon dont on fait les choses… »

// LOUP

« La Commission européenne monte enfin au créneau ! »

Jérémy Decerle, éleveur charolais en Saône-et-Loire et eurodéputé a réagi à la déclaration de la présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen, concernant le statut du loup.

Au plus haut niveau de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, sa Présidente, a déclaré le 5 septembre que la prolifération du loup était *« un véritable danger pour le bétail »* et qu'il fallait sans plus attendre agir sur le sujet. *« Preuve, s'il en est, qu'à Bruxelles, tous ne sont pas complètement déconnectés des réalités de terrain, et ce certainement en partie grâce à l'action concertée des élus, de la profession agricole et des différents acteurs concernés, victimes de la prédation »*, a réagi l'eurodéputé, Jérémy Decerle. Dans sa déclaration, l'éleveur charolais saône-et-loirien a salué le fait que la Commission rappelait *« avec force, aux États membres que la réglementation européenne permet déjà certaines possibilités d'actions contre le loup, lorsque la pression prédatrice est trop forte »*. Une position « historique » qui ne s'arrête pas là. *« Elle [La Commission] va même loin en annonçant une future possible évolution de la réglementation sur le sujet, pouvant peut-être enfin changer le statut du loup. Arrêtons donc de louvoyer en remettant toujours la faute sur l'Europe. Bruxelles n'empêche pas toujours et au contraire, dans ce cas, permet des choses. Le Parlement européen n'est pas tout à fait étranger à cette réaction de la Commission. Nous sommes quand même quelques-uns dans cet hémicycle à ne pas sous-estimer la situation, la détresse des éleveurs et le danger pour nos territoires. Dans une résolution votée fin 2022 par l'ensemble de notre assemblée, nous avons défendu l'absolue nécessité d'agir collectivement, au niveau européen, car le loup ne connaît pas les frontières, et la protection des troupeaux, des hommes et de nos campagnes ne peut pas être qu'une option ».*

Vers une révision du statut ?

La Commission européenne a, en effet, annoncé qu'elle était prête à présenter *« une proposition visant à modifier le statut de protection du loup au sein de l'Union européenne (UE) et à mettre à jour le cadre juridique, afin d'introduire, lorsque c'est nécessaire, davantage de flexibilité, à la lumière de l'évolution de cette espèce »*. Les communautés locales, les scientifiques et toutes les parties intéressées étaient donc invitées à soumettre, avant le 22 septembre, des données actualisées sur les populations de loups et leurs impacts. En France, l'Office français de la biodiversité (OFB) a réévalué la population lupine à 1 104 individus en sortie d'hiver 2023 (contre 906 en juillet), d'après un message du préfet référent sur le loup Jean-Paul Celet le 5 septembre.

Marc Labille, S.B
d'après communiqué et Agrafil



Les lignes bougent autour de la problématique de la prédation par le loup, au niveau européen.



// CHANVRE

89 Une belle campagne pour les chènevis

La récolte de chanvre a eu lieu dans le département, avec de bons résultats au niveau des récoltes de graines. Cependant, en ce qui concerne la paille, les rendements sont moins bons.



D'une manière générale, la récolte du chanvre est bonne pour cette campagne.

Pour Anicet Bretagne, agriculteur à Gy-l'Évêque, « *d'une manière générale, la récolte des chènevis (les graines de chanvre) est bonne. La quantité est là, même s'il faut mesurer un peu en fonction de l'implantation et des types de sols* », assure-t-il. « *Les parcelles étaient relativement sèches, le chanvre était mûr. Le coup de chaud début septembre a accéléré la maturité* ».

Sur la centaine d'hectares qu'il a moissonné avec ses collègues agriculteurs (lui en possède une vingtaine), Anicet Bretagne constate de bons rendements, voire d'exceptionnels pour certaines parcelles. « *Certains de mes collègues font jusqu'à 13 q/ha, ce qui est du jamais vu. La moyenne habituelle tourne plutôt autour de 8-10 q/ha, ce qui est déjà bien* ».

Des problématiques d'enherbement

Seul souci à relever dans certains secteurs : des problématiques d'enherbement. « *Cela a bloqué le développement de la culture dans certaines parcelles, où les rendements sont un peu moins bons* », confie Anicet Bretagne.
Quant à la paille ? « *On n'aura pas des résultats comme pour les chènevis. Là, on est sur une année moyenne* », conclut-il.

Christopher Levé



Le chenevis obtient de très bons rendements cette année.



Pour certaines parcelles, les rendements en chenevis vont jusqu'à 13q/ha.

// TOURNESOLS

89 Une récolte moyenne, pour le moment

Si la récolte des tournesols n'est pas encore terminée dans l'Yonne, pour l'heure, les rendements sont moyens et surtout très disparates, en fonction des types de sols et des dates de semis, avec des résultats allant de 10 à 20 q/ha.

Anicet Bretagne, agriculteur à Gy-l'Évêque, l'assure : « *les rendements en tournesols sont plutôt moyens* ». Mais alors pourquoi ? « *Cela dépend énormément de la qualité d'implantation et des types de sols, comme pour le chanvre (lire par ailleurs). Ceux qui ont des sols profonds auront de très beaux tournesols, mais ceux qui ont des petites terres auront des tournesols qui ne sont pas bons, pas bien développés* ».
La concurrence des adventices dans certaines parcelles n'a pas aidé le développement de la plante. Les coups de chaud non plus. « *Ils ont un peu stoppé leur développement* », confirme l'agriculteur.

De 10 à 20 q/ha

Au niveau des rendements, les résultats sont très disparates. « *Cela va de 10 à 20 q/ha. C'est en dessous des moyennes des années précédentes* », confie Anicet Bretagne. « *Mais il reste encore pas mal de tournesols à récolter, qui sont souvent dans des terres un peu plus profondes, où les tournesols n'étaient pas encore mûrs. On devrait avoir de meilleurs rendements pour ceux-là* (au moment de notre rencontre, le jeudi 14 septembre, ces parcelles qui entretiennent l'espoir d'une meilleure récolte n'étaient pas moissonnées, ndlr) ».
Aussi, la récolte des tournesols est étalée dans le temps. « *Elle a commencé autour du 7 septembre et cela va durer jusqu'à la fin du mois. Si la récolte est étalée dans le temps, c'est parce que la maturité n'est pas homogène partout, à cause des sols ou des semis plus tardifs, comme je l'expliquais précédemment, mais aussi à cause de la météo. Cependant, le fait d'avoir eu un peu de pluie ces derniers jours peut aider les tournesols à mûrir* ». Et donc espérer voir de meilleurs rendements ressortir.

Christopher Levé



Réussir SA

Les rendements de tournesol sont très disparates, avec des résultats qui vont de 10 à 20 q/ha selon les zones.

// MOISSONS 2023

21 Un bilan d'équipe

La FDSEA de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture ont réuni toutes les OPA et l'administration afin de partager les enseignements de la dernière moisson. L'illustration d'un important travail en commun.



La réunion s'est tenue à la Maison de l'agriculture le 7 septembre, à Bretenière.

Les instituts techniques Terres Inovia et Arvalis, les organismes stockeurs Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, 110 Bourgogne et Bresson, Groupama, Pacifica, la MSA et CER France, ainsi que les représentants de l'administration et du Conseil départemental de Côte-d'Or se sont réunis le 7 septembre à Bretenière en compagnie des représentants des céréaliers de la FDSEA21 et des GEDA, autour de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA21 pour un bilan des moissons des cultures d'hiver 2022-2023. La Chambre d'agriculture a ainsi pu présenter le bilan climatique et les premiers résultats de son enquête récolte, puis Arvalis et Terres Inovia ont animé les discussions autour de leurs productions. Les organismes stockeurs ont fait part des rendements et mesures qualitatives constatés. Pacifica et Groupama sont ensuite intervenus sur les premières informations autour de l'assurance récolte réformée, et enfin CER France a abordé l'analyse économique des premières données, notamment les tendances déjà perceptibles depuis 2022.

Partage de données

Les constats des difficultés climatiques majeures de la campagne et des moissons hétérogènes en qualité, en rendement et en marge - dans un contexte d'inflation majeure de tous les intrants - sont partagés par tous, et parfaitement transmis à l'administration. Le partage de données et des axes de travail a eu lieu sereinement, permettant à tous les organismes d'entretenir le lien qui se poursuit tout au long de l'année, dans le cadre d'expérimentations terrain, de partage de connaissance, d'échanges sur les meilleures préconisations entre techniciens, pour aller jusqu'à la justification de demandes plus politiques (nécessaire maintien de produits de traitement des insectes, azote à l'automne sur colzas et moutardes, travaux à envisager pour encore optimiser les dates de semis en céréales en fonction des secteurs, ou encore adaptations à la marge du nouveau système de gestion des risques climatiques, par exemple). Nous remercions tous les organismes qui participent d'années en années à ces travaux, mettant à disposition leurs chiffres et leur temps.

FDSEA 21 et Chambre d'agriculture

ÉLEVAGE

// FIÈVRE CATARRHALE OVINE

21 Situation et nouvelles conditions

Le GDS fait un point sur la situation épidémiologique de la FCO et formule des recommandations.

Plusieurs cas cliniques de fièvre catarrhale ovine sérotype 8 sont apparus chez des bovins et des ovins depuis début août 2023 dans le sud du Massif central. Initialement localisée à quelques communes, la maladie s'est propagée en quelques semaines.

Les animaux présentent de l'hyperthermie, des difficultés de locomotion, des croûtes sur le mufle, des ulcérations dans la bouche, du jetage ou encore une langue bleue (ovin).

De nombreux animaux peuvent être malades. De la mortalité chez les ovins et les bovins est également présente. En cas de suspicion : contactez votre vétérinaire pour faire des analyses de confirmation et une déclaration à la DDPP.

Recommandations

La vaccination permet de protéger son cheptel, le voisinage, les autres animaux lors de rassemblement collectif (comice, foire, concours, centre de rassemblement, marché…) et les cheptels introduisant des animaux : il est ainsi recommandé de vacciner en priorité les animaux situés dans les départements limitrophes ainsi que ceux situés dans la zone atteinte. Contactez votre vétérinaire afin qu'il prenne en compte la situation sanitaire de l'élevage.

Mouvements et concours

Nettoyer et désinsectiser les moyens de transport avant le chargement des animaux. Si le mouvement doit avoir lieu avant la vaccination, il est recommandé que les animaux soient désinsectisés depuis au moins sept jours suivis d'un test PCR dont le résultat doit être négatif.

Le mouvement des animaux devra avoir lieu dès que les résultats d'analyses sont connus et au plus tard dans les sept jours suivant le prélèvement.

La protection des animaux contre les culicoïdes doit être assurée jusqu'à leur arrivée sur le lieu de destination. S'il s'agit d'un rassemblement, la protection des animaux contre les culicoïdes doit être assurée jusqu'à leur retour en élevage. Pour les concours et les foires qui ont lieu prochainement, voir les conditions particulières mises en place sur www.gdsbfc.org

Conditions de mouvements EU

Nouvelles conditions dérogatoires vers la Croatie : vaccination + 10 jours (comme Italie, Belgique, Espagne, Grèce, Portugal, Luxembourg). À noter que ces conditions dérogatoires ne s'adressent qu'aux bovins. Mouvements vers et depuis la Corse : Les conditions au regard de la FCO sont amenées à être modifiées prochainement. Conditions pour les mouvements des espèces non vaccinables : ces dispositions peuvent concerner les caprins, dans le cas d'envoi vers des États membres ne reconnaissant pas la validité de la vaccination (rappel : pas d'AMM caprine pour les vaccins FCO). Elles sont cependant difficiles à mettre en œuvre (tests de séroneutralisation exigés ou séronégativité). Espagne et Portugal : rajout de conditions pour les jeunes issus de mères vaccinés. Rien de neuf n'est possible en pratique, sauf à recourir aux tests de séroneutralisation nécessaires pour garantir *« avant leur départ, une protection immunologique suffisante »*.

GDS21



Réussir SA

La vaccination permet de protéger son cheptel, le voisinage et les autres animaux lors de rassemblement.

// BLONDE D'AQUITAINE

21 De retour du National

Deux éleveurs représentaient la Côte-d'Or au concours national de la Blonde d'Aquitaine.

Les éleveurs de Blonde d'Aquitaine avaient rendez-vous les 9, 10 et 11 septembre à Châteaubriant, en Loire-Atlantique, pour leur grand concours national (500 animaux et 170 élevages, rien que ça !). Franck Debeaupuis, de Montberthault et Nicolas Chauve, de Puits, étaient tous les deux de la partie. Auteur d'excellents résultats début juillet au régional de Saint-Laurent-de-Chamousset, dans le département du Rhône, Franck Debeaupuis reste sur sa lancée et décroche quatre podiums avec ses six bovins. Deux premiers prix ont été obtenus : le premier dans la section des vaches de 4 à 5 ans avec Osiris, championne régionale, et le second avec Stew Ball, chez les taureaux de 2 à 3 ans. Ces deux animaux ont joué *« la gagne »* dans leurs championnats respectifs et ont tous les deux échoué *« d'un rien »* pour le titre suprême. À noter que le champion adulte est un taureau de 3 ans nommé Rolls, qui appartient à l'EARL du Breuil à Mervans, en Saône-et-Loire. La Bourgogne n'était donc pas venue pour faire de la figuration !

Suite et fin

Deux deuxièmes prix sont également tombés dans l'escarcelle du sélectionneur de Montberthault : Roméo chez les taureaux de 2 à 3 ans (juste derrière Stew Ball) et Titan, dans la catégorie des moins d'un an. Les deux derniers bovins présentés par Franck Debeaupuis se classent respectivement 5e (Texas, chez les mâles de moins d'un an) et 8e (Radieuse, femelles de moins de trois ans). Nicolas Chauve concourrait pour sa part avec trois animaux : Tâche (7e sur 14 chez les femelles de moins d'un an), Taxi (6e sur 12 dans la catégorie des mâles de moins d'un an) et Shanghai (6e sur 12 des mâles de 2 à 3 ans).

AG



Franck Debeaupuis et Stew Ball, premier prix des taureaux de 2 à 3 ans.

// RENDEZ-VOUS

58 Une journée pour les vêlages

Une démonstration d'ouverture pelvienne est organisée par Alsoni Conseil Élevage, le 29 septembre à Challuy, durant la journée «Réussir les vêlages».

Comme à l'accoutumée, Alsoni Conseil Élevage effectuera une démonstration d'ouverture pelvienne durant la journée « Réussir les vêlages » organisée au Legta de Challuy le 29 septembre de 9 h 00 à 16 h 30. Cette rencontre est ouverte à tous les éleveurs, et des groupes d'élèves se relayeront dans les ateliers des intervenants présents. L'objectif de cette journée est d'apporter toutes les clés pour des vêlages réussis, en ciblant plusieurs thématiques : la conduite des génisses avant vêlage par la Chambre d'agriculture, la biosécurité dans l'élevage autour du vêlage (la biosécurité étant les actions à mener et précautions à prendre pour ne pas introduire de pathogènes dans l'élevage, ce qui est important toute l'année, mais encore plus en période de vêlages) par le GDS, la sélection des reproducteurs axée sur le vêlage facile par le Herd-Book Charolais, et enfin la présentation de la mesure d'ouverture pelvienne, et son utilité par Alsoni avec deux démonstrations sur une dizaine de génisses à 11 h 00 et à 15 h 30. En parallèle, une vente de reproducteurs de la ferme du lycée agricole sera proposée et se poursuivra le samedi 30 septembre. Renseignements : 04 70 42 02 20.

Chloé Monget



L'ouverture pelvienne d'une vingtaine de génisses sera mesurée durant la journée.



ÉLEVAGE

// CONCOURS NATIONAL ADULTES CHAROLAIS

La Nièvre se distingue

Les 8 et 9 septembre, à Lignières (18), avait lieu le concours national adultes Charolais. Pour cette édition, les éleveurs de la Nièvre présents ont raflé nombre de prix.



Herd Book

Rosanne Lemaitre et l'Earl Pipponiau Loïc raflent le trophée international mâles avec Redoutable. Crédit photo : Herd Book Charolais.

Pour cette nouvelle édition du concours national adultes Charolais à Lignières (les 8 et 9 septembre), plus de 350 animaux étaient présentés par 127 exposants venus de 22 départements différents. Pour cette année, 36 sections étaient au programme pour les départager avec 16 sections « mâles » et 20 sections « femelles ». Ainsi, pour ce rendez-vous, les éleveurs nivernais ont raflé nombre de prix dans diverses catégories.

Consécration

Rosanne Lemaitre et l'Earl Pipponiau Loïc se sont distingués avec Redoutable qui remporte la première place de la section 03 A (mâles nés du 1er août 2019 au 31 juillet 2020), le grand prix de championnat mâles, le prix de championnat mâles senior et le trophée international mâles. Rosanne Lemaitre stipule : *« Nous sommes très heureux car cela n'est jamais arrivé chez nous. Moi-même, Loïc et nos parents sommes très fiers de cette consécration. Finalement, la joie que nous ressentons est assez inqualifiable d'autant plus que nous avons aussi reçu le vase de Sèvres offert par Emmanuel Macron, Président de la République. Notre maison est en train d'être rénovée mais il aura une belle place dans la maison avec les trois plaques du concours ! Pour la suite, nous allons continuer sur notre lancée, mais nous avons quand même un peu la pression pour la finale à Moulins car la concurrence est rude »*. En sus de Redoutable, Tornado du Gaec Roube-Fayet a remporté le prix de championnat junior mâles réservé ainsi que la première place de la section 1 D (mâles nés du 1er août 2021 au 31 juillet 2022). Côtés sections femelles, le Gaec Besson prend la première place de la section 01 (veaux femelles d'automne) avec Unetoile, Corentin Albert rafle celle de la section 05 E (femelles nées du 1er août 2021 au 31 juillet 2022) avec Top Modèle. Le Gaec Touillon Moiron, avec Sirène, monte lui aussi sur la première marche du podium mais de la section 06 B (femelles nées du 1er août 2020 au 31 juillet 2021). Enfin, le Gaec Deboux, et Nélia, se place premier de la section 08 D (femelles suitées nées du 1er août 2015 au 31 juillet 2019).

Chloé Monget

Retrouvez le palmarès complet sur : https://charolaise.fr/wp-content/uploads/2023/09/palmares-CNA-23.pdf

Multiples atouts

À l'occasion de cet événement, Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais, rappelle : *« Très attendu par les éleveurs, ce concours est une vitrine de l'excellence mais aussi une démonstration des qualités et du potentiel des animaux charolais. La Charolaise possède une adaptabilité remarquable dans tous les domaines, que ce soit à tous types d'environnements, aux différents segments de marché, pour être utilisable sur tous types de production. Elle est également la race idéale pour s'adapter aux contraintes de demain et un choix parfait pour séduire les jeunes éleveurs, face à la nécessité croissante du renouvellement des générations. Comme vous le savez, la transmission et les manières de la faciliter sont au cœur de nos préoccupations. En tant qu'instance raciale, nous essayons de développer la facilité d'élevage dans tous les domaines, afin d'apporter notre pierre à l'édifice. Il y a bien sûr des critères économiques importants, mais à notre niveau, nous agissons dans notre cœur de métier pour offrir les meilleures conditions possibles aux éleveurs de demain »* (1).

(1) Source : Herd-Book Charolais.

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Un « triplé » pour le 21

Trois premiers prix de section ont été remportés par des éleveurs de Côte-d'Or, au national adultes Charolais.

Plusieurs élevages côte-d'oriens avaient rendez-vous les 8 et 9 septembre au concours national charolais, qui se tenait à La Celle-Condé/Lignières, dans le département du Cher. Deux d'entre eux ont décroché des premiers prix de section. Le Gaec Froidurot s'est distingué avec les victoires de Top Modèle et Tamise, dans les sections des femelles nées du 1er août 2021 au 31 juillet 2022. L'élevage de Jours-lès-Baigneux a même obtenu un troisième podium avec Top du Top, chez les mâles nés sur la même période. François Lucand a également brillé dans ce concours très relevé : l'éleveur de Molphey remporte un premier prix avec Relief, dans la section des mâles nés du 1er août 2020 au 31 juillet 2021. L'EARL Guenot Nicolas, d'Allerey, obtient pour sa part un deuxième prix avec Ortense (section des femelles nées avant le 1er août 2020) et un troisième prix avec Rafaello (mâles nés du 1er août 2019 au 31 juillet 2020). Le quatrième et dernier élevage côte-d'orien en lice n'était pas loin du podium : le Gaec des Granges de Vevres termine 4e avec Oracle, dans la catégorie des mâles nés avant le 31 juillet 2019.

AG



Le Gaec Froidurot, titré dans deux sections.



François Lucand et son taureau Relief.

ÉLEVAGE

// RACE BRUNE

21 Dix ans d'abstinence, c'est trop

Le concours national de la race Brune fait son grand retour le 5 octobre à Cournon. La Côte-d'Or sera très bien représentée.



La dernière édition, c'était en 2013 à Châtillon. *« Il y a eu, depuis, le concours européen à Mende, en Lozère, mais pas de national depuis dix ans. Oui, ça commençait à faire un peu long ! »*, lance Alain Terrillon, président de la Fédération Gen'Brune. Ce grand rendez-vous du jeudi 5 octobre, organisé dans le cadre du Sommet de l'élevage, regroupera 140 vaches en concours à partir de 12 heures. *« Les trois fédérations de notre race seront présentes. La nôtre comptera 45 animaux »*, enchaîne l'éleveur du village de Griselles, près de Laignes. La Côte-d'Or représentera à elle seule 35 vaches : *« nous avons limité à quatre le nombre de Brunes titulaires par exploitation, l'idée est d'emmener un maximum de monde à ce concours très attendu »*. Trois autres animaux porteront les couleurs du *« 21 »* : il s'agit de génissons du Gaec Changarnier (Montmoyen), de l'EARL Saint-Roch (Pothières) et du Gaec Loosli (Chazeuil), qui seront proposés à la vente aux enchères nationale programmée le même jour à 17 h 30. Le niveau génétique sera forcément très intéressant. *« Ce sera la crème de la crème »*, illustre Alain Terrillon.

Pas dépaysé

En circulant dans les allées de la Grande halle d'Auvergne, la probabilité de croiser des *« têtes côte-d'oriennes »* sera très élevée. En effet, une délégation de plusieurs dizaines de personnes est attendue à ce national. Il y aura bien sûr les exposants – au moins une quinzaine – mais aussi des accompagnants, des techniciens et aussi et surtout, une vingtaine de jeunes éleveurs en devenir, conviés eux aussi à l'évènement. *« Nous souhaitons surfer sur la dynamique des journées châtillonnaises »*, souligne le président de Gen'Brune, *« celles-ci avaient été marquées par une très belle implication des jeunes. La plupart d'entre eux mettaient pour la première fois les pieds dans l'ambiance d'un concours, nous avons décidé de les inviter à Cournon ! »*. Chacun sera impliqué *« à sa façon »* et prêtera main-forte aux éleveurs durant les quatre jours du Sommet. Certains jeunes feront le déplacement avec les exposants, d'autres pourraient venir en minibus, moyen de locomotion envisagé par plusieurs côte-d'oriens. L'hébergement se fera sous différentes formes : *« il y aura un dortoir aménagé dans un semi-remorque mis à disposition par les transports Changarnier ! Tout le monde sera sur place, dans l'enceinte du concours. D'autres personnes préféreront réserver des chambres à proximité, il devrait y avoir aussi plusieurs caravanes »*.

S'amuser et briller

Comme le disait un certain Pierre de Courbertin, l'essentiel sera de participer. *« Tous les passionnés de la Brune ont envie de se retrouver, passer de bons moments entre nous sera l'objectif premier »*, souligne Alain Terrillon, qui poursuit : *« organiser un national est particulièrement lourd, notamment sur les plans organisationnel et financier, alors il faut en profiter. Le transport d'un seul animal, à lui seul, peut vite atteindre la somme de 300 voire 400 euros. Nous remercions la soixantaine de partenaires qui nous épaulent durant ce concours »*. En plus du côté festif, l'attribution des plus grands titres sera très attendue : *« gagner un prix à un national n'est jamais anodin… Ce rendez-vous est une grande vitrine pour notre race. D'ailleurs, j'espère que plusieurs vaches issues de taureaux français vont se démarquer. Cela démontrerait, une fois de plus, la compétitivité de notre schéma de sélection. Celui-ci fonctionne d'ailleurs très bien : aujourd'hui, plusieurs de nos taureaux figurent dans le top Isu international. Nous n'avons jamais vendu autant de doses à l'étranger, nous avons un réservoir génétique de grande qualité ! »*.

AG



POLYCULTURE-ÉLEVAGE

// PRAIRIES

58

Un nouvel outil pour s'orienter

Le 12 septembre, Bio Bourgogne Franche-Comté organisait une journée d'information aux Marlins (Saint-Agnan) pour présenter un nouvel outil de typologie multifonctionnelle des prairies de Bourgogne.

L'exploitation de Vincent Martin aux Marlins (Saint-Agnan) accueillait la rencontre de Bio Bourgogne Franche-Comté ayant pour thème la gestion des prairies permanentes, le 12 septembre. *« Cet événement est le moyen d'expliquer en situation réelle notre nouvel outil de typologie multifonctionnelle mis au point par Aurélie Perrin, en apprentissage à l'institut d'Agro Sup Dijon et épaulée par le Conservatoire Botanique Nationale (CBN) »* détaille Damien Nicolas, conseiller élevage à Bio Bourgogne Franche-Comté. Ciblé sur la reconnaissance des prairies, ce guide est censé donner certaines clés de gestion aux exploitations pour leurs prairies naturelles.



La présentation du guide de typologie multifonctionnelle des prairies de Bourgogne développé par Bio Bourgogne Franche-Comté a été réalisée dans l'exploitation de Vincent Martin aux Marlins (Saint-Agnan).

Approche globale

Avant de rentrer dans le vif du sujet, Aurélie Perrin insiste : *« l'outil présenté ce jour est amené à évoluer en fonction des demandes et des remontées du terrain. L'important étant que les exploitants aient un guide clair et adapté aux différentes prairies »*. Ainsi, l'approche de ce manuel est globale, *« sans trop rentrer dans un détail botanique, afin que tous puissent s'en servir simplement. S'ils souhaitent une étude et des conseils plus poussés sur leurs prairies, les conseillers sont là pour répondre à ces demandes »* indiquent Aurélie Perrin et Damien Nicolas. Ainsi, le guide débute avec deux grandes parties : l'observation et la caractérisation des prairies naturelles.

Dans le détail

« Pour l'observation, nous détaillons le protocole à appliquer afin de pouvoir ensuite établir le profil de sa prairie. Par exemple, il faut déterminer si le sol est sec, sain (toujours portant en été et hiver), humide (portant mais pouvant s'engorger plusieurs semaines), ou très humide (engorgements prolongés plusieurs mois). Ensuite, il faudra garder en tête le mode d'utilisation, via une fauche, une pâture ou encore le niveau de chargement et le niveau de fertilisation apportée – ces derniers éléments détermineront la fertilité du sol » stipule Aurélie Perrin. En fonction de ces points, l'exploitant pourra déterminer dans quelle catégorie sa prairie se trouve. Ainsi, deux types sont présentés : prairies sèches (PS) ou prairies humides (PH). Pour aller plus loin, huit profils de prairies sont mis en évidence dans le guide et tous sont accompagnés par des fiches techniques *« permettant de cibler leur potentiel en fonction de la conduite déterminée par l'exploitant »*. Pour certains profils, des sous-catégories sont proposées afin d'affiner la gestion. Divers points sont détaillés comme les caractéristiques agronomiques, la valeur alimentaire, la composition botanique ou encore les caractéristiques écologiques. *« Les données sont réalisées par une moyenne des relevés effectués dans les prairies suivies en Bourgogne. De ce fait, ces informations ne pourront s'appliquer pour un autre secteur que celui-ci »*.

Chloé Monget

Pour plus de renseignements sur le guide de Bio Bourgogne Franche-Comté : damien.nicolas@biobfc.org ou 06 30 02 24 01.

// MAÏS ENSILAGE

89

Une bonne année pour les éleveurs

Cette année, la quantité et la qualité sont au rendez-vous pour l'ensilage de maïs. Mais les éleveurs pointent la pression des sangliers qui continue d'augmenter et qui est, plus que jamais, un fléau pour eux.

En Puisaye, Francis Letellier, éleveur à Saint-Privé, craignait que les coups de sec du mois de juin causent des dégâts dans les maïs. « *Finalement, cela s'est plutôt bien passé. Les maïs ont légèrement souffert mais l'eau qui est arrivée ensuite a évité une grosse casse. On a des maïs qui sont, en volume, très corrects pour les sols de Puisaye* ».
Pour ce dernier, les maïs sont même très beaux dans ses parcelles irriguées. « *Dans certains endroits, je n'ai jamais eu d'aussi bons résultats, avec 17 t de MS/ha pour l'une de mes parcelles, alors qu'habituellement je suis plutôt entre 13 et 15 t de MS/ha. En moyenne, je serai autour de 15 t de MS/ha cette année. Il y aura même de l'excédent pour pas mal d'éleveurs, qui sera moissonné en maïs grain puis vendu à la coopérative. On a de quoi aller jusqu'à la récolte de l'année prochaine sans difficulté, en ce qui concerne l'ensilage de maïs, qui sert pour l'alimentation des animaux* ».

Les sangliers, un vrai fléau

Cependant, un point noir, et non des moindres, subsiste dans le département : la présence des sangliers. « *Dans mon secteur, il y a peu de dégâts, mais je pense à tous les éleveurs qui ont moins de chance* ».
C'est le cas de cet éleveur du canton de Seignelay (qui a préféré garder son anonymat). « *Quantitativement et qualitativement, cela ne s'est pas trop mal passé pour l'ensilage d'épis de maïs (il a fait le choix d'ensiler seulement les épis cette année car la récolte d'herbe a été assez volumineuse, ndlr) malgré la sécheresse qui a retardé le développement de la culture dans certaines parcelles. Cependant, il y a un gros problème, celui des sangliers. J'ai une de mes parcelles où les maïs sont toujours là, avec les sangliers dedans. Je n'ose même plus aller les voir car ça me rend malade. Je ne sais pas à l'heure actuelle si j'arriverais à récolter quelque chose* », se désole-t-il. « *Aujourd'hui, même les fils électriques ne les arrêtent plus. C'est devenu ingérable* ».
D'autant plus que l'éleveur se trouve dans une zone « *de chasse « commerciale », autant dire que c'est compliqué pour faire entendre à cette partie des chasseurs qu'il faut réduire les populations de manière conséquente, malgré le fait que je sois moi-même chasseur* ».
Un fléau dont beaucoup d'agriculteurs et d'éleveurs aimeraient se débarrasser.

Christopher Levé





L'ensilage de maïs s'est globalement bien passé dans le département.

VIGNE

// VENDANGES

« On s'attendait à une bonne récolte, on s'oriente vers une très bonne »

Après la récolte des crémants, les vendanges se poursuivent dans le département, avec les vins tranquilles. Comme c'est le cas dans le Chablisien, chez Régis Segault, viticulteur à Maligny.



Les vendanges se poursuivent avec les vins tranquilles.



Une fois récolté par la machine, le raisin est déposé dans la benne d'un tracteur.



Puis, le raisin est apporté directement au pressoir.

Les vendanges ont commencé le jeudi 14 septembre pour le Domaine des Roncières, à Maligny.

Avec de belles surprises, comme nous confie Régis Segault. « *On a été surpris par les rendements, qui sont supérieurs à ce qu'on pensait. On s'attendait à faire une bonne récolte, on s'oriente vers une très bonne. Et la qualité est aussi au rendez-vous* », se réjouit-il. « *Je pense que la très grande majorité des vignerons pourront faire une réserve quantitative (des VCI) qui servira pour les millésimes déficitaires* ».

Ce dernier le constate : « *les raisins se vendangent bien, les baies se détachent facilement, cela permet de mieux respecter à la fois la vigne et la récolte. On s'oriente vers une seconde bonne année consécutive, même si l'an dernier certains viticulteurs avaient eu quelques difficultés. Là, la quantité est là d'une manière générale. C'est aussi le cas de la qualité. Il n'y aura pas de qualité médiocre ou moyenne. La récolte est bonne pour tout le monde* ».

Les pressions mildiou, oïdium et pourriture écartées

Car la météo a été clémente cette année pour le milieu viticole. « *On a eu assez de soleil, tout en ayant de l'eau quand il fallait, ce qui a permis d'éviter que la vigne souffre du sec. Il y a toutefois eu quelques problèmes liés au mildiou et à l'oïdium, mais la pression a été globalement plutôt bien gérée. Désormais, il n'y a plus de risque. Dès que le raisin commence à se sucrer, début août, le risque disparaît* ».

Quant à la pourriture ? « *À une grosse semaine (au moment où nous écrivons ces lignes, nous l'avons rencontré le lundi 18 septembre, ndlr) de la fin des vendanges, on devrait être tranquille* ».

En résumé, tout roule pour le moment, pour les vignerons icaunais.

Christopher Levé

// FESTIVITÉS ET DÉGUSTATIONS

Les caves ouvrent leurs portes à Auxey-Duresses

En Côte-d'Or, les producteurs d'Auxey-Duresses vous ouvrent leurs caves au cœur de la Côte de Beaune pour un week-end dégustation, les 21 et 22 octobre.



Thierry Gaudilleres

Chaque année, le quatrième week-end d'octobre est synonyme de fête pour les papilles à Auxey-Duresses.

Tous les ans, le 4e week-end d'octobre, le pittoresque village d'Auxey-Duresses, au sud de la Côte-d'Or, ouvre ses caves au public. L'occasion de découvrir la Côte de Beaune sous ses chatoyantes couleurs automnales. Voilà pour la partie « Coup d'Œil ». Côté « Coup de Cœur », vous aurez l'opportunité de découvrir ou redécouvrir cette appellation Village et ses Climats classés en Auxey-Duresses Premier Cru, à l'excellent rapport qualité prix.

Les caves participantes sont situées à Auxey-Duresses et Melin (hameau d'Auxey-Duresses). Une navette gratuite assurera la liaison entre ces deux sites entre Auxey et Melin. Les dégustations auront lieu de 10 heures à 18 heures, les samedi 21 et dimanche 22 octobre. L'accueil se fera sur la place de l'Église à Auxey. Il sera assuré par les élèves de la Maison familiale de Grandchamp. Armé de votre verre de dégustation vendu 5 euros, vous pourrez déguster dans toutes les caves signalées par le logo *« Coup d'Œil, Coup de Cœur »*. Une petite restauration sera aussi proposée : escargots, œufs en meurette, burger Charolais.

Vous trouverez aussi quelques exposants de produits de bouche chez les vignerons et vous pourrez assister à des démonstrations de tonnellerie par la tonnellerie Billon, ainsi qu'une exposition artisanale. Les vignerons participants sont les suivants :

Domaine Thomas Battault
Château de Melin
Domaine Alain et Vincent Creusefond
Domaine Cabaret
Domaine Diconne
Domaine Michel Prunier et fille
Domaine Laurent et Romain Prunier
Domanie Labry
Domaine Henri Latour et fils
Domaine Max et Anne-Marye Piguet-Chouet
Domaine Stéphane Piguet
Domaine Piguet-Girardin
Domaine Philippe Prunier-Damy
Domaine Simon et Alexis Roy

D'après communiqué

Les critères d'un SSV utilitaire apte et à la traction

Les véhicules utilitaires de type SSV (Side by Side Vehicule) sont réputés pour leur polyvalence, grâce à leur benne et les nombreux accessoires qu'ils peuvent embarquer. Seuls les modèles à vocation professionnelle offrent de véritables aptitudes pour le chargement et le remorquage.



D. Laisney

Les accessoires adaptables dans la benne des SSV peuvent faciliter le transport d'outils



D. Laisney

La benne de certains SSV peut accueillir de lourdes charges. Attention toutefois au respect de la charge utile homologuée sur route.



D. Laisney

Avec sa benne de 1,80 m de long et sa capacité de remorquage de plus d'une tonne, le Traxter Pro de Can-Am est un vrai déménageur.



D. Laisney

Ce SSV Mule Pro-DX de Kawazaki profite d'une grande benne capable d'accueillir des objets volumineux comme cette roue de remorque.



Polaris

La capacité de remorquage des puissants SSV est remarquable.



Polaris

La robustesse des suspensions et des pneumatiques n'est pas à négliger lorsqu'on est amené à transporter de lourdes charges avec un SSV.

De plus en plus d'agriculteurs possesseurs de quads se tournent vers les SSV, attirés par leur confort et leur sécurité de conduite, mais aussi par leurs aspects utilitaires plus développés. Ces véhicules dotés d'une benne basculante offrent des capacités utiles bien supérieures à celles des quads, sans sacrifier la maniabilité et la capacité tout terrain, qui a fait le succès de ces derniers. L'offre en SSV s'avère toutefois assez hétérogène, mêlant des modèles purement « professionnels » bénéficiant d'une conception ciblant les aspects utilitaires, à des modèles davantage typés loisirs, plus limités pour encaisser la charge. La charge utile est le premier critère à prendre en compte pour juger de la pertinence d'un SSV qui devra régulièrement embarquer du poids. La seule véritable valeur de comparaison est le chiffre indiqué sur la carte grise ou sur la plaque d'homologation obligatoirement présente sur le véhicule. Deux indications de charge utile peuvent être communiquées par le constructeur : celle de la benne uniquement et celle de l'ensemble du véhicule. La plupart des « vrais » modèles utilitaires peuvent accueillir environ 450 kg dans la benne. Quelques rares exceptions en offrent davantage, comme le Traxter Pro de Can-Am avec sa longue benne accueillant jusqu'à 545 kg. En revanche, les modèles plus modestes dotés de petites bennes ou de motorisations peu puissantes se limitent parfois à 250-300 kg.



Se fier à la charge utile homologuée

La seconde indication de charge utile concerne l'ensemble du véhicule. Elle approche généralement les 700 kg pour les modèles les mieux dotés. Cette seconde information laisse à penser qu'il est possible de dépasser les 450 kg dans la benne, lorsque le SSV ne supporte aucune autre charge que celle du conducteur. À noter que certains constructeurs indiquent une seconde information pour la charge utile en condition « hors route ». La plupart des bennes peuvent en effet encaisser davantage de poids, à condition d'éviter les trajets routiers. Cette distinction entre valeur homologuée et valeur admise par le constructeur se retrouve dans les chiffres annoncés pour la capacité de remorquage. Dans le premier cas, celle-ci se situe entre 900 et 1 100 kg pour les plus performants, alors que les SSV plus modestes peuvent plafonner à 500 kg, voire moins pour les modèles électriques. Pour les déplacements non routiers, certaines marques n'hésitent pas à indiquer une capacité de 1 500 kg.

Des bennes plus ou moins spacieuses

Principal élément différenciant du SSV, la benne offre des dimensions variées. Les plus spacieuses bénéficient d'une largeur de 130 à 145 cm. Pour la longueur, les bennes les plus grandes dépassent le mètre, de quoi facilement embarquer une europalette. Une action difficilement réalisable pour les modèles à benne courte. Pour les plus spacieuses, celle du Mule Pro-DX atteint 1,35 m de long, tandis que celle du Traxter Pro de Can-Am culmine à 1,80 m, de quoi embarquer deux europalettes. Afin de gagner en longueur utile, certains SSV disposent d'une ridelle arrière capable



M. Portier

Ce SSV électrique dispose d'une petite benne à la charge utile modeste.

au chargement



John Deere

Les SSV offrent davantage de polyvalence que les quads grâce à leur benne.

de supporter un poids conséquent une fois basculée à l'horizontale. Can-Am propose par exemple une extension de plancher reposant sur la ridelle arrière. Pour plus de praticité et de confort, le basculement de la benne assisté par un vérin à gaz peut être remplacé en option par un vérin hydraulique alimenté par une pompe à entraînement électrique. Cas particulier, le RTV-X 1110 de Kubota bénéficie de série d'un vérin alimenté par le circuit hydraulique utilisé pour la transmission.

Des trains roulants robustes

Autres aspects pratiques, les systèmes de déverrouillage de la benne ou de la ridelle arrière sont plus ou moins ergonomiques selon les engins. Le nombre et la robustesse des anneaux d'arrimage de la caisse laissent aussi parfois à désirer. La possibilité de monter rapidement des rehausses de caisse n'est pas proposé par toutes les marques. Idem pour les dispositifs de fixation rapide d'accessoires dans la benne. Enfin, pour bien supporter la charge, un SSV doit disposer de trains roulants adaptés. Les systèmes de suspensions indépendantes intègrent généralement un réglage de dureté sur les amortisseurs, indispensable pour préserver le comportement du véhicule. La présence de nombreux graisseurs sur les axes de la suspension est aussi un gage de durabilité pour un véhicule qui sera mis à rude épreuve. Le choix des pneumatiques joue aussi un rôle. Opter pour des modèles à 8 plis, certes plus onéreux, plutôt que des 4 ou 6 plis, permet de limiter la pression de gonflage en charge. Le SSV profite alors d'une meilleure adhérence, compacte moins le sol et risque moins la crevaison.



M. Portier

Pour basculer de lourdes charges, il est préférable d'opter pour un bennage hydraulique.

Michel Portier

// LES NOUVEAUTÉS

Hisun Le SSV électrique Farmer EV75 Crew homologué 4 places



Hisun

L'offre en SSV électrique du constructeur chinois Hisun s'enrichit du modèle Farmer EV75 Crew homologué 4 places. Ce véhicule utilitaire léger, distribué en France par la société Temver véhicules spécialisés, vient en complément des modèles électriques 2 places Farmer EV1 à batteries au plomb et Farmer EV75 à batteries lithium-ion. Doté d'une double cabine, cet engin est animé par un moteur électrique de 72 V développant 15 kW (20 ch) avec un pic de puissance à 37,5 kW (50 ch). Il est alimenté par des batteries lithium-ion d'une capacité de 16,5 kWh. Son autonomie est annoncée à 120 km maxi et ses batteries se rechargent en 6 à 10 h sur une prise 220 V. Le Farmer EV75 Crew dispose de quatre roues motrices débrayables, du blocage électrique du différentiel avant, d'un treuil frontal et d'une boule d'attelage. Il emporte 227 kg dans sa petite benne arrière basculante et affiche une capacité de remorquage sur route de 350 kg (680 kg maxi hors route). Il se complète en option d'une cabine fermée et bénéficie d'une garantie de 2 ans pièces, main-d'œuvre et batteries. L x l x h : 301 x 158,5 x 202 cm - Poids à vide : 820 kg
Suspensions av/ar : Indépendantes à double triangulation - Homologation : Tracteur agricole T1a, 4 places

Corvus Un SSV électrique au catalogue



Corvus

Le SSV Terrain EX4 de Corvus se démarque par sa motorisation électrique de 13 kW, alimentée par une batterie lithium-ion de 15 kWh. Il affiche une autonomie maximale de 100 km en mode Range, plus réduite en mode Power. Offrant une capacité de charge de 620 kg, le Terrain EX4 n'est pas avare en rangements avec un coffre avant de 45 l (25 kg) et trois tiroirs sous les sièges cumulant 67 l (30 kg). En acier, la caisse arrière mesure 1,34 m x 1,20 m et peut contenir jusqu'à 300 kg. Offrant une garde au sol de 309 mm grâce à ses doubles triangles indépendants à l'avant comme à l'arrière, le Terrain EX4 est disponible en transmissions 2x4 ou 4x4, propose deux gammes en marche avant et intègre un blocage de différentiel arrière. Ce SSV affiche une capacité de remorquage de 755 kg en gamme basse et 479 kg en gamme haute. Homologué tracteur (T1a), l'EX4 peut recevoir en option des pare-brise avant et arrière, un rétroviseur intérieur, des portes ou encore un compartiment à bagages avant.





// LES NOUVEAUTÉS

Kubota Un nouveau petit SSC

Kubota renouvelle son SSV d'entrée de gamme avec le modèle RTV 520. Outre son nouveau moteur essence bicylindre Kubota de 520 cm³ délivrant une puissance de 17 ch, il adopte le style de son grand frère RTV-X1110, avec notamment un poste de conduite modernisé. Kubota reste fidèle à la transmission hydrostatique affichant une vitesse maxi de 40 km/h. Doté d'une suspension indépendante à l'avant, cet utilitaire léger se contente en revanche d'un essieu arrière rigide suspendu, limitant sa garde au sol et ses capacités de franchissement. Disposant d'un cadre ou d'une cabine en option, le RTV 520 profite d'une benne basculante de taille modeste, la charge utile de l'engin s'établissant à 425 kg.



M. Portier

CFMoto Deux quads à moins de 6 000 euros

La gamme de quads utilitaires CForce se complète par le bas avec le CForce 450 décliné en versions Blue Line et Expert, affichées respectivement à 5 490 et 5 990 euros TTC. Son moteur essence de 400 cm³ affiche une puissance de 31 ch. La transmission intègre un différentiel débrayable avant et arrière. Ce quad repose sur des suspensions indépendantes et intègre 4 freins à disque. Il reçoit notamment une boule d'attelage, un treuil, un rangement arrière et un nouveau tableau de bord digital. La version Expert se démarque, entre autres, avec ses jantes alu. Affichant un poids de 336 kg, ce quad est homologué T3.



CFMoto

Yamaha Édition limitée pour les 25 ans du Grizzly

Le célèbre quad Grizzly 700 de Yamaha, motorisé par un monocylindre essence de 686 cm3, se dote d'un pack d'équipements spécifiques dans sa version spéciale 25e anniversaire. Celui-ci comprend un bumper avant renforcé et une plaque de protection du différentiel avant améliorant encore la robustesse de ce quad monté en roues de 27 pouces. Le Grizzly profite également de protège-mains et d'élargisseurs d'ailes. La touche finale se compose d'un coloris et de décorations spécifiques.



Yamaha

CFMoto Le SSV UForce 1000 XL embarque six personnes

Le véhicule utilitaire léger UForce 1000 XL de la marque chinoise CFMoto arrive sur le territoire français. Distribué par GD France, ce SSV à deux rangées de sièges, homologué T1, propose six places et dispose d'une caisse arrière basculante. Sa charge utile s'élève à 350 kg et sa capacité de remorquage atteint 800 kg. Doté d'une transmission à variateur à courroie, cet engin à quatre roues motrices est animé par un moteur bicylindre essence de 963 cm³ délivrant 72 ch à 7 000 tr/min. Il bénéficie de quatre freins à disque et de suspensions indépendantes à l'avant et à l'arrière. Le SSV UForce 1000 XL est équipé en standard d'une boule d'attelage et d'un treuil. Il profite d'une garantie de deux ans sur les pièces et d'un an sur la main-d'œuvre.

Poids à vide : 820 kg
Réservoir : 40 l
Garde au sol : 31 cm
L x l x h : 377 x 161 x 185 cm



CFMoto

Garage du Mouësse



Découvrez nos gammes

SEGWAY Powersports › France

POLARIS

TGB

51 Fg du Mouësse - Nevers
03 86 57 06 28
bruno.sabio@wanadoo.fr

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !

JCB AGRI



TELESCOPIC SERIE III



TM 420

DEPUSSAY MANUTENTION AGRI

Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre

Votre interlocuteur :
Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16
58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64
58170 LUZY

// COMICE DE NEVERS-MAGNY COURS

Un retour remarqué !

Les 9 et 10 septembre, Nevers-Magny Cours offrait son comice. Après 24 ans d'absence, son retour a été marqué par un programme fourni pour petits et grands.



Mylène Perelli avec sa troupe à l'arrivée de la transhumance au Palais Ducal.



La transhumance, avec la traversée du pont de Loire, marquait le coup d'envoi du Comice de Nevers-Magny Cours.

Près de 6 000 visiteurs se sont pressés les 9 et 10 septembre pour assister au retour du comice de Nevers-Magny Cours après 24 ans d'absence. Jean-Luc Dechauffour, coprésident du comice, s'exclame : *« nous sommes arrivés au bout du rêve ! »* et Charles Dessauny, coprésident, de réagir : *« Certains n'y croyaient pas, mais nous avons réussi notre pari ! »*. Ils précisent : *« Nous avions imaginé l'événement afin que chacun puisse trouver sa place avec les diverses animations prévues et il semble que cela ait fonctionné »*.

Faire entrer l'agriculture

Pour Mylène Perelli, exploitante à Saint-Hilaire-de-Gondilly, ayant mené la transhumance d'environ 130 brebis *« BreGiGi »* des bords de Loire à Sermoise jusqu'au Palais Ducal à Nevers : *« C'est une belle occasion de réintégrer le rural de proximité dans la vie urbaine, car à Nevers, comme dans d'autres villes, les deux mondes se côtoient sans vraiment se voir. De plus, c'est idéal pour promouvoir l'activité pastorale et sensibiliser le public sur nos pratiques. Pour l'exemple, je rappelle aux gens que je vends mes agneaux et que cette production est mon cœur de métier »*. Jean-Luc Dechauffour poursuit : *« nous avons attiré l'attention des habitants de Nevers et de Magny-Cours, car ce n'est pas tous les jours qu'ils peuvent voir une moissonneuse-batteuse dans les rues, un troupeau ou encore déguster de la viande charolaise »*. De son côté, Charles Dessauny est plus mitigé : *« Nous avons encore du travail à effectuer pour vraiment faire sortir les gens de chez eux. Nous devons les extirper de leur zone de confort : ce sera notre but pour le prochain comice si le bureau de l'association est maintenu »*.

En famille

Jean-Luc Déchauffour explique : *« Je suis convaincu que sans éducation festive personne n'apprend. Il faut rendre les informations ludiques pour qu'elles soient assimilées. Cela passe par donner la possibilité aux gens de toucher – de manière raisonnable - les animaux, pour ne citer qu'un exemple, et je suis ravi de voir que nous avons réuni, sur tous les stands, un public très familial »*. Pour preuve, Élise, 44 ans, venue avec ses deux enfants (Émeline, 8 ans, et Gabriel, 6 ans) : *« les petits peuvent découvrir les animaux ainsi que les pratiques agricoles afin qu'ils ne soient pas ignorants et les grands peuvent, eux, rencontrer les agriculteurs pour avoir des informations sur leur profession. Même si j'ai été élevée à la campagne, je ne connais pas tout et cette manifestation offre une belle découverte. Je trouve que pour l'agriculture de manière générale, le tout est très pédagogique tout en donnant de la visibilité à certaines voies professionnelles peu connues pour les jeunes. Certes il y a le Salon de l'agriculture, mais ce comice complète parfaitement cela avec son pan très local. Enfin, je suis persuadée que ce genre de rendez-vous rappelle comment les aliments sont produits et par qui tout en mettant en exergue l'importance d'acheter local, avec tous les enjeux que cela intègre que ce soit pour le paysage ou le bien-être animal »*.

Une conclusion prometteuse

Les coprésidents concluent : *« Que ce soit l'engagement des bénévoles, des organisateurs, des exposants, des producteurs, des artisans, des organismes professionnels, tous ont répondu à l'appel et nous les en remercions. Nous sommes aussi fiers de l'affluence des visiteurs qui eux aussi étaient au rendez-vous »*. Jean-Luc Déchauffour imagine la suite : *« Forts de cette édition, nous ne nous interdisons pas de faire des événements intermédiaires avant le prochain comice qui aura lieu dans six ans »*. Charles Dessauny nuance : *« il ne faut pas tomber dans une routine. Si nous réalisons quelque chose, nous essayerons – comme pour le comice – de le faire bien. Dans tous les cas, je suis persuadé que le succès de ce comice permettra d'attirer plus de partenaires et bénévoles pour la prochaine édition »*. En attendant, grâce à l'engagement du Campus de Marzy (C2M), Nevers est désormais la capitale mondiale du pâté en croûte avec l'obtention du record plus gros pâté réalisé pour un poids total de 120 kg !

Chloé Monget

Relations professionnelles

Si le comice signifie lien avec le grand public, il est aussi le moment idéal pour les professionnels de se retrouver comme le met en évidence Mylène Perelli : *« Ce n'est pas tous les jours que nous avons du temps libre et ce type de rencontre permet de resserrer les liens entre professionnels qui viennent s'épauler pour que tout se déroule en sécurité que ce soit pour les animaux ou le public »*.



Une dizaine de chevaux Camarguais ont épaulé la transhumance et la dizaine de chars lors du défilé du dimanche à Magny-Cours.

// MORVAN

Consultation publique sur le projet de voie verte

Une consultation publique (en ligne) est lancée par le Parc naturel régional du Morvan pour le projet de voie verte.

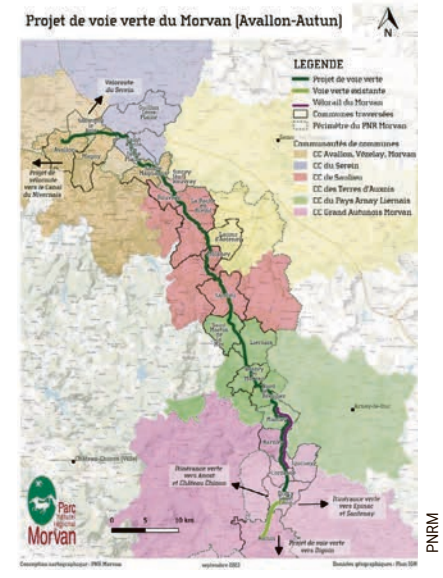
Depuis 2021, les six communautés de communes traversées par l'ancienne voie ferrée reliant Avallon et Autun (en passant par La Roche-en-Brenil, Saulieu, Liernais, Cordesse…) se rassemblent autour d'un projet de transformation de cette ligne en voie verte. Il s'agit d'un projet d'envergure régionale (90 km), structurant pour la façade est du massif du Morvan.

Le Parc naturel régional du Morvan, en tant que coordinateur, porte aujourd'hui une étude de faisabilité du projet comprenant trois volets qui visent à : 1. étudier de la faisabilité technique et financière du projet (calibrer les travaux et choix d'équipements au regard du tracé, estimer les coûts, …), 2. mesurer la plus-value de ce nouvel itinéraire dans l'offre touristique d'itinérance et sa complémentarité avec l'offre touristique locale, 3. analyser son bénéfice pour les déplacements quotidiens des habitants, comme alternative à l'usage de la voiture et mettre en lumière les besoins d'aménagements qui permettraient de relier la voie verte aux villages voisins de façon plus sécurisée pour les vélos (ou autres mobilités douces). Sur ce dernier point, le Parc du Morvan lance une consultation en ligne pour mieux connaître les habitudes de déplacements, les besoins et les souhaits des habitants. Pour apporter une contribution, rendez-vous sur le lien suivant : https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/alter/morvan/questionnaire.htm

De plus, une carte collaborative permet à chacun de localiser des points noirs (intersections, routes), des suggestions d'aménagements, des lieux à desservir… Pour apporter une contribution : https://vvmorvan.gogocarto.fr/

En parallèle, des réunions d'échanges sont organisées : le vendredi 22 septembre au matin, sur le marché d'Autun, le samedi 23 septembre au matin, sur le marché de Saulieu, le samedi 30 septembre et le dimanche 1er octobre, dans le cadre de la Fête de l'Automne à la maison du Parc à Saint-Brisson, le mardi 3 octobre au matin, sur le marché de Liernais (place de la Fontaine).

D'après communiqué



PNRM

Carte reprenant le projet de voie verte.

// PATRIMOINE

Huit projets de BFC lauréats du Loto du patrimoine

Depuis 2018, chaque année, la Mission Patrimoine dirigée par Stéphane Bern rend publique une liste de bâtiments patrimoniaux susceptibles de bénéficier d'une aide financière pour leur rénovation, en partie basée sur des moyens apportés par la Française des Jeux.



L'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à Thorigny-sur-Oreuse, près de Sens, dans l'Yonne, est l'un des huit projets lauréats du Loto du Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté pour 2023.

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et La Française des Jeux (FDJ), a dévoilé, début septembre, les 100 sites départementaux de métropole et d'outre-mer lauréats en 2023 du Loto du Patrimoine. Ils bénéficieront du soutien financier de la sixième édition de l'offre de jeux Mission Patrimoine. Le montant de la dotation de chaque site concerné sera annoncé en fin d'année. Parmi les 100 projets lauréats, 8 se trouvent en Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit de :

- château de Bierre-lès-Semur au Val-Larrey, en Côte-d'Or,
- l'église abbatiale Notre-Dame-du-Pré, à Donzy-le-Pré, dans la Nièvre,
- l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à Thorigny-sur-Oreuse, dans l'Yonne,
- l'auberge de la Croix Blanche à Châteauneuf, en Saône-et-Loire,
- le temple luthérien d'Allenjoie, dans le Doubs,
- le lavoir-abreuvoir de Cressia, dans le Jura,
- l'église Saint-Symphorien à Marnay, en Haute-Saône,
- le Fort de la Justice à Belfort, dans le Territoire de Belfort.

Plus de 125 millions d'euros récoltés

C'est en 2017 qu'Emmanuel Macron a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. C'est de cette initiative qu'est né le Loto du Patrimoine, dont le produit est attribué à la Fondation du patrimoine. Un partenariat a été établi entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, pour organiser cette opération originale. Elle a suscité dès son lancement l'engouement des Français : plus de 5 500 sites en péril ont été signalés sur la plateforme participative www.missionbern.fr et des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine. Depuis son lancement en 2018, le Loto a apporté plus de 125 millions d'euros à la Mission Patrimoine. FDJ propose une nouvelle édition du jeu à gratter Illiko Mission Patrimoine. Décliné en trois versions, le ticket est construit autour de six jeux et d'un jeu bonus, et met en avant 18 sites emblématiques des régions sélectionnés par la Mission Bern en 2023. Vendu 15 euros, il permettra aux joueurs de remporter jusqu'à 1,5 million euros. Le montant du prélèvement sur les mises revenant normalement à l'État, soit 1,83 euro par ticket acheté, sera reversé à la Fondation du patrimoine. L'appel à projets 2024 est déjà ouvert sur le site missionbern.fr/signaler-un-site. Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer. Ces signalements peuvent être effectués tout au long de l'année. Pour candidater à l'édition 2024 des sites emblématiques de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 25 novembre 2023. Pour candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2024 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 29 février 2024.

Berty Robert, avec communiqué

// POUVOIR D'ACHAT

La MSA Bourgogne et le Crédit Agricole en soutien

L'organisme de protection sociale des agriculteurs et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne se sont unis au sein d'une convention signée à Dijon pour proposer un dispositif de soutien au pouvoir d'achat.

Le 12 septembre, la MSA Bourgogne et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne (Côte-d'Or, Yonne, Haute-Marne et Aube) ont signé à Dijon une convention de partenariat. L'objectif est de soutenir économiquement les assurés agricoles aux revenus modestes, en donnant un coup de pouce à leur pouvoir d'achat. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale de la MSA Bourgogne, consciente des difficultés économiques et sociales liées au contexte actuel. L'organisme souhaite ainsi, en partenariat avec le Crédit Agricole, exprimer sa solidarité auprès des plus modestes. La convention signée le 12 septembre comprend aussi le soutien de Crédit Agricole Payment Services et de Mooncard (un dispositif de carte d'entreprise qui permet de régler toutes les dépenses professionnelles sans saisir de notes de frais). La signature s'est faite en présence de Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Emmanuel Vey, son directeur général, Renaud Chaumier, directeur général adjoint et Sébastien Reyes, directeur Processus services clients et filière immobilière. Pour la MSA Bourgogne, étaient présents le président Dominique Bossong, Armelle Rutkowski, la directrice générale, Alain Lagneau, directeur Solidarité, Proximité et Territoires et Marjorie Villeneuve, directrice comptable et financière. Jonathan Oboeuf représentait, pour sa part Crédit Agricole Payment Services.

Une aide de 150 euros

Grâce à cette action « coup de pouce » novatrice, les assurés agricoles des départements bourguignons les plus touchés par la crise pourront être soutenus et accompagnés. Ils pourront bénéficier d'une aide individuelle exceptionnelle de 150 euros, sous la forme d'une carte bancaire prépayée. Ce type de support offre une grande souplesse d'utilisation dans la plupart des commerces de proximité acceptant la carte bancaire. Cette coopération est la première action conjointe des deux parties en matière de solidarité. D'autres projets sont à l'étude dans le domaine des solidarités, de la santé, de l'offre de soins sur les territoires, du bien vieillir, notamment sur l'habitat des seniors, en vue d'une concrétisation dans les prochaines années.

Berty Robert, avec communiqué

// PLAN D'ALIMENTATION TERRITORIAL

58 Un calendrier défini

Le 6 septembre, à Varennes-Vauzelles, la commission alimentation du Pays Val de Loire Nivernais s'est réunie afin de poursuivre l'élaboration de son plan d'actions pour développer le Plan alimentaire territorial (PAT).

La commission alimentation du Pays Val de Loire Nivernais s'est regroupée une nouvelle fois le 6 septembre à Varennes-Vauzelles, afin de préciser le calendrier d'actions pour le développement du Plan alimentaire territorial (PAT). L'occasion de présenter un nouveau projet avant d'aborder les grands axes du plan d'action du PAT Pays Val de Loire Nivernais.

Cet outil de médiation a pour objectif de sensibiliser à l'alimentation saine et durable un public jeune, précaire et ainsi que celui des centres sociaux. Marie Roux, cheffe de projet alimentation/PAT au sein du Pays Val de Loire Nivernais, stipule également que *« cet outil est un projet de cuisine mobile qui servira aussi à la promotion des produits locaux et des PAT »*. Il sera développé avec les étudiants de l'ESAAB (Établissement supérieur d'art appliqué de Bourgogne) et de l'ISAT.

Les acteurs qui pourront en bénéficier seront les centres sociaux, les communes, les associations caritatives, les associations de cuisiniers, les producteurs, les associations de consommateurs ou encore de parents d'élèves. Pour y prétendre, il faudra remplir certaines conditions : être sur le territoire Pays Val de Loire Nivernais, présenter au moins un produit local, faire de la prévention nutritionnelle. *« Un groupe de travail sera mis en place afin de définir plus spécifiquement cet outil de cuisine mobile en lien avec les étudiants de l'ESAAB,* rappelle Marie Roux. *Il sera composé de toutes les structures, futures utilisatrices, qui veulent s'investir dans le projet »*.

Mettre un cadre

Marie Roux insiste : *« le Pays Val de Loire Nivernais souhaiterait mettre en place un cadre précis via l'établissement d'une Charte destinée aux partenaires »*. Celle-ci mettrait noir sur blanc les valeurs des projets en lien direct avec celles du PAT, tout en actant la collaboration avec les acteurs de l'alimentation du territoire afin de faciliter le travail collectif. Pour ce pan, le prochain rendez-vous est pris pour novembre, avec la finalisation, la priorisation et la validation du plan d'action qui sera suivi par la validation de ladite charte en décembre lors du passage devant la commission du Comité de Pays.

Chloé Monget

Pour tout renseignement : contact@valdeloirenivernais.fr ou 03 86 21 20 69.



Marie Roux

La commission alimentation du Pays Val de Loire Nivernais s'est réunie le 6 septembre.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Conduire son élevage en favorisant la santé et le bien-être de ses volailles fermières

• Jeudi 28 septembre

à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Circuits courts : trouver des leviers pour réduire mes coûts logistiques

• 4, 10, 11 et 17 octobre

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Utiliser le calendrier lunaire en élevage - initiation

• 10 et 12 octobre

À Créancey.

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Préparer ma campagne avec Mes P@rcelles

• Jeudi 28 septembre

Suivre cette formation c'est savoir Identifier les périodes clés d'utilisation de Mes Parcelles et construire un calendrier d'utilisation personnalisé pour anticiper les réponses aux contraintes réglementaires spécifiques qui sont imposées à l'exploitation. Les conseillers Mes Parcelles vous propose une journée de formation le jeudi 28 septembre dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Nevers à 9 h. Les prérequis : être abonné à Mes Parcelles.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37

// Informations métiers

• Vendredi 29 septembre

Le GIEQ organise, en partenariat avec le CFPPA de Cosne-sur-Loire, une réunion d'information pour faire découvrir les métiers et les formations dédiés à la vigne et au vin.

Renseignements : Aurélie Pradeau, directrice du GEIQ à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.

// Parcours d'alternances

• À partir d'octobre

Le GIEQ propose des parcours d'alternance : ouvrier polyvalent en viticulture, d'assistant maître chai et un BTS viti-œnologie.

Renseignements : Aurélie Pradeau, directrice du GEIQ à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.

// Nouvelle formation

• À partir de novembre

Une nouvelle filière technique dans les métiers de la scierie ouvrira prochainement dans la Nièvre (TDB n° 1745) et sera destinée aux jeunes entre 15 et 18 ans. Cette formation qualifiante ouvrira en novembre 2023 à Biches et formera aux métiers de la scierie avec l'enseignement d'un CAP opérateur conducteur de scierie. Elle disposera d'un internat en partenariat avec le Lycée des Métiers François Mitterrand de Château-Chinon.

our tous renseignements ou candidatures : edpm58.fr ou contact@edpm58.fr ou 07 64 08 58 58.

YONNE

// Renouvellement Certiphyto GC DENSA GC

• Vendredi 29 septembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Informations métiers

• Vendredi 29 septembre

Le GIEQ organise, en partenariat avec le CFPPA de Cosne-sur-Loire, une réunion d'information pour faire découvrir les métiers et les formations dédiés à la vigne et au vin.

Renseignements : Aurélie Pradeau, directrice du GEIQ à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Ateliers sur la logistique alimentaire

• Les 25, 28 et 29 septembre

Le service Aménagement, Territoire, Diversification de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une série d'ateliers destinés aux agriculteurs et producteurs, consacrés à la logistique alimentaire de proximité. Ils seront animés par la Chambre et le Département qui co-portent le Projet alimentaire territorial (PAT), et qui, en lien avec les collectivités locales et les agriculteurs locaux, œuvrent pour mettre en place des solutions d'optimisation pour la logistique alimentaire.
La logistique est devenue un enjeu pour les exploitations agricoles avec des impacts économiques (coût important et souvent pas assez appréhendé), environnementaux (empreinte carbone), et sociaux (qualité et charge de travail, main d'œuvre...) qu'il faut vulgariser, évaluer et solutionner. Les prochains ateliers se tiendront :
- lundi 25 septembre de 14 h à 16 h à Bretenière, à la Chambre d'agriculture,
- jeudi 28 septembre de 10 h à midi à Beaune, à la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- vendredi 29 septembre de 10 h à midi à Châtillon-sur-Seine, au centre socio-culturel

Renseignements : 06 37 52 61 75 ou par mail : severine.gautier@cote-dor.chambagri.fr

// Conduire son élevage en favorisant la santé et le bien-être de ses volailles fermières

• 28 septembre

à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• Samedi 30 septembre

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), jusqu'en octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. Une session est prévue le 30 septembre à Brazey-en-Plaine de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30.

NIÈVRE

// Porte ouverte : « Bien grandir »

• Le 26 septembre

La chambre d'Agriculture de la Nièvre organise en partenariat avec ALSONI Conseil Élevage une porte ouverte « Bien grandir » qui fait suite à la journée « Bien naître » qui avait eu lieu en 2022 autour de la réussite des vêlages. Valérie et Christophe Mussier vous ouvrent leur porte le mardi 26 septembre à 14 h au lieu-dit « la Forêt » à St Aubin-les-Forges. Les conseillers aborderont les sujets suivants : le bien-être animal, la croissance de la naissance au sevrage, l'alimentation et les aspects sanitaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Benoît Giroud – 06 76 09 01 38

// S'installer en agritourisme

• Le 26 septembre

« L'agritourisme, pourquoi pas », une journée organisée en partenariat avec Nièvre Attractive à l'Auberge de la Ferme du Mont à Châteauneuf Val de Bargis. Cette journée est dédiée aux porteurs de projet ou aux agriculteurs qui souhaitent se diversifier avec une activité touristique (hébergement, accueil). Au programme : de 9 h à 12 h 30, zoom sur le tourisme dans la Nièvre, La réglementation touristique, Les différents « labels » touristiques, et Les aides existantes. De 14 h à 16 h 30 visite et échanges avec Florence Masse pour un témoignage sur l'activité d'Agritourisme. Le repas du midi vous sera proposé à l'Auberge sur inscription avant le lundi 18 septembre.

Inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre - Marine Vaillant au 03 86 93 40 39.

// Jeunes installés : un soir pour toi

• Le 19 octobre

La chambre d'agriculture organise soirée dédiée aux jeunes installés le 19 octobre à 17 h 30, chez Cédric Trocol, SARL Prest'Agri, Poujeux (Bazolles). Elle sera focalisée sur la mécanique, avec la participation de Buchez, Depussay, Maréchal, Malecot-Poirier, Ponge et SV-Pro. Le youtubeur Loagri sera également présent pour répondre aux questions.

Inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 00.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/09/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 448 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,66	4,05	3,87	0,04
		300-350	3,81	3,99	3,89	-0,06
		350-400	3,58	3,80	3,66	-0,06
		400-450	3,52	3,70	3,60	0,04
		450-500	3,49	3,63	3,55	0,05
	R	300-350	3,64	3,77	3,67	
		350-400	3,49	3,58	3,53	0,09
		400-450	3,53	3,59	3,56	
F	U	200-250	3,51	3,51	3,51	
		250-300	3,57	3,57	3,57	
		300-350	3,44	3,45	3,45	-0,03
		350-400	3,37	3,48	3,44	0,17

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 165 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,30	3,61	3,41	-0,02
		450-500	3,32	3,50	3,47	
	R	400-450	3,27	3,38	3,31	
F	U	350-400	3,40	3,41	3,40	0,00
		400-450	3,12	3,32	3,22	-0,13
	R	350-400	3,25	3,25	3,25	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 255 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	+ 500 kg	2,44	2,66	2,54	
F	E	24 à 36 mois	3,34	3,73	3,47	-0,55
		- 5 ans	3,15	3,85	3,37	-0,01
		5 à 10 ans	3,18	3,74	3,40	
	U	24 à 36 mois	3,03	3,32	3,15	0,01
		- 5 ans	2,90	3,29	3,00	-0,05
		5 à 10 ans	2,87	3,15	2,96	0,03
		+ de 10 ans	2,82	2,86	2,83	0,08
	R	24 à 36 mois	2,72	2,94	2,86	0,08
		- 5 ans	2,67	2,89	2,82	0,03
		5 à 10 ans	2,51	2,88	2,78	-0,01
		+ de 10 ans	2,41	2,83	2,65	0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 868 - Taux de vente : 93 %

Broutards : L'offre est à nouveau de qualité remarquable entrainant une vente totale et rapide à des cours très fermes.

Laitonnes / génisses 18 mois : Belle présentation. Forte demande. Aucun invendu.

Vaches : L'offre ne couvre pas les besoins entrainant ainsi une nouvelle hausse des cours.

Taureaux : Vente calme.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/09/2023

Effectif : 323

Broutards :	(270 - 385 kg)	1040 - 1350	3,47 - 3,88
Broutards :	(400 - 445 kg)	1390 - 1530	3,43 - 3,54
Génisses 16 - 24 mois :	(320 - 490 kg)	850 - 1380	2,66 - 3,24
Génisses 24 - 36 mois :	(660 - 720 kg)	1990 - 2280	3,02 - 3,18
Taureaux :	(760 - 1015 kg)	2070 - 2700	2,46 - 2,81
Vaches légères :		850 - 1510	
Vaches entre deux :		1530 - 1930	
Vaches lourdes :		1940 - 2690	

La demande demeure forte en broutards légers vaccinés ou non à des tarifs qui progressent.
Cours reconduits en plus de 400 kg. Vente globale.
Placement rapide et globale en femelles à des tarifs fermes.
Apports toujours importants en vaches. La vente est rapide avec très peu d'invendus à des tarifs plus intéressants cette semaine.

Bovins gras : 14
Vaches de viande : 5,48 à 5,66 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,62 à 5,70 € kg de viande.

Vente rapide et globale en bovins gras à des tarifs plus fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/09/2023

Effectif : 110

Agneaux		130 - 165	(2,96 - 3,71)

Placement plus rapide en agneaux finis mais peu nombreux dû au manque d'herbe.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/09/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 698 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,56	3,92	3,79	0,27
		de 38 à 44 kg	3,60	4,16	3,80	0,26
		de 44 à 50 kg	3,30	3,83	3,59	0,25
		+ de 50 kg	3,03	3,38	3,20	0,06
	R	de 32 à 38 kg	3,36	3,71	3,61	0,39
		de 38 à 44 kg	3,43	3,50	3,48	0,32
		de 44 à 50 kg	3,19	3,38	3,33	0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 167 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,37	1,53	1,46	0,00
	R	+ de 60 kg	1,24	1,34	1,26	0,03
	O	+ de 60 kg	0,92	1,11	1,04	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	104	109	107	12,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 85 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	25	40	34	-4,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 890 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : L'offre est normale pour la saison. La qualité des agneaux est bien supérieure aux semaines précédentes et entraîne une hausse sensible des tarifs.

Brebis : Apports plus importants mais de bonne qualité et bien suivis par la demande. Cours fermes à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/09/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 216 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais	U	300-350	3,51	3,62	3,55	0,12
		350-400	3,48	3,55	3,52	
		400-450	3,48	3,57	3,52	0,09
F	U	300-350	3,28	3,46	3,34	
Limousins	U	350-400	3,50	3,77	3,68	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 120 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,88	3,06	3,00	0,04
		5 à 10 ans	2,88	3,04	2,91	0,13
		+ de 10 ans	2,81	2,89	2,81	0,13

GÉNISSES (viandes) — *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	> 350 kg	5,54	5,60	5,60	-0,02

VACHES (charolaise) — *Effectif : 36 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	- 10 ans + 400 kg	5,48	5,62	5,58	-0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 388 - Taux de vente : 91 %.

Broutards : Le marche est convenablement approvisionner, les ventes vidéos reprennent pas moins de 74 broutards en vidéos, tous trouvent preneurs deux lots partent pour un protocole Algérie a des cours de 3,68 pour les broutards charolais 450 kg payable et 3,84 pour le broutards limousins 460 kg payable. Les lots présents se négocient pour l'Italie entre 3,45 et 3,60 du kilos vif.

Laitonnes : La demande semble très forte cette semaine, à vérifier dans les semaines prochaines.

Vaches : L'offre est en nombre et les acheteur sont présents, vente rapide a des cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/09/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 319 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,68	3,97	3,81	0,07
		de 38 à 44 kg	3,61	4,35	3,92	0,14

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 223 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,40	1,68	1,48	-0,04
		+ de 60 kg	1,58	2,07	1,87	0,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 69 - Vente : 95 %*

Catégorie	Poids	Mini	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	40	80	50	

OBSERVATIONS

Effectif global : 694 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : La qualité des animaux présentés est au rendez-vous, Les cours reprennent quelques centimes.

Brebis : Cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

18 Sept 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : demande ferme dans toutes les catégories et offre réduite, les prix doivent continuer de monter, malgré la résistance que tentent d'organiser les acheteurs

Bovins maigres : prix toujours orientés à la hausse grâce à la bonne dynamique des marchés français, européens et pays-tiers.

POLITIQUES

Ce lundi, la préfète coordonnatrice a présenté le futur plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2024/2029. Malheureusement, ce dernier est le prolongement des modalités de gestions applicables depuis 2004 et met en danger les éleveurs et le pastoralisme. Alors que les effectifs de loups sont aujourd'hui estimés à 1104 individus selon l'OFB, la Profession alerte sur la nécessité de mieux réguler cette population et de permettre aux éleveurs d'agir pour se défendre.

ENVIRONNEMENT

Le gouvernement doit rendre publique aujourd'hui, la feuille de route ainsi que les arbitrages budgétaires de la planification écologique qui doit permettre à la France de baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport à 1990 d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour assurer cette transition, l'Agriculture devrait bénéficier d'une enveloppe supplémentaire d'1 milliard d'euros.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Deux ans après la promulgation de la loi EGALIM2, le bilan est plus qu'insatisfaisant avec un déploiement de la contractualisation toujours limité ! Même si des exemples positifs de contractualisation réussie se concrétisent, avec la signature de contrats dont le socle est le coût de production de référence interprofessionnel, la majorité des contrats ne tiennent pas compte des indicateurs de prix de revient de référence et ne répondent ainsi absolument pas aux objectifs d'EGALIM2 qui étaient de protéger la rémunération des agriculteurs! La FNB prévoit donc de faire paraître dans toute la presse agricole, un article de presse axé sur la nécessité de l'utilisation des indicateurs de référence dans les contrats pour garantir la rémunération des éleveurs.

FAIT DE LA SEMAINE

Lors de la journée d'inauguration du SPACE à Rennes par le ministre de l'agriculture, le président de la FNB, P BENEZIT, a souligné auprès de lui les attentes prioritaires des producteurs. Notamment une juste rémunération avec l'objectif de pleine application d'Egalim2, la mise en avant des viandes françaises en restauration publique, et la fermeté à Bruxelles par rapport à des accords de libre-échange sur des viandes qui ne respectent pas les mêmes normes de production (Mercosur, Australie,..)...

FOCUS

AIDE EXCEPTIONNELLE BIO

Cette aide, destinée à soutenir les exploitations agricoles biologiques selon des dispositions diffusées mi-août, était ouverte initialement avec une date de clôture au 20 septembre**. Ce délai de dépôt des dossiers est prolongé jusqu'au 29 septembre 2023. les dossiers sont à déposer sur la plateforme dédiée de FranceAgriMer.**

CHIFFRE A RETENIR

3 millions d'€

C'est l'enveloppe qui devrait être allouée par l'Union européenne pour déployer dès 2024, un Programme Opérationnel en faveur des Veaux Labels afin de tenter d'aider ces filières de qualité aujourd'hui particulièrement en péril en lien avec des revenus des naisseurs-engraisseurs de veaux sous la mère au plus bas, ne dépassant pas les 12 400 €/UMO en 2022 selon les données de l'Institut de l'élevage.

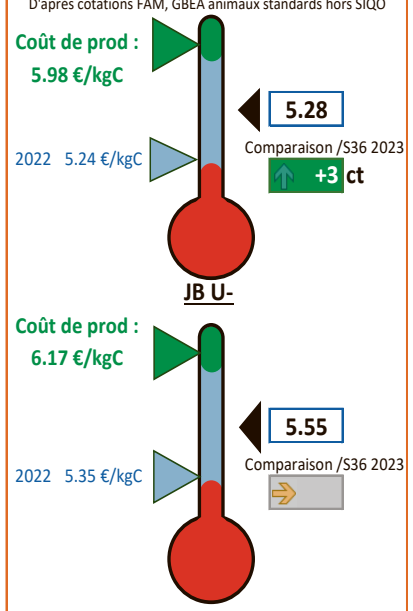
EN REGION

A l'occasion du SPACE, le CNIEL, INTERBEV et la CNE ont proposé une conférence sur le bien-être animal, (1) en explicitant que ce sujet est au cœur des démarches RSE des filières bovins lait et viande et (2) en présentant les évaluations de référence que ce soit en élevages, dans les transports, ou dans les abattoirs. Des échanges nombreux ont eu lieu dans une salle remplie pour l'occasion :que ce soit par des professionnels de la filière, des citoyens, ou des lycéens présents!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

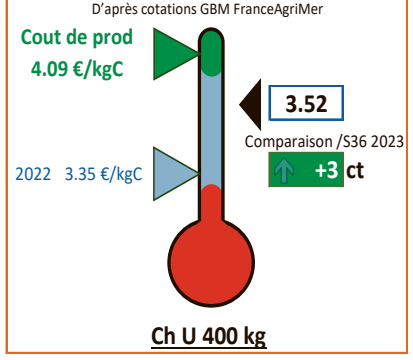
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

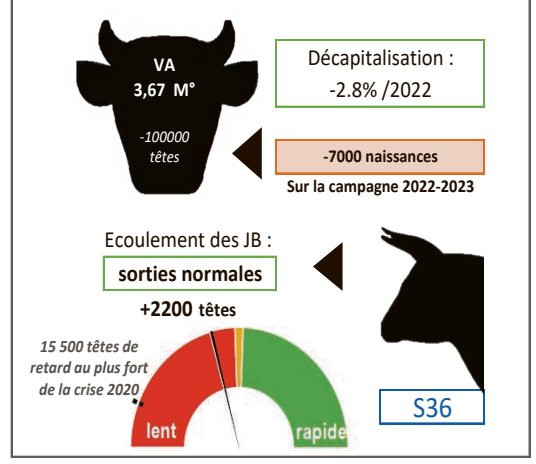
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



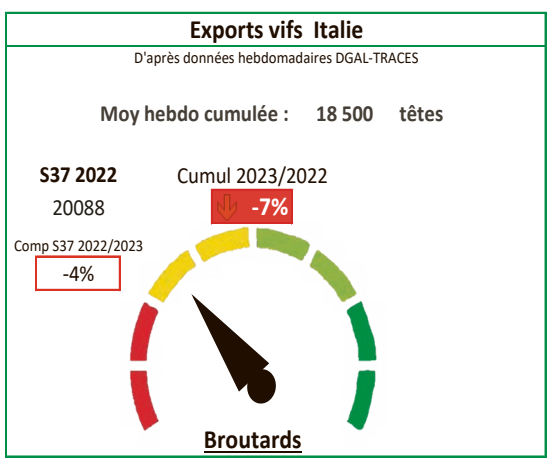
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



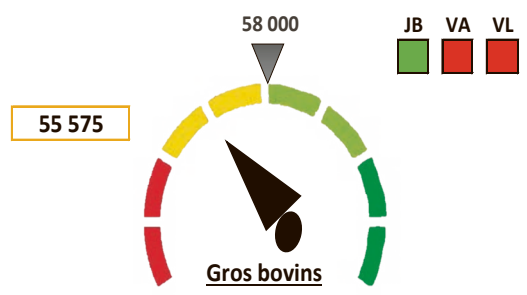
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 38
du 18 au 24 septembre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les effectifs progressent et sont globalement de bonne qualité, ce qui permet de satisfaire l'ensemble des besoins. Les ventes sont rapides avec très peu d'invendus. Les tarifs restent très fermes voire haussiers dans les bons lots, valablement vaccinés et lourds. La marchandise inférieure est plus difficile à placer avec des tarifs renégociés à la baisse. En femelles, le déséquilibre offre/demande perdure, les lots sont activement recherchés.

Gros bovins maigres : Les apports sont toujours de qualité hétérogène cette semaine et peinent à couvrir la demande. Les animaux jeunes et bien couverts sont activement recherchés. La marchandise moyenne et âgée est discutée. Malgré tout, les transactions sont rapides et les cours restent fermes au global.

Boucherie : Les apports se tiennent face à des besoins réguliers notamment en vaches allaitantes de bonne conformation. Les cours sont fermes et reconduits cette semaine. En revanche, la pression est forte sur les conformations d'entrée de gamme ainsi qu'en vaches mixtes et laitières, entrainant un repli des cours sur quelques places.

Veaux : L'offre est modérée mais suffisante pour l'ensemble des destinations. Cette modestie permet de fluidifier les ventes mais sans pour autant permettre de hausses tarifaires. Les tarifs sont donc facilement reconduits dans les bons sujets ; les veaux moyens ou trop légers sont toujours difficiles à placer. En veaux gras, le marché se redynamise à la faveur d'apports plus limités.

Ovins : En agneaux, la demande reste bonne comme la semaine dernière. Les lots de très bonne qualité s'échangent rapidement à des tarifs fermes à haussiers. Le reste s'écoule facilement aussi sans grande renégociation. En brebis, les volumes augmentent mais la demande est bien suivie à des cours toujours fermes.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tout tracteur tout état toute marque avec problème mécanique ou pour pièces.
✆ 07 49 88 65 13

42 - Vends Fendt Favorit 905C de 2000 avec chargeur Q670, TB état, cse retraite, 30 000 euros.
✆ 06 64 80 24 27

71 - Vends tracteur Ford 2000, année 1977.
✆ 03 85 24 82 72

74 - Recherche tracteur de pente Aebi ou Reform.
✆ 06 81 71 47 77

Travail du sol

01 - Vends brabant Huard trisoc reversible ; cover crop Fenet 20 disques ; herse rotative Kuhn 2m50.
✆ 04 74 24 23 01

71 - Vends cause retraite charrue rév. Huard, 4 fers, chisel, combiné, bol mélangeur, pailleur 17 m3, Volvo bétaillère F4614, le tout TB état.
✆ 06 07 57 55 40

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

58 - Cause retraite vend : - andaineur Deutz Fhar, 2011, - faucheuse frontale Kuhn, 2021, - faucheuse GMD 3510 Kuhn, 2010, - faneuse 7601 Kuhn, 2005. (3804)
✆ 06 73 77 84 96

71 - Vends cause renouvellement presse hte densité New Holland 1290, canal 120x90, année 2016, équipé du Copcutter, 25.000 volts, TBE, prix 85 000 euros HT.
✆ 06 85 54 80 24

Divers

03 - Vends tonne à eau 100 l galvanisée, bacs à eau, herse brisée Rau 4 m très bon état.
✆ 06 88 39 30 58

42 - Vends gros piquets fendus et épointés, 2 m, ballots de 25, 80 euros, acacia, 60 euros chataignier.
✆ 06 20 58 24 30

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 1
Stand C75
Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

18 - Recherche matériel pour cribs Corn Picker, élévateur, etc...
✆ 06 63 97 50 92

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, - chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, - épandeurs et autres machines agricoles. (3801)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends caisse frigo 33 m3 avec groupe 380W, très bon état, 2 portes arrières + 1 latérale.
✆ 06 49 59 87 21

39 - Vds scie circulaire Collino lame 700 super état, attelage 3 points.
✆ 07 81 10 18 45

58 - Vends matériel de moulin en fonctionnement jusqu'au 30 septembre (3701)
✆ 03 86 58 35 54

58 - Vends tonne à eau ou engrais liquide sur roue, fibre de verre 3 000 l., bon état, marque Chemo (3803)
✆ 03 86 39 31 69

69 - Vends treuil manuel Farmi 5.5 T. - Remorque CEMA 6.5 T. - Epandeur Krone 3.5 T. - Benne 3 points l'Oiseau.
✆ 07 71 27 47 78

74 - Vends tank lait Prominox 2100 L 2 traites, Karcher HD895SX moteur HS, DAC Westfalia 5 postes logiciel, épandeur Kuhn 5T pour pièces.
✆ 06 59 68 84 17

Elevage

63 - AV 4 stations distributeur automatique concentré Delaval 2 voies aliment + 1 voie minéraux + 1 voie aliment liquide 12500 euros HT à débattre.
✆ 06 21 68 22 91

68 - Vends 12 cases de mise bas sur bac Iteck - 20 cases gestantes élevage porcins le tout en TBE cause retraite.
✆ 06 52 58 70 10

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends camion betaillère CT OK.
✆ 06 88 39 30 58

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT+ Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia 1m85.
✆ 06 12 45 78 07

07 - Vends foin 2023 balles rondes prairie naturelle. Prix bas.
✆ 06 42 24 73 46

74 - Vends foin 23 jeune prairie récolté bonne condition en petite botte par 14 et botte ronde. Paille et regain petite botte par 14. Livraison possible.
✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

01 - Vends foin TB qualité balles rondes ou carrées ; + enrubannage ; livraison possible
✆ 06 74 18 42 54

43 - Vends 80 bottes paille diam 135, 80 bottes, enrubannage diam 130, foin diam 125, an 2023.
✆ 06 22 36 51 08

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

55 - Vends foin première coupe, bonne qualité, bottes 90x120x240.
✆ 07 87 00 61 99

58 - Cause retraite vend foin BR, 150 diam. (3805)
✆ 06 73 78 84 96

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

89 - Vends foin bio 120 x 120, 120 euros la tonne. (3702)
✆ 06 87 50 82 50

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

39 - Vends 5 ha vignes Chardonnay / Savagnin AOP / AOC, banlieue de Lons, actuellement sous fermage et 3 ha de terrains mitoyens plantables
✆ 03 84 43 03 99

Immobilier

01 - Recherche exploitation agricole, ou ancienne ferme, terrains sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Discrétion garantie
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

73 - Cherche exploitation agri en tout location min 60 HA. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Divers

01 - Vends volet dauphinois 3 paires + 1 câble forestier 25 m + 2 étais + 1 piquet fer clôture 2m25 + smartphone + un ordianteur. Le tout très bon état.
✆ 06 43 31 59 44 HR

38 - Vends volet dauphinoise 3 paires + 1 câble forestier 25 m + 2 étais + piquet fer clôture 2m25 + smartphone + ordinateur. Le tout très bon état.
✆ 06 43 31 59 44 J

Mariage

Rencontres

68 - Africaine 58 ans cherche agriculteur 58/70 ans pour amitié. Écrire au PHR 13 rue Jean Mermoz 68127 Sainte Croix en Plaine
✆ sous chiffre 2023015

73 - Savoyard 60 ans calme doux souriant très calin tactile, rencontre Belle des prés française rondeur, jolie forme. Bienvenue en Savoie pour amour en montagne.
✆ 07 85 18 69 35

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

42 - Recherche salarié(e) agricole, exploitation polyculture, élevage bovins viande, dép. 42.
✆ 06 62 76 48 95

SICAREV COOP – ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance !

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

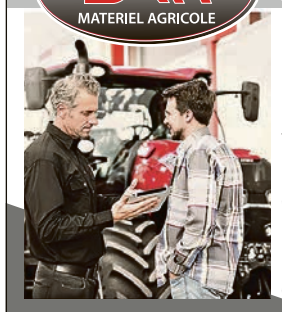
BOucheron – TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT – JCB

Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE – **RECRUTE**



SUR SA BASE DE VENOY (89)

- **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Offre de service

71 - Voyant, médium capable de résoudre vos problèmes. Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines, il n'y a pas de problème sans solution. Travail rapide et soigné. Résultats garantis dans la semaine. Paiement après résultat.
✆ 06 20 08 49 70

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de l'année et de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - vaches pleines HBL, vêlage d'automne et 10 laitonnes VIA GIE LAUV LIM (3101)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74, Jean-Marc : 06 07 91 98 08

18 - EARL Breton vend 4 taureaux charolais HBC de 18 mois type mixte et mixte viande issus de pères à vêlage très facile.
✆ 06 82 25 17 13

Suivez-nous sur notre page Facebook

38 - Pensions bovins, aire paillée (100 places) ration mélangée. Disponible de suite.tel pour renseignements
✆ 06 88 75 08 46

43 - Prendrais bovins en pensions dans stabu logettes + cornadis 46 places.
✆ 06 81 30 30 63

58 - Vends 10 taureaux 18 mois + veaux de l'année HBC, SC, vêlage facile, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (3202)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

71 - Vends génisses 30 mois, vaches charolaises pleines inscrites, HBC, IBR A, veaux de l'année.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Portes ouvertes à l'élevage HBC Fabienne, Jean-Michel et Marius Chatillon aux Angles, 71190 Mesvres. Les 28 et 29 septembre 2023. Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables. Les Ets Bigallet exposeront leur gamme d'aliment. Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Portes ouvertes vendredi 29 et samedi 30 septembre. Gaec Delorme 71 Lournand. Visite au pré repros charolais HBC.
✆ 06 80 20 46 47

74 - Prends bovins en pension toute l'année, ensilage maïs aire paillée, réservations.
✆ 06 08 53 93 69

88 - Achète génisses et bœufs de 1 à 2 ans certifiés bio.
✆ 06 08 61 13 46

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, mâles 2023 -vaches,-génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine. (3006)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GRILLAGE REMPART LOURD GROS GIBIER
Rouleaux de 50 m, H 1,40 à 2,50 m, qualité ZINCALU.
Autres grillages disponibles.
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Caprin

18 - Vends troupeau de chèvres Alpines, échographiées pour la vente, libre à partir de fin octobre.
✆ 06 50 86 14 51
ou 06 98 24 38 62

71 - Vends 2 boucs alpins 18 mois écornés, issus IA, TBO. Gaec de Dulphey, 71240 Mancey.
✆ 06 09 38 36 24

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

58 - Vends 2 béliers d'occasion, - 64 brebis de cheptel vide, type charmois (3802)
✆ 03 86 30 91 84

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

42 - Vends poules pondeuses bio de réforme, 4 euros la poule. A réserver avant le 15.10, à récupérer le 4 ou le 11.11.
✆ Merci de contacter le 06 81 97 92 87

Chien

01 - Recherche chiot Beauceron mâle pure race issu ferme sans LOF ni vaccin grande taille.
✆ 06 30 76 74 29

21 - Vends chiots Berger d'Anatolie, 2 M., 2 F. disponible à partir du 15/09, parents sur troupeaux. N° siret : 85220249800014, n° de la mère : 250269610374043 (3703)
✆ 06 79 44 77 63

38 - Vends 5 chiots âgés de 2 mois (3F-2M) Border Collie, non Lof, N° immat mère 250269606564887, prix : 300 euros.
✆ 07 50 50 03 06

Terres de Bourgogne – Petites annonces 03 80 78 90 40

portes ouvertes ÉLEVAGE



Prix d'ensemble mâles National 2022

Élevage charolais HBC
Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES AU PRÉ
les 22, 23 et 24 septembre 2023
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois- vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
https://gaeccadoux.com

PORTES OUVERTES
Vendredi 29 et samedi 30 sept. 2023
GAEC DELORME
Collonges - 71250 Lournand
Élevage Charolais HBC, visite au pré de nos reproducteurs mâles de l'année et taureaux 18 mois.
Tél. : 06 80 20 46 47

PORTES OUVERTES
JEUDI 28, VENDREDI 29
& SAMEDI 30 SEPTEMBRE
Veaux de l'année,
12 taureaux 18 mois
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

Vendredi 29 et samedi 30 septembre 2023
PORTES OUVERTES
Élevage PACAUT J.M
71190 Laizy - 06 84 10 17 27
Veaux de l'année - Taureaux 18 mois - Génisses gestantes

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY SAS Ferme du Rompoué
vous invitent à leurs **PORTES OUVERTES**
les 29, 30 septembre et 1er octobre 2023
à Cuy - 58110 Chougny
VENTE de veaux reproducteurs de différentes origines
Vêlages faciles et sans cornes
Olivier 06 26 01 58 71 - Célestin 06 34 10 08 11
Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023
Portes ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année
Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Élevage Gaudet Fabien
Charnay - 71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
Élevage Guillaume Mateuil
Beaubernard - 71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

PORTES OUVERTES
au Gaec LALLY
Élevage HBC
28, 29 sept. et 1er oct. 2023
25 veaux mâles de l'année
Taureaux 18 mois
Mrs Jeannin
Lally - 71360 St-Léger-du-Bois
06 76 33 03 18

Fabienne, Jean-Michel et Marius
CHATILLON
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Jeu. 28 et Vend. 29 septembre
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

3 élevages Charolais HBC
vous ouvrent leurs PORTES
Vendredi 22 et samedi 23 septembre 2023
- **BERTHIER Pierre,** Les Apports, 71 Marizy - Tél. **06 07 08 76 39**
- **EARL CHEMARIN,** Les Tatins, 71 Marizy - Tél. **06 83 89 75 08**
- **GAEC PORNON,** La Combe, 71 Viry - Tél. **06 74 53 49 72**

Rusticité - Docilité - Performance
Génétique sans corne
La solution Limousine
JOURNÉES PORTES OUVERTES
les 23 & 24 septembre
Visite complète des troupeaux
GAEC BREUGNOT-SY - Rangleau
58120 Blismes **06 76 29 30 60**
THOULE David - Le Couault
58340 Diennes-Aubigny **06 10 09 65 69**

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

STARSOLINVEST SAS au capital de 1 000 euros, siège social : 14 Rue Marie de Bourgogne 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, 921 020 756 RCS DIJON, décisions du 25/07/2023 : augmentation du capital social de 180 000 €, ancien mention : 1 000 €, nouvelle mention : 181 000 €. Pour avis, le Président.

AL23009731

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FORESTIER DE CHARENTENAY

GROUPEMENT FORESTIER
AU CAPITAL DE 537 003,93 Euros
Siège social : 8 Grande rue
21410 ARCEY 424 244 333 RCS DIJON

L'AGE du 29 avril 2023 a autorisé le retrait total de deux associés du GROUPEMENT FORESTIER DE CHARENTENAY, Messieurs Nicolas et Patrick GRANDPIERRE, et par conséquence la réduction du capital social dudit groupement d'un montant global de 74 401,11 Euros, ce qui le porte ainsi de 611 405,04 Euros à 537 003,93 Euros, par annulation de 147 parts. Acte authentique du 5 mai 2023.
Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modifications au RCS de DIJON

AL23009915

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI YENA

au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
911 349 694 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 10/08/2023, les associés ont pris acte de la démission de M. Younès AKKI de ses fonctions de cogérant à compter du 10/08/2023 et ont décidé de ne pas le remplacer.
Pour avis
La Gérance

AL23009810

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCM CABINET DENTAIRE DES GRANDS CRUS

au capital social de 5.183,27 Euros
Siège social : 29 rue de Marsannay
21300 CHENOVE
SIREN 421 697 913 R.C.S. DIJON

Le 29/06/2023, l'AGE a pris acte de la démission de Monsieur Alain DEJUST de ses fonctions de cogérant à compter du 30/06/2023 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis.

AL23009813

AVIS DE TRANSFORMATION EN SARL

CENTRE ECOLOGIQUE HABITAT
Ancienne forme SAS Nouvelle forme SARL
Capital 1 000 €
38 rue Amiral Pierre 21000 DIJON
RCS DIJON n°887 853 612

Suivant acte de décisions unanimes des associés du 01/09/2023, il a été transformé la SAS CENTRE ECOLOGIQUE HABITAT en SARL à compter de la même date, sans création d'une personne morale nouvelle et adopté le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société. Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :
- Forme : société à responsabilité limitée
- Capital : 1 000 € divisé en 100 parts sociales de 10 € de valeur nominale unitaire et numérotées de 1 à 100
- Fin du mandat de Président au 01/09/2023 de M. Soufian TAJOUAOUT, demeurant au 1 Impasse Prosper Gallois 21300 CHENOVE et du mandat de Directeur général au 01/09/2023 de M. Nasroddine KERKRI, demeurant au 2 rue Joséphine Baker 21600 LONGVIC
- Désignation à compter du 01/09/2023 de M. Soufian TAJOUAOUT, demeurant au 1 Impasse Prosper Gallois 21300 CHENOVE, et de M. Nasroddine KERKRI, demeurant au 2 rue Joséphine Baker 21600 LONGVIC, en qualité de co-gérants pour une durée indéterminée.
Les dénomination, objet, clôture de l'exercice, durée et siège social restent inchangés. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL23009819

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CELTIPLAST

Société par actions simplifiée
au capital de 209 000 euros
Siège social : Vielverge,
21270 PONTAILLER SUR SAONE
342 351 350 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30 JUIN 2023, il résulte que la société FRANCE COMMISSARIATS REVISION CONSULTANT (FCRC AUDIT), ayant son siège social 7 Boulevard Richelieu - BP 137 - 90003 BELFORT Cedex, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes en remplacement de la société COGEP AUDIT, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2028.
POUR AVIS
Le Président

AL23009831

RM FACILITIES

Par décisions en date du 12 septembre 2023, l'associée unique de la société DME, SAS au capital de 7.000 €, dont le siège social est à QUETIGNY (21800) - 14, boulevard Champ aux Métiers, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°804 823 623, a décidé d'adopter, à compter de ce jour, comme nouvelle dénomination sociale : RM FACILITIES. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention : DME ;
- Nouvelle mention : RM FACILITIES ;
Le siège social a été transféré à DIJON (21000) – 12, Rue de Cluj – Z.I. Nord, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter de ce même jour, aux activités de : Installation de pompe à chaleur ; Installation et maintenance de système de chauffage au gaz, y compris la production d'eau chaude sanitaire ; et de système de climatisation ; Tous travaux de serrurerie, contrôle d'accès et d'interphonie ; Installation de système de production d'hydrogène ; Installations photovoltaïques, en toiture, au sol et en ombrière ; Installation et maintenance des feux tricolores pour le compte de l'Etat, des communes ou des collectivités locales ; L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL23009834

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DES ROCHES SAINT CLAUDE

L'AGE des associés, réunie le 03/03/2022 à Lamargelle, a voté le transfert du siège social de la CUMA, de Mairie Lamargelle, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye à 5 rue Basse, 21440 Poiseul-la-Grange.
Pour avis le Président

AL23009835

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ALEXA LA MONICA PSYCHOLOGUE. SAS au capital de 1 000 €. Siège social : 14 E rue Pierre de Coubertin Parc de Mirande, 21000 DIJON. 921 783 767 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 06/09/2023, l'associée unique a décidé : d'étendre l'objet social aux activités de conseil, formation et coaching individuel et collectif dans un but d'efficacité professionnelle (management, communication, organisation, stratégie, ressources humaines) et développement personnel et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS La Présidente

AL23009836

MODIFICATIONS DES STATUTS

DOMAINE ALAIN BURGUET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 24 525 Euros
Siège social : 18 rue de l'Eglise -
21220 GEVREY CHAMBERTIN
482 595 501 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 12/09/2023 :
- les associés ont autorisé le retrait de deux associés et constaté la réduction du capital social de 24 525 euros à 12 240 euros par rachat et annulation de 819 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital est fixé à 24 525 euros, divisé en 1 635 parts sociales de 15 euros chacune.
Nouvelle mention :
Le capital est fixé à 12 240 euros, divisé en 816 parts sociales de 15 euros chacune.
- l'associé unique a ensuite pris acte de la démission de M. Eric BURGUET de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce DIJON. Pour avis

AL23009837

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL DU DOMAINE ALAIN BURGUET

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 18 rue de l'Eglise -
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
394 303 770 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 12/09/2023 a pris acte de la démission de M. Eric BURGUET de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce DIJON. Pour avis

AL23009838

SELARL Cabinet d'Avocats
ORLHAC - PIALES
7 rue de la grange aux grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CONSEIL HABITAT SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 14 rue des Chalands,
21800 QUETIGNY
514 691 005 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 05/09/2023, M. Emmanuel LEUDIERE, demeurant 13 rue Pontus de Thyard, 21000 DIJON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Karine GATTI, démissionnaire.

AL23009841

SELARL Cabinet d'Avocats
ORLHAC - PIALES
7 rue de la grange aux grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CHS DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 rue des Chalands,
21800 QUETIGNY
845 057 330 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 05/09/2023, M. Emmanuel LEUDIERE, demeurant 13 rue Pontus de Thyard, 21000 DIJON a été nommé en qualité de Président en remplacement de la société MA VIE LA, démissionnaire.

AL23009842

MODIFICATION DU CAPITAL

BURGUET BROTHERS & CO

Société civile de portefeuille
au capital de 274 360 euros
Siège social : 18 rue de l'Eglise -
21220 GEVREY CHAMBERTIN
794 528 281 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 12/09/2023 :
- les associés ont autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 274 360euros à 137 180 euros par rachat et annulation de 13 718 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital est fixé à 274 360 euros, divisé en 27 436 parts sociales de 10 euros chacune.
Nouvelle mention :
Le capital est fixé à 137 180 euros, divisé en 13 718 parts sociales de 10 euros chacune.
- l'associé unique a ensuite pris acte de la démission de M. Eric BURGUET de ses fonctions de cogérant à compter du même jour a décidé de ne pas procéder à son remplacement, et a modifié la dénomination sociale à compter du même jour devenant JLB, les statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce DIJON. Pour avis

AL23009847

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

SIEGE SOCIAL-GERANCE

YMKC

Société civile au capital de 988.165,00 €
Siège social : DIJON (21000),
26 boulevard de Yougoslavie
490 803 335 R.C.S. DIJON

Par AGE du 31 mars 2023, à effet du même jour, les associés ont corrigé l'adresse du siège social et de la Gérante, indiquées à tort à DIJON (21000), 26 boulevard de Yougoslavie, ledit siège étant fixé à DIJON (21000), 22 boulevard de Yougoslavie et modifié corrélativement l'article 4 (siège) des statuts.
Gérante : Ancienne mention : Mme Michèle CATTONI, dmt à DIJON (21000), 26 boulevard de Yougoslavie. Nouvelle mention : Mme Michèle CATTONI, dmt à DIJON (21000), 22 boulevard de Yougoslavie
Pour avis

AL23009848

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI ALAIN BURGUET

Société civile immobilière
au capital de 152,45 Euros
Siège Social
18 rue de l'Eglise
21220 GEVREY CHAMBERTIN
397 545 609 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 12/09/2023 a pris acte de la démission de M. Eric BURGUET de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce DIJON.
Pour avis

AL23009850

MODIFICATIONS DES STATUTS

Dénomination : GARAGE LANDEAU DOMINIQUE
Forme : SARL
Capital social : 38 000 €
Siège social : 22 Faubourg Saint Georges - 21250 SEURRE
797 455 797 RCS DIJON
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 septembre 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 38000 euros à 175000 euros et d'étendre l'objet social aux activités de : location de véhicules motorisés et non motorisés. Modification corrélative des statuts.Mention sera portée au RCS de Dijon

AL23009858

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHASSIN INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 960 000 euros
Siège social
Rue de la Gare 71150 RULLY
839.270.154 RCS CHALON SUR SAONE

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2023 a décidé de transférer le siège social, à compter du 25 avril 2023, au 14 Rue Jean-François Champollion ZAC Porte de Beaune 21200 BEAUNE et de modifier les statuts. Gérance : Monsieur Stéphane CHASSIN demeurant 21 rue Juive 71150 CHAUDENAY, Monsieur Florian CHASSIN demeurant 13 Rue Créteuil Le Bas 71150 CHAUDENAY et Madame Rachel CHASSIN demeurant 3 Rue Emile Labet 21200 BEAUNE.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL23009862

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

QUIZ ROOM DIJON

Société par actions simplifiée au capital de 10 000.00 euros
Siège social : 8 Boulevard de l'Europe 21800 QUETIGNY
922 244 744 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Septembre 2023 : Il a été décidé d'étendre, à compter du 14 Septembre 2023, l'objet social aux activités de : Achat et vente de boissons alcoolisées de troisième catégorie.
En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :
La société a pour objet de réaliser une activité d'organisation de jeux interactifs et toutes autres activités récréatives et de loisirs dans des salles privées, à destination de tout public.
Pour cela, la société pourra :
Conclure tout contrat de location, de sous-location ou de location gérance afin de disposer d'un local, en France ou à l'étranger et d'y installer des salles de jeux interactives, Proposer toutes prestations de restauration, traiteur, organisations de réceptions, et de manière générale l'achat et la commercialisation de boissons sans alcool, de boissons alcoolisées de troisième catégorie et de produits alimentaires.
Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis,

AL23009865

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI BIEF DE LA TANNERIE

Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 4 Place de l'Eglise
21120 MOLOY
750 540 031 RCS DIJON

Aux termes du PV de l'AGO du 12 septembre 2023, il a été décidé de nommer Mesdames Emma VIAIN-LALOUETTE et Marie VIAIN-LALOUETTE demeurant 16 Rue Philibert de la Mare à DIJON (21000) en qualité de co-gérantes pour une durée illimitée à compter du 12 septembre 2023 en remplacement de Madame Marie VIAIN, révoquée de ses fonctions de co-gérante.
Pour avis et mention
La gérance

AL23009872

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

POLYTESSE

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 45 Route de Combertault,
21200 STE MARIE LA BLANCHE
881952 261RCS DIJON

Selon des décisions du 04/08/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'imprimerie papeterie, conseil, conception et réalisation de tous supports, création graphique, décoration intérieure et extérieure, activité d'enseigniste, création et installation de publicités et d'éléments de signalisation ou de signalétique, impression numérique et impression 3D, création de sites internet, numérisation digitale, vente de matières premières pour impression 3D, vente d'imprimantes 3D, reprographie, cartouches d'encres, vente d'objets publicitaires personnalisés, fourniture et personnalisation de textiles, impression, flocage, sérigraphie, transfert sérigraphique, broderie, couture, écussons, dropshipping, service de dépôt d'articles, relais-colis et de transférer le siège social au 50 ROUTE DE SAVIGNY, 21200 BEAUNE à compter du 04/08/2023, et de modifier en conséquence les articles 2 et 5 des statuts.

AL23009875

NON DISSOLUTION

BOUTIQUE MICHEL DEFOUR - B.M.D.

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 27 route de Pommard -
21200 BEAUNE
478 424 815 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18 août 2023, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23009880

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

CELINE COIFFURE

SARL au capital de 88 424 €.
Siège social : 11 Rue Jean Jaurès
21120 IS SUR TILLE
489 526 079 RCS DIJON

Suivant décisions du 30/08/2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de soins esthétiques, soins du corps, soins du visage, épilations, maquillages, la pose d'extensions de cils et sourcils et pédicures à vocation esthétique et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23009881

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2023 :
L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Didier TOURRE, Commissaire aux comptes titulaire décide de nommer la SAS ENDRIX LYO, 18 avenue Félix Faure – 69007 LYON, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 318 974 847, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
L'assemblé générale prend acte de la démission de Monsieur Eric CORRET, Commissaire aux comptes suppléant et décide de ne pas procéder à son remplacement n'étant plus requise depuis la loi n°2016.1691du 9 décembre 2016 (dite loi Sapin 2) dès lors que le Commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL23009882

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale du 30 juin 2023 :
L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Didier TOURRE, Commissaire aux comptes titulaire décide de nommer la SAS ENDRIX LYO, 18 avenue Félix Faure – 69007 LYON, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 318 974 847, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
L'assemblé générale prend acte de la démission de Monsieur Eric CORRET, Commissaire aux comptes suppléant et décide de ne pas procéder à son remplacement n'étant plus requise depuis la loi n°2016.1691du 9 décembre 2016 (dite loi Sapin 2) dès lors que le Commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL23009883

MODIFICATION DU CAPITAL

BRASSERIE DE FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 590 860 euros
Siège social : 16 rue Maurice Chantin - ZAC Les Cerisières –
21200 BEAUNE
900 881 814 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 02/06/2023, du certificat des fonds établi le 11/09/2023 par la banque CREDIT AGRICOLE, agence de Beaune, du certificat délivré le 08/09/2023 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, du procès-verbal des décisions du Président du 11/09/2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital a été augmenté d'un montant de 38 094 euros par émission de 38 094 actions nouvelles de numéraire, et porté de 590 860 euros à 628 954 euros.
En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 590 860 euros
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 628 954 euros
Pour avis
Le Président

AL23009885

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ZEPHYR

Société à responsabilité limitée
au capital de 850.000 euros
Siège social : 21 Rue Thiers -
21200 BEAUNE
RCS DIJON 844 620 062

Aux termes d'une délibération en date du 13 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ZEPHYR a décidé de transférer le siège social du 21 Rue Thiers à BEAUNE (21200) au 37 Rue des Rouchaux à ROMANECHE THORINS (71570) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23009888

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

OPTIQUE PLACE CENTRALE QUETIGNY

SAS au capital de 100 000 euros
Siège social : 3-5, place Centrale
21800 QUETIGNY
902 179 910 RCS DIJON

Par délibération du 07/072023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Président

AL23009889

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

S.A.S. GUITON & CIE

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 3, rue du Point du Jour -
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
750 159 071 R.C.S. DIJON

Par décision du 3 Juillet 2023, les associés ont pris acte de la démission de la S.A.S. HOP, société dont le siège social est situé 4 route de Saussy à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 897 695 201, représentée par Mr Olivier PLASSARD, de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 3 juillet 2023 et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23009894

MODIFICATION DU CAPITAL

S.A.S. R.J.C.

SAS au capital de 4 400 €
Siège social : 1, impasse des Jardins du Prille -
Hameau de Challanges -
21200 BEAUNE
828 487 066 RCS DIJON

L'AGE du 18 Juillet 2023 a décidé de réduire le capital social de 4 400 € à 2 300 € par voie de rachat et d'annulation de 21 actions ; les créanciers sociaux bénéficient du droit d'opposition dans le délai légal conformément aux dispositions de l'article L.225-205 du Code de commerce.
Pour avis
Le Président

AL23009909

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DEPERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 111 21 D0004 D'UNE CENTRALEPHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE de BROGNON (21)
Par arrêté préfectoral n° 1211 du 11/09/2023, est organisée du **13/10/2023, à 09 h 00, au15/11/2023, à 17 h 00, inclus, soit 34 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 3,159 MWc sur le territoire de la commune de Brognon, déposée par la société TOTAL ENERGIES Renouvelables France.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 04 août 2022 ; est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Brognon (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie : Les lundis après-midi de 14 h 00 à 19 h 00 et les vendredis après-midi de 14 h 00 à 18 h 00
• sur un registre dématérialisé à l'adresse : http://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-de-brognon
• sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
• sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
• sur le site internet suivant : https://www.projets-environnement.gouv.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Brognon (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **15/11/2023, avant 17 h 00** par voie postale en mairie de Brognon, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
projet-photovoltaique-de-brognon@mail.registre-numerique.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (**http://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaiquede-brognon**) pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Bernard VUILLOT, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public,- dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, en mairie de Brognon (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Vendredi 13 octobre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
• Vendredi 27 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
• Mercredi 8 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
• Mercredi 15 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Philippe COLOT, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. MAES Sylvain
(Société TOTALENERGIES Renouvelables France)
38, avenue Françoise GIROUD
Parc Valmy
21000 DIJON
Tél. : 07 77 26 26 23
sylvain.maes @totalenergies.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales desTerritoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Brognon, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL23009868

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 18/09/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VILLIERS-EN-MORVAN : Parcelles forestières - Urbanisme : RNU
2 ha 64 a 50 ca
- Champ de l etang: B-186-189-196
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
ROUVRES-EN-PLAINE : Carrières - Urbanisme : Zone NC du PLU
4 ha 20 a 00 ca
- 'Fin saint jean': ZE- 31[20]
PONTAILLER-SUR-SAONE : Terres
Urbanisme : Zone A du PLU
2 ha 38 a 30 ca
- 'Le tillet': A- 1
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/10/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL23009897

LEGATIS DIJON GENLIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 février 2008, Madame Marie-Thérèse Jeannine PERRIN, en son vivant retraitée, demeurant à GENLIS (21110) 5 Rue de la Prairie, née à VESOUL (70000), le 4 octobre 1944, célibataire, décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 18 octobre 2022.
A consenti un legs universel, consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil, le 22 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL23009914

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société
« SASU DIPRALEX »,
Société par actions simplifiées unipersonnelle
en liquidation
au capital de 1 000,00 €uros
Siège social : 8, rue de Moutiers –
21460 CORSAINT
RCS DIJON : 853 797 892

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, réunie le 28 août 2023 à 14 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à PAYOT Charles, liquidateur, domicilié 8 rue de Moutiers à CORSAINT 21460, et constate la clôture de liquidation à compter du 26/08/2023.
Les comptes du liquidateur seront été déposés au Greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Le Liquidateur.
AL23009891

DISSOLUTION

JLS
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 7 630 euros
Siège social : 18, rue du Rocher,
21160 MARSANNAY LA COTE
448 851 717 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 juin 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Jocelyne SPY, demeurant MARSANNAY LA COTE 21160 18, rue du Rocher, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 18 Rue du Rocher 21160 MARSANNAY LA COTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur
AL23009809

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JLS
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 7 630 euros
Siège social : 18, rue du Rocher,
21160 MARSANNAY LA COTE
Siège de liquidation : 18, rue du Rocher -
21160 - MARSANNAY LA COTE
448 851 717 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 SEPTEMBRE 2023, l'associée unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus de sa gestion au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société.
Pour avis
Le Liquidateur
AL23009812

DISSOLUTION

LA FOURMIG
SC au capital de 500 €
Siège social : 15 RUE TESCELIN LE ROUX
21121 Fontaine-lès-Dijon
528 749 112 RCS de Dijon

L'AGE du 26/08/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 27/08/2023, nommé liquidateur Mme LE GOFF Brigitte, demeurant 15 rue Tescelin le roux 21121 Fontaine-lès-Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon
AL23009828

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MIRADOR CONSEIL
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 78 000 euros
Siège : 60, rue Thiers, 21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 60, rue Thiers,
21200 BEAUNE
489 993 386 RCS DIJON

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 1er août 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Didier ROUX, demeurant 60 rue Thiers 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 60 rue Thiers 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur
AL23009886

DISSOLUTION

SCEA GIRAUX
société civile d'exploitation agricole en
liquidation
Au capital de 184 768.21 €
Siège social : 21450 VILLAINES EN
DUESMOIS
322 668 245 RCS DIJON

Aux termes d'une age en date du 01/09/2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la SCEA GIRAUX et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateurs, Messieurs Alain GIRAUX, Jean-Marie GIRAUX et Michel GIRAUX, demeurant à VILLAINES EN DUESMOIS - 21450, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à VILLAINES EN DUESMOIS - 21450, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Les liquidateurs
AL23009896

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société dont les caractéristiques sont :
DENOMINATION : SCI LA DUCHESSE
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 12 Route départementale 974 - (21700) COMBLANCHIEN
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers ;
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
GERANCE : - Monsieur Aymeric PETITJEAN demeurant 12 Route Départementale 974 - 21700 COMBLANCHIEN
Madame Fanny LOICHET demeurant 12 Route Départementale 974 - 21700 COMBLANCHIEN
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
AL23009816

AVIS DE CONSTITUTION

DIVECA
Société par actions simplifiée au capital de 1 350 000 euros
Siège social : Parc Valmy, 3 G rue Jeanne Barret,
21000 DIJON
Aux termes d'un acte SSP en date du 12/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DIVECA
Siège : Parc Valmy, 3 G rue Jeanne Barret, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 350 000 euros
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables compétent. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires applicables. Elle peut détenir des participations de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables ; mettre à disposition tous services et réaliser toutes prestations se rapportant à son objet social.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Eric CORRET, 4 Bd Georges Clémenceau, 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président
AL23009829

AVIS DE CONSTITUTION

FIMO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 350 000 euros
Siège social : Parc Valmy, 3 G rue Jeanne Barret,
21000 DIJON
Aux termes d'un acte SSP en date du 12/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FIMO
Siège : Parc Valmy, 3 G rue Jeanne Barret, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 350 000 euros
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables compétent. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires applicables. Elle peut détenir des participations de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables ; mettre à disposition tous services et réaliser toutes prestations se rapportant à son objet social.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Nicolas MORON, 22 rue des Romains, 21490 BELLEFONDLa Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président
AL23009830

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENNECEY LES DIJON du 12 septembre 2023 , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : FAMIL'IMMO. Siège : 11 allée Camille Muffat, 21800 SENNECEY LES DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Toutes activités de marchands de biens, notamment l'achat revente de tous biens immobiliers, de tous terrains à bâtir, de parts sociales de sociétés immobilières, de tous fonds de commerce, ainsi que de toutes actions de promotion immobilière et toutes opérations de maitrise d'oeuvre et de construction-vente, Les prestations de conseil, notamment en investissement immobilier et la fourniture de tous concours d'ordres administratif, commercial, technique et financier en vue d'aboutir aux opérations ci-dessus décrites, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société YOANN COUDRAT, dont le siège se situe 2 rue de la Bronotte, 21800 SENNECEY LES DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président
AL23009851

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS SAINT GEORGES (21700) du 12 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée.
Dénomination : BAToiture
Siège : 13 Rue de Tamines - 21700 NUITS SAINT GEORGES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Couverture, zinguerie, petite maçonnerie, isolation, charpente, et tous corps de métiers
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts.
Agrément : Les cessions de parts au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Gérance : Monsieur Benjamin Alexandre demeurant 13 Rue de Tamines - 21700 NUITS SAINT GEORGES.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis Le Gérant
AL23009854

NOTAIRES DIJON PREFECTURE
SCP de notaires
43, Rue de la Préfecture
21000 DIJON
scp.besson-levray@notaires.fr
0380308340

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON, le 13 septembre2023, a été constituée la société civile dénommée «SCI DU 105 PREF», siège social :DIJON, 105 rue de la Préfecture.Capital social : MILLE EUROS (1.000,00€) divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00€) chacune, numérotées de 1 à 100.Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenirpropriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJONCessions de parts soumises à l'agrément des associés.La gérance de la société est assurée par Madame Bénédicte MOTTOT etMadame Mathilde ANDRES.
AL23009864

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR du 05/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société en nom collectif. Dénomination sociale : SRPG. Siège social : Impasse des Forgerons 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'achat d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts sociales de sociétés immobilières en vue de les revendre, la souscription, en vue de les revendre, des actions ou parts créées ou émises par les mêmes sociétés et généralement toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens, les opérations d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente des immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 4 500 euros. Associés en nom : La société GUY, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 445 000 euros, dont le siège social est situé IMP DES FORGERONS 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. La société P.G. DEVELOPPEMENT, Société civile au capital de 225 100 euros, dont le siège social est situé 10 Allée des Chênes 21380 ASNIERES LES DIJON. La société RP Développement, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 519 728 euros, dont le siège social est situé 29 Allée les Hauts du Bois de Grancey 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Gérance : La société GUY, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 445 000 euros, dont le siège social est situé IMP DES FORGERONS 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. La société P.G. DEVELOPPEMENT, Société civile au capital de 225 100 euros, dont le siège social est situé 10 Allée des Chênes 21380 ASNIERES LES DIJON. La société RP Développement, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 519 728 euros, dont le siège social est situé 29 Allée les Hauts du Bois de Grancey 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
AL23009893

AVIS DE CONSTITUTION

ETA BON VIRGIL
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du12 septembre 2023, il a été constitué une SAS à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ETA BON VIRGIL
FORME : Société par Actions Simplifiée
OBJET : La société a pour objet les prestations de services de travaux agricoles et ruraux délivrées avec ou sans matériel. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation,l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'activité spécifiée.
Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, immobilières,mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social ;
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en100 actions de 10 € chacune. Il correspond au total des apports nets de l'associé unique ;
SIEGE SOCIAL : BROIN (21250) – 676, Grande rue ;
DUREE : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON ;
PRESIDENT : M. Virgil BON, domicilié à BROIN (21250) – 676, Grande rue ;
L'associé unique cède librement tout ou partie de ses actions. En cas de pluralité d'actionnaires, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires donné à la majorité.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis
AL23009904

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HENJIE
SCI au capital de 1 €
Siège social :
RUE RENE CASSIN 07250 Le Pouzin
840 176 580 RCS d' Aubenas

L'AGE du 10/08/2023 a décidé de transférer le siège social 14 rue du Marechal juin 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, à compter du 10/08/2023.
Radiation au RCS d' Aubenas et réimmatriculation au RCS de Nevers
AL23009564

ae ALPHA EXPERTS NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Dénomination : MATHELO.
Forme : SAS.
Capital social : 30000 euros.
Siège social : boulevard du Grand Pré des Bordes - ZAC Les Grands Champs - 58000 NEVERS.
829 900 646 RCS de Nevers.
Aux termes d'une décision en date du 01/07/2023, l'associée unique a :
- décidé de nommer en qualité de président, à compter du même jour, la SAS DELAFI, sise 25 bis rue Jacques Duclos, 58640 Varennes Vauzelles, immatriculée au greffe de Nevers sous le numéro 921 816 757 en remplacement de Monsieur Francis DELALANDE.
- pris acte de la démission des fonctions de directrice générale de Madame Stéphanie DELALANDE.
Mention sera portée au RCS de Nevers.
AL23009795

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination: MG SOLUTIONS
Forme: Société par actions simplifiée
Capital social : 2 500 euros
Siège social : 32 rue du 8 Mai 1945, 58640 VARENNES VAUZELLES
818 858 938 RCS NEVERS
Aux termes d'une décision en date du 01/08/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 7 rue du Commandant Barat - 58000 NEVERS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL23009802

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MORVAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 341 250,00 euros
Siège social
Route d'Orléans
LA VANNE DU GOUR
58500 CLAMECY
887 120 046 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 31 mai 2023, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de la SAS BDO-IDF en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et le mandat de M. Jean-François VALENCE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. La Société n'a donc plus de commissaires aux comptes depuis 31 mai 2023.
Pour avis La Présidence
AL23009857

ae ALPHA EXPERTS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FRANCHET D'ESPEREY
SCI au capital de 690 000 €
Siège social
38 rue Franchet d'Esperey
58000 NEVERS
417878428 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'AGE du 12/09/23, le siège social a été transféré du 38 rue Franchet d'Esperey, 58000 NEVERS au 32 rue Léon Blum, 58640 VARENNES-VAUZELLES à compter du 12/09/23. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.
AL23009859

Adecia experts-comptables

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BKCSL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 132 avenue du 85ème de Ligne,
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
952 050 292 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 24 août 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 2b route de Marmagne, 18500 MEHUN SUR YEVRE au 132 avenue du 85ème de Ligne, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 952 050 292 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Président :
La société DPLF, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 6, rue Jean-Baptiste Colbert, 79000 NIORT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 818 505 711 RCS NIORT,
Représentée par son gérant, Monsieur François RENARD
Le Président
AL23009898

// GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location-gérance consenti par acte ssp du 11/01/2023 par la société TAXI CAROLA, SARL au capital de 1 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 20, rue des Sablons, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 803 113 612 à M. Jean-Louis ROLLOT dt à CHATEAU-CHINON (58) – 16, rue du Champ Mazet ayant pour objet une autorisation de stationnement taxi n° 1 délivrée par la mairie de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE (58), a été résilié à effet du 01/10/2023.
AL23009822

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° AL23009597 parue le 01/09/2023, il faut lire siège social de SARL ROYER HABITAT : 11, rue Georges Dufaud - ZI NEVERS - ST-ELOI - 58000 NEVERS
AL23009892

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Cmne de CHARRIN: ZONE RNU
18 ha 94 a 46 ca
- Cheuron: ZA-36[570] - Les broutillats: ZA-8-9-20 - Les pleuchats: ZA-6
Et, par extension,
Cmne de DEVAY: ZONE RNU
7 a 98 ca
- Pre de l eau: ZC-16
Biens à vendre et à louer par bail SAFER :
A vendre :
Cmne de MONTREUILLON: ZONE RNU
11 ha 43 a 45 ca
- Les champs du clou: C-249-250-251-255-256-259 - Les champs mathe: C-280-281-282-285-302-303-304-305-306-307-310-381[283]
- Saint maurice: C-363[159]-369[155]
A louer :
Cmne de ACHUN : ZONE RNU
44 ha 92 a 12 ca
- 'L usage': C- 89(J)- 89(K)- 90- 91 - 'La presle': C- 269- 270- 271- 456[272](J)- 456[272](K) - 'Pre de roche': C- 446[393] - 'Pre des saules': C- 18- 389[17] - 'Pre dompierre': C- 273(J)- 273(K)- 273(L)
Cmne de MONTREUILLON : ZONE RNU
19 ha 74 a 62 ca
- 'Champ des bruyeres': F- 329- 330- 331(J)- 331(K) - 'La breaute': E- 98 - 'La grignon': E- 47- 49- 54- 57- 58- 63- 64(A)- 71- 72- 75
- 'Le buisson': E- 97 - 'Les champs d aignault': E- 41 - 'Les champs jarte': F- 349- 350- 351- 352 - 'Pre des chaumes': E- 197- 198
Cmne de BLISMES: ZONE RNU
2 ha 55 a 11 ca
- 'Les grands champs': A- 1 - 'Pre bord de l eau': A- 42
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/10/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL23009902

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS 3, rue Henri Barbusse, le 8 septembre 2023,
Monsieur Gilles, Yves, René **HASECKE** né à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58270) le 8 août 1959 et Madame Catherine Geneviève, Jeanne **BELAIR**, née à PARIS (75013) le 19 mai 1959 demeurant ensemble à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58270), 36, route du Bourg, mariés à NEVERS (58000), le 9 juillet 2004.
Ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial en lui adjoignant une société d'acquêts.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire.

AL23009839

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Par jugement en date du 31/07/2023, le tribunal de commerce de Rennes, a prononcé la liquidation judiciaire de la société :
SAS L3P Adresse du siège : 5 Rue de la Hautière Zone Artisanale de la Hautière 35590 L'Hermitage RCS RENNES/NEVERS : 843 908 021
Activité : Commerce d détail de marchandises et tout genre et toute provenance
A désigné liquidateur la SELARL DAVID-GOIC & Associés, prise en la personne de Me Isabelle GOIC et la SELARL ATHENA prise en la personne de Maître Charlotte THIRION.

AL23009823

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL DARNAY

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 70 000,00 €
Siège social : 53 rue de l'Hâte
58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS
442 834 545 RCS NEVERS

L'assemblée générale des associés de la société en date du 31/12/2022, et tenue au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur de Monsieur Jérémie DARNAY et constaté la clôture définitive de la liquidation de la société.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23009906



DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.M.O.C

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 200 euros
Siège : 41 AV de la République,
58260 LA MACHINE
528 330 491 RCS NEVERS

L'AGE du 31/07/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2023 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur Madame Catherine FISCHER, demeurant 41 Avenue de la République 58260 LA MACHINE, et a fixé le siège de la liquidation au siège social.
Dépôt au RCS de NEVERS
Pour avis
Le Liquidateur

AL23009832

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CHARCUTERIE VAGNE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 38 658,32 euros
Siège : 25 rue Saint Etienne, 58000 NEVERS
Siège de liquidation : Réserve de Bosne,
18150 CUFFY
400 037 545 RCS NEVERS

L'AGO du 31/08/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31/03/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le liquidateur

AL23009846

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DU BOURG DE CUNCY en liquidation

Siège de liquidation
Le Bourg
58210 CUNCY-LES-VARZY
Au capital de 182 024,13 euros
R.C.S. NEVERS - N° 394 522 817

L'AGE réunie le 17 août 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 mai 2023, déchargé Mme Véronique RAMEAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS Pour avis, le liquidateur.

AL23009853

DISSOLUTION

SCI LAZARE DUVAUX

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 900,00 euros
Siège social : 1 rue des Recollets –
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 495 068 249

Suivant décision du 2 septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre-Guilhem METAYER, demeurant à NEVERS (58000) 52 rue Mademoiselle Bourgeois et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58000) 1 rue des Recollets. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
LE LIQUIDATEUR

AL23009876

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LAZARE DUVAUX

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 900,00 euros
Siège social : 1 rue des Recollets –
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 495 068 249

Suivant décision du 2 septembre 2023, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
LE LIQUIDATEUR

AL23009877

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/08/2023 il a été constitué une SCI dénommée :
SCI 21 rue des Ourbes
Siège social : 15 rue des Bancs Vieux 58400 La Charité sur Loire
Capital : 1000 euros
Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location
Gérance :M Pierre-Olivier Sevestre demeurant 10 Ville de la reine 78000 Versailles,
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas
Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23009570



Notaires associés
8, rue Carnot
58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

SCI JERYSE

Par acte reçu par Maître Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE,en date du 05/09/2023, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SCI JERYSE
Objet social : L'acquisition au moyen d'achat ou d'apport,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet
Siège social : SOOUGY-SUR-LOIRE, 22 rue du Cloître
Capital : 2.000 euros
Gérance : Madame Maryse ROBIN et Monsieur Jérôme EHRET,demeurant à SOUGY-SUR-LOIRE, 22 rue du Cloître
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL23009833

SCP BARTHEN RUIZ VANDEL
Notaires Associés
8, rue Joseph Thoret
39100 DOLE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Marc BARTHEN, notaire à DOLE, le 11/09/2023, de la société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : «SCI BOUDU»
Siège : 2, impasse de la Petite Perrière 58000 SAINT ELOI
Durée : 99 ans
Objet : l'acquisition, la propriété, l'apport, l'exploitation par bail, location, location en meublé ou autrement, ainsi que l'aliénation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Capital social : 380.100,00 Euros dont 380.000,00 € d'apport immobilier.
Gérant : Monsieur Thibault BOUCHIÉ demeurant à BESANCON (25000) 77 rue Emile Picard
Cession de parts : Toute cession de parts doit être soumise à l'agrément des associés.
La société sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS (58).
POUR AVIS ET MENTION
Me BARTHEN, notaire.

AL23009871

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination POISSON D'OR, une SAS au capital de 3.000 euros, ayant son siège social à BREUGNON (58460) Le Presbytère 70 rue du Bourg, ayant pour objet l'achat, la vente, la commission, la représentation, l'importation et l'exportation, l'édition, la publication, la distribution de tous documents, livres, journaux, périodiques et en général tout ce qui concerne le livre ; la reproduction de tous documents ; la création et la gestion de tous sites internet, et supports publicitaires ; l'exploitation de licences en vue de l'édition et la diffusion de journaux, de livres ; l'organisation d'événements. Il a été procédé à la nomination de M. Christophe GAY 70, rue du Bourg 58460 BREUGNON en qualité de Président. Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce de NEVERS.

AL23009874

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution
Par acte SSP en date du 13/07/2023, il a été constitué une SELARL unipersonnelle dénommée:
SELARL COUTAREL
Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.
Siège social : 49 avenue du Général de Gaulle 58000 NEVERS
Capital : 5 000 euros
Gérance : Mme Laurane COUTAREL 4 impasse Saint-Joseph, 21110 Tart-le-Haut
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23009887

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCM AMIPRO

Société Civile de moyens
au capital de 8 000 euros
Siège social sis 103 rue Emile Tabarant
89400 LAROCHE SAINT CYDROINE
RCS : SENS 508078839

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 août 2023, les associés ont décidé :
- suite à la démission des 2 co-gérantes, Mme RICHET Emilie et Mme GAULIN Thyphanie, en fonction depuis le 23 avril 2018, de nommer, Mme WEILL Emilie, née à Suresnes le 22.02.1989, demeurant à POILLY sur THOLON (89) 3 route de Fleury gérante de la société pour une durée illimitée. Cette décision prend effet à la date de l'assemblée extraordinaire.
- suite au remplacement des associés précédents, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifié en conséquence.
Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.
Pour avis

AL23009870

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI SAINT VINCENT

Société civile immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social : GUEUX
51140 JONCHERY SUR VESLE
343 526 539 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 31 AOUT 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de GUEUX, 51140 JONCHERY SUR VESLE au 6 Rue des Prés Verts – 89113 CHARBUY, à compter du 31 AOUT 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 343 526 539 RCS REIMS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 27 janvier 1988, a pour objet social la gestion et l'exploitation par voie de location de locaux d'habitation et de bureaux non meublés d'immeubles acquis par la Société et un capital de 152,45 euros.

AL23009750

BASIC AREA

BASIC AREA SCI AU CAPITAL DE 2 000. 6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 02500 NEUVE-MAISON. 948 426 036 RCS SAINT-QUENTIN. Par AGE du 01/09/2023, il a été décidé de transférer le siège au 2 Quai de la Marine 89000 Auxerre. De nommer Gérant M Franck ZHENG 9 rue Camille Du Gast 92600 Asnières sur Seine en remplacement de Mme Delphine LEFEBVRE démissionnaire. Radiation RCS SAINT-QUENTIN et Immatriculation RCS AUXERRE

AL23009811

TRANSFERT DE SIÈGE ET MODIFICATION DÉNOMINATION

SCI MJF3

Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
9 rue des bergerats
89380 APPOIGNY
811 073 626 RCS AUXERRE

Aux terme d'une AGE en date du 11/07/2023 les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination SCI WORMS et de transférer le siège sociale à 1 rue des grands champs - 89240 Lindry
Le gérant

AL23009818

LDS GROUPE

MODIFICATIONS STATUTAIRES

S.A.R.L. AUTO-DAG

Société à responsabilité limitée
au capital de 111 000 euros
Siège social : Route d'Anneot
89200 AVALLON
808 490 635 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de cette date de
- de remplacer la dénomination sociale «S.A.R.L. AUTO-DAG» par «RECYDAG/AUTO-DAG» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- d'étendre l'objet social aux activités de démolition industrielle par oxycoupage et découpe mécanique, transfert d'engin ou tout autres objets se rapportant au recyclage ferraille et métaux, pose de benne en location, négoce sur produits ferreux et non ferreux en provenance d'Europe, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
Pour avis
La Gérance

AL23009820

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

IMS PRO TONNERRE

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : ZAC
ROUTE DE PARIS, 89700 TONNERRE
892153446 RCS AUXERRE

IMS PRO TONNERRE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : ZAC
ROUTE DE PARIS, 89700 TONNERRE
892153446 RCS AUXERRE
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 SEPTEMBRE 2023, il résulte que :
- Pierre Yves DUPUIS, demeurant 2 Rue de Champais, 89700 VEZINNES a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur ERIC GLORIEUX, démissionnaire.
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur ERIC GLORIEUX a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Pierre Yves DUPUIS.
- Alexandre RICHARD, demeurant 18 Rue de Vaufiole, 89700 TRONCHOY a été nommé en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS
Le Président

AL23009849

MODIFICATION DU CAPITAL

Dénomination : VALCO.
Forme : SARL.
Siège social : 5 Rue DU QUENOUX, 89380 APPOIGNY.
483075297 RCS d'Auxerre
Aux termes de l'AGE en date du 25 juin 2023, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 10000 euros à 400000 euros.Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifié en conséquence..Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL23009855

COMMISSAIRE AUX COMPTES

G.S.B.S.

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 000,00 euros
Siège social : Rue du Cottage
89700 TONNERRE
480 465 103 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 29 juin 2023, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de la SAS CERALP en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et le mandat de M. Jean-François VALENCE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. La Société n'a donc plus de commissaires aux comptes depuis 29 juin 2023.
Pour avis La Présidence

AL23009860

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALIMENTATION SERVICE

Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social
Zone Industrielle – Rue de l'Etang
89200 AVALLON
322 576 661 RCS AUXERRE

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 29 juin 2023, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de la SAS CERALP en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et le mandat de la SAS BDO-IDF en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. La Société n'a donc plus de commissaires aux comptes depuis 29 juin 2023.
Pour avis La Présidence

AL23009861

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LNB ETANCHE

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 5 ALL DES PALMES
89000 Auxerre
907 755 763 RCS d' Auxerre

L'AGE du 31/08/2023 a décidé de changer l'objet social qui devient : Entreprise d'étanchéification - charpente - bardage - zinguerie
Mention au RCS d' Auxerre

AL23009873

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VTC MAHREZ

SAS au capital de 500 €
Siège social : 16 BD PASTEUR
89800 Chablis
920 904 471 RCS d' Auxerre

L'AGE du 01/08/2023 a décidé de transférer le siège social 66 ROUTE DE GRIGNY 91130 et du Président : M. Mahrez BELLTAIF, demeurant au 66, Route de Grigny 91130 RIS-ORANGIS
Ris-Orangis, à compter du 01/08/2023.
Radiation au RCS d' Auxerre et réimmatriculation au RCS d' Evry

AL23009878

AVIS DE PUBLICITE

RE-PACKED

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 3 rue de l'Abreuvoir –
Lieudit Avigneau
89240 ESCAMPS
805 279 106 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions extraordinaires de l'assemblée générale des associés en date du 28 aout 2023, il a été décidé :
- de transférer le siège social du 3 rue de l'Abreuvoir – Lieudit Avigneau 89240 ESCAMPS à AUXERRE (89000), 1 rue de la Plaine des Isles, et ce à compter du 28 aout 2023.
- de modifier en conséquence les statuts,
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL23009903

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OB AGENCEMENT

OB AGENCEMENTSociété à responsabilité limitée au capital de 3 000 eurosSiège social : L'HUIS LAURENT11 Rue de Bel Air 58230 DUN LES PLACES 903 925 329 RCS NEVERS
Aux termes d'une délibération en date du 18 septembre 2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OB AGENCEMENT a décidé de transférer le siège social du L'HUIS LAURENT 11 Rue de Bel Air, 58230 DUN LES PLACES au 2 rue de la Bascule 21530 SINCEY LES ROUVRAY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 903 925 329 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Gérance : Monsieur Olivier BRAZE, demeurant 35 Rue du Général Leclerc 21530 ROUVRAY
Pour avis La Gérance

AL23009905

GÉRANT

Dénomination : MJF 3.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 9 Rue DES BERGERATS, 89380 APPOIGNY.
811073626 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 11 juillet 2023, à compter du 11 juillet 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Geoffrey Chantemille, demeurant 1 rue des grands champs, 89240 Lindry (nomination).
- Madame fany Chantemille, demeurant 1 rue des grands champs, 89240 Lindry (nomination).
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23009912

// GÉRANCE

ALPHA EPSILON - GRAND HOTEL CESSION FDC

Suivant acte ssp en date du 01/09/2023 enregistré à SDE AUXERRE 1 le 07/09/2023 Dossier 2023 00043910 ref 8904P01 2023 A 01579, la SASU ALPHA EPSILON sis 2 quai de la Marine 89000 AUXERRE RCS 829 530 732 AUXERRE a vendu à la SAS GRAND HOTEL sis 2 quai de la Marine 89000 AUXERRE RCS 977 768 068 AUXERRE, un fonds de commerce de hôtel Bar enseigne LE MAXIME, sis et exploité 2 quai de la Marine 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 1 500 000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 01/09/2023.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale auprès de la SCP ERIC TEBOUL 2 rue Faidherbe BP 196 89003 AUXERRE Cedex pour la validité et pour la correspondance.

AL23009821

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire, POURRAIN**, le 04/09/2023, enregistré à AUXERRE 1, le 12/09/2023, Dossier 2023 00044373 Ref8904P01 2023 N 01018, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **SARL LEA BOUTIQ**, dont le siège est à CHATILLON-SUR-SEINE (21400) 21 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, identifiée au SIREN sous le numéro377507447 et immatriculée au RCS de DIJON.
A :
La Société dénommée **MELANIE LAMIRAND**, dont le siège est à CHATILLONSUR-SEINE (21400) 21 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, identifiée au SIREN sous le numéro 978272656 et immatriculée au RCS DIJON.
Désignation du fonds : fonds de commerce de mercerie confection vente de lingerie sis à CHATILLON SUR SEINE (21400), 21 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, connu sous le nom commercial LEA BOUTIQ'.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23009824

// ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'HERY

Lancement et ouverture d'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 28/11/2022, le Conseil Municipal a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité pour permettre la mise en œuvre d'un projet de production d'électricité photovoltaïque flottant sur le site de l'ancienne carrière au Nord du territoire.
Par arrêté n°2023T86 en date du 11 août 2023, le Maire d'HERY a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet susvisé n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/01/2022 qui porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation et l'évaluation environnementale.
Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Daniel COLLARD en qualité de Commissaire-Enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif.
L'enquête se déroulera la mairie pendant 30 jours consécutifs, du **19 septembre 2023 à 14h00 au 20 octobre 2023 à 12h00 inclus** (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
-en mairie d'HERY, siège de l'enquête
- sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/4839
Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations :
- sur le registre d'enquête publique papier disponible en mairie
- sur le registre d'enquête publique matérialisé et sécurisé : https://www.registre-dematerialise.fr/4839
- Par voie postale à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : 2 rue Charles Rolland 89550 HERY (« enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'HERY)
- Par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante enquete-publique-4839@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie, ainsi que sur le registre dématérialisé.
Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues à la mairie d'HERY les :
- le mardi 19 septembre 2023 de 14h00 à 18h00,
- le samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 20 octobre 2023 de 9h00 à 12h00.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le site internet de la Commune et à la Préfecture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Ils seront également disponibles à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/4839
Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Patrick ROUSSELLE, joignable en Mairie au 03.86.47.73.00.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

AL23009518

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE À MERRY-SUR-YONNE

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-354 du 18 août 2023,
une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface de 18,3 ha du territoire de la commune de MERRY-SUR-YONNE, déposée par la SASU ÉNERGIE MERRY-SUR-YONNE (WPD Solar France), sera ouverte du mardi 19septembre 2023 (9 h) au vendredi 20 octobre2023 inclus (19h), soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE.
Sont désignés M. Valentin MARTIN en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 19septembre 2023 au 20 octobre 2023 inclus, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr(rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque/ Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 19 septembre 2023 au 20octobre 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
> soit par voie électronique :
- à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-merrysuryonne@yonne.gouv.fr
(Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous),
> soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de MERRY-SUR-YONNE,
ou
- courrier adressé à la mairie de MERRY-SUR-YONNE (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

ANNONCES LÉGALES

à la mairie de MERRY-SUR-YONNE, les :
- mardi 19 septembre 2023 de 9 h à 12 h,
- samedi 30 septembre 2023, de 9 h à 12 h,
- jeudi 12 octobre 2023 de 9 h à 12 h,
- vendredi 20 octobre 2023 de 16 h à 19 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M.Bertrand LUCAS, responsable du projet pour la SASU ÉNERGIE MERRY-SUR-YONNE (WPD Solar France)- 14bis rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON - email :b.lucas@wpd.fr

AL23009536

// DIVERS

ENVOI EN POSSESSION

Suivant testament olographe en date à MERE du 15 juillet 2021 et codicille en date à MERE du 14 juillet 2023, déposés au rang des minutes de Me Laurent TOPIN notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 31 août 2023, Madame Marie-Françoise BROCHARD, demeurant à MERE (89144) 11 rue de la Prière, née à MONTFERMEIL (93370) le 2 avril 1953, décédée à MERE (89144) le 15 juillet 2023, a institué trois légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL23009815

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 octobre 2022,
Monsieur Didier Denis **LEGRAND**, en son vivant retraité, demeurant à JOIGNY (89300) 11 Rue des Fossés Saint Jean.
Né à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) , le 28 août 1961.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 21 juin 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 12 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23009827

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 6 janvier 2015.
Monsieur Marcel Maurice GUILLET, retraité, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 9 chemin de Courboissy, DICY.
Né à MONTCORBON (45220), le 07 mars 1944.
Célibataire.
Décédé à DICY (89120), en son domicile, le 14 juin 2023.
A institué deux legataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE(Yonne), 5 rue André Martin, le 13 septembre 2023.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DEPUISAYE (89120), 5 Rue André Martin, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23009866

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à ST GEORGES SUR BAULCHE du 6/03/2012,déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE(89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 13/09/2023, Monsieur André Gibert Roger BOURGOIN, demeurant à ST GEORGES SUR BAULCHE (89000), 370 Boulevard de la Guillaumée, veuf de Madame Suzanne Eugénie RETIENNE, né à TREIGNY (89520), le 21 juin 1925,décédé à AUXERRE (89000), le 9 août 2023, a institué des légataires universels.Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL23009879

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ANNAY-LA-COTE: parcelles forestières - 1 ha 91 a 40 ca - Le rhin: A-568-569-570-579-580-595[573]-596[574]-597[574]-598[575]-599[575] – zonage : zone N du PLUi.
COURLON-SUR-YONNE : Rétrocession dans le cadre de la convention signée avec la société LAFARGE - Terres – 5 ha 44 a 10 ca - Le troncy: ZK-3 – zonage : RNU
GIROLLES: parcelles forestières - 4 ha 08 a 19 ca - Come aulong: B-58 - Come gambade: B-549 - Fouteaux: B-443 - La cave: A-841 - La chaume: A-290-291 - La fiolle: A-650-651 - Navry: ZI-70(J)-70(K) - Revers des menies: B-592 - Sous champ persin: B-18 – zonage : zone N sauf ZI 70 zone A du PLUi.
ISLAND: parcelles forestières - 16 a 50 ca - Buisson de la chaume: D-97 - zonage : zone N du PLUi
SAINT-MORE: parcelles forestières - 72 a 05 ca - Sous le messis: ZH-8 - zonage : zone N du PLUi
SERMIZELLES: parcelles forestières - 69 a 34 ca - Champs tillien: ZC-81 – zonage : zone N du PLUi
THAROT: parcelles forestières - 5 ha 89 a 64 ca - La boussau bau: A-10-14-15-59-61-63-67-72 - La petite garenne: A-153-154 - Sous noel: A-80-81 – zonage : zone N du PLUi
VOUTENAY-SUR-CURE: Rétrocession de parcelles en nature de bois-taillis, terre.
- 1 ha 16 a 17 ca - La coutote: A-681 - La morache: A-644 - Le fay: A-174 - Les brulis: C-75-91 - Les chagnats: D-207 - Voleau vaudrain: A-334 - zonage : zones A et N du PLU.
- **13 a 10 ca** - Cote des renardats: A-136 – zonage : zone N du PLU.
- **10 a 80 ca** - Le petit saumon: D-267 – zonage : zone N du PLU.
- **15 a 85 ca** - Sur vauillot: A-303 - zonage : zone N du PLU.

COURLON SUR YONNE – SERBONNES (89) - Rétrocession de parcelles en nature terre dans le cadre de la convention signée avec la société LAFARGE -
COURLON SUR YONNE : 15 ha 24 a 20 ca - Derriere le troncy: ZL-4-12 - La porte de vin-neuf: ZW-1 - La vigne des bergers: ZV-48[8]-55[9]-56[9] - Le mesnil: ZM-32[14]-33[14] - Les fontaines: ZY-31-51[31] - Zonage : RNU
SERBONNES : 4 ha 48 a 40 ca - Les patis: ZI-50(J)-50(K) - Zonage : zone NZ H du PLU.
COURLON SUR YONNE – SERBONNES (89) – Ces mêmes parcelles sont proposées à la location par le biais d'une COPP à partir de la campagne 2023/2024. la fiche de candidature à la location est à retirer auprès de la SAFER.
COURLON SUR YONNE : 15 ha 24 a 20 ca - Derriere le troncy: ZL-4-12 - La porte de vin-neuf: ZW-1 - La vigne des bergers: ZV-48[8]-55[9]-56[9] - Le mesnil: ZM-32[14]-33[14] - Les fontaines: ZY-31-51[31] - Zonage : RNU
SERBONNES : 4 ha 48 a 40 ca - Les patis: ZI-50(J)-50(K) - Zonage : zone NZ H du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/10/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 18 rue Guynemer CS 30128 89000 AUXERRE Cedex 2, Tél.: 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23009925

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SARL TRUCHON SARL au capital de 2000€ Siège social : 113 Grande Rue 89290 Vincelles. 419 670 047 RCS Auxerre L'AGE du 23/06/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/06/2020, nommé en qualité de liquidateur M. Truchon Jean-Louis, 8 boulevard Davout 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL23009790

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés de la S.A.R.L. FERDIN FILS, en liquidation, au capital de 7 622,45 € ayant son siège social et son siège de liquidation 44 rue du Collège 89160 ANCY LE FRANC et immatriculée au RCS AUXERRE n° 326 537 198, réunis en AGO le 28/07/2023, ont approuvé le compte définitif de liquidation , déchargé M. Jean-Louis FERDIN, demeurant 15 rue de la Garenne 89160 ANCY LE FRANC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE. Pour avis, Le Liquidateur

AL23009817

AVIS DE DISSOLUTION

EUREKA BFC
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : Chemin de la Chapelle - Parc d'activité Bâtiment 10
89470 Moneteau
423 738 996 RCS Auxerre

L'associé unique de EUREKA, société par actions simplifiée au capital de 650.000 euros, 216 chemin du Charrel - 13681 Aubagne Cedex, 424 630 986 RCS Marseille, a approuvé le 28 aout 2023, le projet de traité de fusion établi le 28 juin 2023, aux termes duquel EUREKA absorbe EUREKA BFC, les apports effectués par cette dernière et leur évaluation, et constaté la réalisation de la condition suspensive à laquelle était subordonnée la réalisation de la fusion.
OPTIMA étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbante et de la société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au Greffe du Tribunal de commerce de Marseille et au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre, la fusion n'a pas entrainé d'augmentation de capital de EUREKA conformément à l'article L 236-1 du Code de commerce. EUREKA BFC a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation.
Dépôt légal au Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis

AL23009826

DISSOLUTION

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2023, l'associé unique de l'EURL MAXFLOR, au capital de 1000 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°811584374, dont le siège est situé 8 Commecy 89520 Sainpuits, a décidé la cessation de l'activité, la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Maxime CHERY, 19 rue du Temple 89000 Auxerre.
Pour avis

AL23009917

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI PATRIVAL
443 617 287 RCS AUXERRE
Dénomination : SCI PATRIVAL
Capital : 1.500 euros
Siège social
15 rue du Four 89740 VILLON

Aux termes d'une délibération en date du 05/08/2023, l'A.G.E. a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05/08/2023 et a nommé en qualité de liquidateur M. Roland HUBERT demeurant 15 rue du Four - 89740 VILLON. Le siège de la liquidation est fixé au domicile personnel du liquidateur. Le dépôt des formalités sera effectué auprès du greffe d'AUXERRE. Pour avis - Maître Alexandre GUILPAIN

AL23009863

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ELECTROSYSTEM
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 rue de Courgis – Montallery
89200 VENOY
Siège de liquidation : 18 rue de Courgis – Montallery
89200 VENOY
813 561 016 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions en date du 31 juillet 2023 prises au 18 rue de Courgis, Montallery, 89200 Venoy, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe ROUILLER, demeurant 18 rue de Courgis, Montallery, 89200 VENOY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23009884

CLÔTURE DE LIQUIDATION

M I AUTO
SAS en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation :
38 bis Rue des Charonnes,
89100 MALAY-LE-GRAND
849 809 041 RCS SENS

L'AGO réunie le 25/07/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Merdan KOCAK, demeurant 7 Rue du 19 Mars 1962 89100 SENS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/06/2023. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis -Le Liquidateur

AL23009900

AVIS DE DISSOLUTION

GAEC DES ROUX
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
reconnu le 23 avril 1984 par le comité départemental d'agrément de l'Yonne
Société civile au capital de 142 082,48 euros
Siège social : 9 rue Jean Capitain – les Roux –
89500 CHAUMOT
330 255 860 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2023, il a été décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, M. Olivier DUBOIS demeurant à CHAUMOT (89500), les Pichons, 18 rue Sainte Félicie, et M. Cyril DUBOIS demeurant à CHAUMOT (89500), la Meunière, 5 rue Charles Brasseur, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social : 9 rue Jean Capitain – les Roux – 89500 CHAUMOT, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs

AL23009908

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/09/2023 à VILLENEUVE SUR YONNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHEZ BERTHE ESTAMINET
Siège : Rue Gutenberg, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Brasserie, petite restauration sur place et/ou à emporter, snacking
Vente de tous produits alimentaires et non alimentaires
Organisation d'évènements et de soirées à thèmes
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Président : Madame Agathe MERCIER, demeurant 42 rue des Charmes 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS
POUR AVIS Le Président

AL23009825

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire associé à SEIGNELAY le 7 septembre 2023, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 11/09/2023 Dossier 2023 00044186 référence 8904P01 2023 N 01019, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : S.C.A.J.E. Siège : AUXERRE (89000), 15 rue des Moreaux. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans. Apports en numéraires : 1.000,00€. Capital social : 1.000,00€ divisé en 100 parts de 10€ chacune numérotées de 1 à 100. Gérants pour une durée illimitée : Madame Céline GEOFFROY demeurant à AUXERRE, 15 rue des Moreaux et Monsieur Sébastien BERNARD demeurant même adresse. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion Le Notaire.

AL23009867

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SUBLIGNY du 11/09/2023, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : NLB BATIMENT
Siège social : 7 rue des Vignes - la Haie Pèlerine 89100 SUBLIGNY
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Gérant : M. Nicolas LE BRAZIDEC, demeurant 7 rue des Vignes, la Haie Pèlerine 89100 SUBLIGNY.
Pour avis, La Gérance

AL23009895

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins — BOVINS VIANDE
- ☐ RÉUSSIR Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
- ☐ RÉUSSIR Porc — PORCS
- ☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ La Chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Pâtre — PÂTRE
- ☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// CONSOMMATION

Et si, nous aussi, on se mettait à manger de la féverole ?

Jusqu'à présent, la féverole est un aliment qu'on a l'habitude de donner aux animaux. Mais pourquoi ne pas, nous aussi, en consommer ? Plusieurs acteurs de la filière se penchent sur cette possibilité qui aurait de multiples avantages.



Bio en Hauts-de-France

En France, la féverole sert aujourd'hui principalement à l'alimentation pour le bétail. Et demain ?

La féverole est une légumineuse uniquement destinée aux bétails. C'est contre cette idée reçue que plusieurs acteurs de la filière tentent de lutter. Bio en Hauts-de-France a organisé, en décembre dernier, un colloque baptisé *« L'autonomie protéique en France et en Belgique : quelle place pour la féverole bio ? »* Une quarantaine de participants, venus de France mais aussi de Belgique et des Pays-Bas, étaient présents. Lors de cet événement, un atelier était proposé aux participants sur l'avenir de cette plante pour l'alimentation humaine. Sa culture, très intéressante pour les sols, représente 28 % des surfaces cultivées en légumineuses dans les Hauts-de-France. Aujourd'hui, en France, cette légumineuse s'adresse principalement à l'alimentation animale. Mais une réglementation est venue impacter à la baisse les besoins des fabricants d'aliments pour le bétail. L'avenir de la féverole dans le secteur ne passerait-il donc pas par nos assiettes ? Certaines variétés de féveroles, celles de printemps notamment, disposeraient de nombreuses qualités nutritionnelles aussi pour l'homme, grâce à un taux de protéines intéressant. Et il y a de l'espoir car si en France, elle est absente de nos assiettes, cette plante est mangée en grande quantité au Moyen-Orient, notamment en Égypte. Ainsi, plusieurs enjeux se posent selon Éva Coudray, chargée de mission chez Bio en Hauts-de-France : *« en plus de combattre l'idée reçue selon laquelle la féverole ne s'adresse qu'aux animaux, il faut également parvenir à développer une culture culinaire grâce à différents produits issus de cette légumineuse, mais également la faire connaître auprès des structures qui la transforment »*.

Transformer la féverole

Premier obstacle : la bruche, coléoptère qui colonise la féverole. Si cela ne représente aucun danger pour la santé, l'aspect visuel de ses dégâts reste gênant pour sa commercialisation. D'où l'importance de transformer la féverole pour la commercialiser. D'autant que cela présente un avantage : décortiquer, la féverole voit son taux de protéine augmenter.

Plusieurs acteurs de la filière testent déjà des choses à l'image de Jérôme Hochin, agriculteur bio à Fosseux (Pas-de-Calais). Ce dernier la transforme en farine dans sa meunerie. Une farine qu'Aurore Blancheteau, ingénieur en agroalimentaire reconvertie dans la cuisine, a utilisée dans plusieurs recettes. La jeune femme y voit une bonne alternative au soja et au pois chiche : *« C'est une plante intéressante. Visuellement et gustativement, cela ressemble à la farine de pois chiche. C'est assez onctueux avec une texture agréable en bouche »*, détaille-t-elle. Cette dernière l'a incorporé dans des recettes de blinis et de pancakes salés, avec un mélange d'épices comme dans la tradition orientale. « Cela fonctionne bien ! Mais à la condition d'associer la farine de féverole avec une autre farine comme celle de quinoa, de souchet ou pourquoi pas de blé ancien, car sinon ça s'émiette. » Et du point de vue nutritionnel, la féverole a aussi des avantages : *« En manger permet de varier l'apport des vitamines, notamment de la B9 »*. Et de conclure : *« Il y a de belles perspectives pour la féverole, notamment pour l'alimentation végétarienne, mais aussi pour les régimes sans gluten, puisqu'elle n'en contient pas. Ce n'est pas toujours facile de trouver des plats végétariens et surtout de se diversifier, la féverole pourrait être une solution à cette difficulté »*.

Des industriels intéressés ?

Des étudiants se sont également penchés sur cette légumineuse. Ils ont créé des produits tels que des raviolis, des financiers ou encore des fougasses. Des résultats qui semblent intéresser l'entreprise agroalimentaire Soufflet.

Chez Improve, une plateforme européenne de recherche et développement dédiée à la valorisation des protéines du futur, basée à Dury, dans la Somme, la féverole est testée sous toutes ses formes. *« Un quart de notre temps est dédié à cette graine, c'est une légumineuse sur laquelle nous travaillons beaucoup »*, avance Chloé Tattegrain, ingénieur en recherche et développement. *« Nous travaillons notamment sur son amertume, des études sont en cours ». Car un autre de ses inconvénients est que notre palais n'est pas habitué à son goût et notre système digestif a du mal à la digérer. « C'est une question d'habitude alimentaire, c'est culturel »*, explique Mathieu Demon, expert agronome, spécialisé en agriculture biologique à la coopérative Agora. *« Nous sommes au démarrage mais on peut y croire, il y a plein de choses à faire avec la féverole »*, insiste Éva Coudray. Cette dernière a notamment cité l'exemple d'une entreprise dans la Somme, Graine de choc, qui a fait de la féverole son ingrédient star en le prenant de base pour confectionner tous ses produits : pâte à tartiner, polenta, crème, gaspacho, préparation pour cookies. Cependant il reste encore de nombreux défis avant qu'on retrouve la féverole dans nos cuisines à l'image du soja ou encore des pois chiches. Il faut notamment étudier le rendement de cette plante, *« nous sommes en train de calculer un prix de rentabilité »*, précise la chargée de mission de Bio en Hauts-de-France. Des outils de calibrage devront également être pensés (lire aussi l'encadré), *« la forme de la féverole est allongée, mais les tamis ne sont pas adaptés à cela, il faudrait les changer »*, soulève Chloé Tattegrain. Et Éva Coudray de conclure : *« Il faut que tous les acteurs de la filière se rencontrent pour établir ce qu'il y a à construire »*.

Hélène Grafeuille



Freepik

La farine de féverole permet d'élaborer de nombreuses recettes. Elle peut, notamment, entrer dans la composition de pâtes.

OXYGÈNE

// CLIMAT

L'orage super cellulaire, nouvelle réalité climatique

Autrefois rares en France, les orages super cellulaires deviennent une préoccupation importante, notamment dans le monde agricole. Ils sont, selon Romain Weber, météorologue à Lyon Météo, la forme orageuse la plus violente. Décryptage.



Romain Weber

Romain Weber, météorologue à Lyon Météo.

« Les orages super cellulaires représentent la forme orageuse la plus violente », affirme Romain Weber, météorologue à Lyon Météo qui soutient les acteurs du monde agricole à travers ses prévisions et en participant notamment au dispositif de lutte collective Paragrêle 69. *« Ils ont la capacité de produire des phénomènes très intenses, tels que de violentes chutes de grêle, de violentes rafales de vent et de fortes pluies. C'est un des seuls orages capables de produire des tornades, contrairement aux orages classiques : il a la particularité d'être en rotation »*. Depuis plusieurs années maintenant, les météorologues se penchent sur ces phénomènes, afin d'acquérir assez de recul. Des connaissances indispensables aux agriculteurs, dont la production pâtit régulièrement de ces évènements climatiques. Les orages super cellulaires ont, en effet, des particularités qui leur sont propres et naissent dans des conditions spécifiques. Tout d'abord, *« ils peuvent durer plusieurs heures, contrairement à un orage classique, dont la durée de vie se trouve entre trente et soixante minutes et parcourir plusieurs centaines de kilomètres »*, explique Romain Weber.

Une histoire de vents

Pour la création de ce type d'orages, plusieurs conditions doivent, par ailleurs, être réunies. *« Une super cellule se crée dans un contexte de forte instabilité de la masse d'air, en général un fort contraste thermique ou un cisaillement important, qu'il soit directionnel ou de vitesse »*. C'est une condition sine qua non, d'après l'expert : entre le vent au sol et le vent en altitude, il faut une différence de vitesse. La supercellule se forme donc avec un rapport d'air chaud et humide au sol, ainsi qu'une arrivée d'air frais. Ce grand contraste va créer une forte instabilité de la masse d'air et un cisaillement des vents. Par ailleurs, plus la masse d'air est chaude, plus elle contient de l'humidité : les orages deviennent alors davantage pluvieux entraînant souvent des inondations. Autre conséquence néfaste de ce type d'orage : l'augmentation de la taille des grêlons. *« Nous avons prouvé, de manière scientifique, que la taille de grêlons avait drastiquement augmenté. La grêle se forme au cœur de courants très forts. Lorsque le grêlon est trop gros, il tombe au sol et atteint de plus en plus des tailles importantes, en raison de la puissance des orages super cellulaires »*, explique Romain Weber.

Itinéraire inconnu

Pour faire face, les agriculteurs s'organisent pour sauver leurs productions, mais il est souvent difficile d'agir, en raison du caractère tout particulier des orages super cellulaires. *« Les orages vivent et sont très difficiles à suivre. Il est possible d'estimer l'intensité de l'orage et ce qu'il va potentiellement produire vingt-quatre à quarante-huit heures à l'avance. Mais on ne peut pas savoir où l'orage va passer, on le saura seulement une heure avant, au maximum »*, assure le météorologue. C'est donc la grande différence entre un orage classique et une super cellule : la super cellule a davantage de mal à se former et crée différents flux. Ses trajectoires sont donc complexes à appréhender.

Orages super cellulaires et réchauffement climatique

Une chose est certaine : ce phénomène se répète de plus en plus comme l'ont prouvé les épisodes qui se sont abattus cet été. Toutefois, *« ils ne sont pas nouveaux en France »*, souligne le météorologue. Les facteurs entraînant cette augmentation ne sont encore que des hypothèses. En effet, les conditions climatiques étant en mutation, l'augmentation de la fréquence de ces tempêtes intenses soulève des questions sur le lien avec le réchauffement climatique. *« Nous nous doutons qu'il a un lien avec cette augmentation, mais nous n'avons pas assez de recul pour le prouver »*. L'expert soulève, toutefois, l'idée selon laquelle les fortes chaleurs alimenteraient les orages plus facilement en leur octroyant beaucoup d'énergie.

Charlotte Bayon

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 23 septembre

// Show les papilles !

La métropole célèbre la gastronomie avec en point d'orgue, l'événement « Show les papilles ! » à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon. Cette 6e édition mettra à l'honneur les Entreprises du Patrimoine Vivant, qui avec des emblèmes comme le pain d'épices, la moutarde et la crème de cassis, perpétuent des siècles de savoir-faire 100 % dijonnais. Dijon métropole, les chefs et les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) mettront les petits plats dans les grands pour proposer une soirée gourmande, créative, festive et musicale – Entrée, dégustations et shows culinaires gratuits de 15 h à 22 h - Stands de boissons/restauration et food trucks jusqu'à 23 h.

Retrouvez le programme complet sur : https://www.dijon.fr/Actualites/Dijon-metropole-fete-la-gastronomie

• Samedi 23 septembre

// « BBQ party » à Frénois

La Ferme du Faubourg, spécialisée dans l'élevage de canards gras en circuit court à Frénois, organise une soirée festive à partir de 18 h. Au menu : effiloché/magret de canard, frites, buvette. Le groupe de musique « Red Room » sera présent et animera ce rendez-vous.

Renseignements : 06 35 55 60 00, dufaubourg21@orange.fr, page Facebook « La Ferme du Faubourg »

• Samedi 30 septembre

// Vente de vin aux enchères à Dijon

Vente aux enchères du Crédit Municipal de Dijon – 1 300 bouteilles réparties en près de 350 lots seront à découvrir. Elles ont été, en grande partie, inscrites au catalogue par leurs propriétaires en mai et juin, à l'occasion de « Ma tante sur la route des Grands Crus » : une expertise itinérante organisée par le Crédit municipal. Début à 14 h 15 - Cinéma Pathé, Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon.

• Jeudi 5 octobre

// Concert à la Cité des Vins de Beaune

Dans le cadre des afterworks, un concert musique et vins est proposé à 18 h 30. Fanny Williams vous propose un concert guitare voix. Le sommelier de la Cité a établi pour l'occasion sa sélection du moment.

Réservations : www.reservations.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Du 6 au 8 octobre

// Marché de producteurs à Fenay

Le marché de l'association des Producteurs du Dijonnais, dont le succès ne s'est pas démenti depuis 7 ans (plus de 3 000 visiteurs en 2022), se déroulera de 9 h à 18 h (dimanche -17 h) à l'EARL de la Sans-fonnaise, à Domois-Fénay. Trois jours durant lesquels une quinzaine de producteurs locaux se rassembleront pour proposer aux visiteurs des pommes de terre, oignons, confitures, escargots, viandes, volailles, fromages, miel, sirops, vins, œufs, fruits et légumes, pain… et cette année, les artisans de la boulangerie « Comme un Chou » de Saint-Julien, rejoindront l'équipe avec leur pain et spécialités, le tout dans la convivialité et la bonne humeur habituelles ! Le parking et l'entrée sont gratuits, de même que la tombola habituelle pour remporter 3 paniers garnis de produits locaux.

Contact : 06 19 41 06 85

• Du 13 au 15 octobre

// Première édition du festival Belen à Beaune

À travers une programmation exclusive dans des lieux exceptionnels, la première édition du festival Belen, à Beaune, dirigé par André Manoukian, va vous plonger au cœur de l'union sacrée que forme la création musicale. Des artistes de haut vol vont revisiter des cultures musicales millénaires provenant des cinq continents. Venez découvrir ce festival du 13 au 15 octobre, dans des lieux connus et surprenants de Beaune. Parmi les artistes présents : la chanteuse israélienne Noa, le pianiste cubain Roberto Fonseca, la chanteuse Élodie Frégé

Réservations sur www.belenfestival.com

Nièvre

• Samedi 23 septembre

// Concours de labour JA

Les JA de Brinon-sur-Beuvron organisent leur concours de labour à Germenay.

Renseignement : 07 88 62 72 67.

• Jusqu'en octobre

// 3e Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement. De nombreuses animations sont organisées dont un chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

Yonne

• Les 21 et 22 octobre

// Fête des vins de Chablis

La fête des vins de Chablis revient pour une 75e édition. Les festivités commenceront le samedi à 12 h 30, avec, au programme, des dégustations de vins proposées par une quarantaine de vignerons du Chablisien et du Grand Auxerrois, des animations pour adultes et enfants ou encore des expositions de matériels. De la restauration sera également proposé sur place. À 18 heures, une pièce de théâtre (« Le jeu de l'amour et du hasard ») sera jouée. La fête se poursuivra le dimanche, dès 9 h 30, avec des balades à la découverte de Chablis (départ toutes les 15 minutes jusqu'à 11 heures). L'ouverture des stands et le défilé des Piliers Chablisiens (avec la fanfare Les enfants de Chablis) se fera à 11 heures. Avant les traditionnelles allocutions des personnalités et les intronisations par les Piliers Chablisiens, à 11 h 30, dans la cour du Château Long-Depaquit.

// APICULTURE

Depuis le début de la guerre, l'Ukraine ne fait plus son miel

Important producteur de miel au même titre que la Russie, l'Ukraine a vu ses exportations bouleversées par le conflit guerrier qui a débuté en février 2022. Les professionnels ukrainiens du secteur font le dos rond face à la guerre et parient sur la qualité de leur produit pour l'avenir.



Igor Liski, dirigeant de Beehive, un grand groupe de producteurs de miel ukrainien.



Avant la guerre, l'Ukraine était le troisième exportateur mondial de miel.



BDDR

Le siège de Beehive à Chornyavka, dans le centre de l'Ukraine.

Le Bassin de la Mer Noire n'est pas seulement le grenier de l'Europe, c'est aussi son rucher. Avant que le conflit ne les oppose, l'Ukraine (68 500 t – source FAO reprise par FranceAgriMer) et la Russie (64 500 t) étaient le 5e et le 7e pays producteur au monde de miel. Pour renforcer ses échanges commerciaux avec Kiev, l'Union européenne (UE) a accordé dès 2015 un quota annuel de 6 000 tonnes exempté de tout droit de douane. *« L'Ukraine est alors devenue le troisième pays exportateur mondial de miel. 95 % de sa production est vendue à des pays tiers, et à plus de 80 % vers l'UE car le miel expédié satisfait les normes requises »*, explique Igor Liski. L'homme est à la tête de Beehive, l'un des trois groupes producteurs ukrainiens du secteur. *« Mais en 2023, l'Ukraine n'exporterait qu'entre 45 000 et 50 000 tonnes de miel car 20 % de ses capacités de production ont été détruites depuis le début de la guerre »*, déplore-t-il. Par ailleurs, ce miel est vendu bien moins cher qu'en 2022. À cette date, le marché mondial du miel était tendu.

Stocks invendus

Le prix du miel ukrainien avait crû de 66 % en 2021 et il continuait de progresser jusqu'à ce que la guerre éclate. Loué pour ses vertus thérapeutiques, le produit avait été consommé en grandes quantités durant l'épidémie mondiale de Covid. Pour pourvoir à ses besoins, la France avait importé, à elle seule, 29 300 tonnes de miel dont 6 500 tonnes en provenance d'Ukraine, selon FranceAgriMer. Mais lorsque la Russie a envahi une partie de l'Ukraine en février 2022, cette dernière s'est retrouvée avec un stock important de miel invendu. Par ailleurs, l'épidémie de Covid vaincue, le produit a été moins demandé et l'été suivant, l'abondante récolte en Europe limitait ses besoins à l'import. *« La guerre a brutalement stoppé le flux de miel ukrainien dirigé vers l'Europe, obligeant les conditionneurs de miel de l'UE à trouver dans l'urgence des solutions alternatives »*, souligne encore Bernard Saubot, contributeur au rapport Cyclope 2023 qui présente l'état des marchés mondiaux. Les seules possibilités se trouvaient en Amérique latine et en Asie. Mais comme l'ensemble des dirigeants ukrainiens des sociétés confrontées au blocus portuaire imposé par la Russie, Igor Liski a relancé la commercialisation de ses produits courant 2022 en les expédiant vers l'UE par camions ou par trains. *« Or, des cargaisons de miel argentin et chinois approvisionnaient le marché européen pour compenser la rupture de livraison en miel d'Ukraine »*, souligne Bernard Saubot. Aussi, le marché s'est très vite engorgé.

Réorganisation des marchés

Les deux premiers pays producteurs au monde de miel sont la Chine (480 000 t – source FAO) et la Turquie (96 000 t). Les deux premiers pays exportateurs sont l'Empire du milieu (85 000 t ou 145 000 t selon les sources) et l'Argentine (56 000 t). Les États-Unis, l'UE et le Japon, structurellement déficitaires, concentrent à eux trois l'essentiel des échanges commerciaux de miel. Quant à la Russie, sa production de miel approvisionne le marché intérieur. Seules 3 770 t étaient exportées en 2022. *« De toute façon, la qualité du miel russe ne répond pas aux normes européennes en raison, notamment, de la présence de traces d'antibiotiques »*, soutient Igor Liski. Avant la guerre avec la Russie, l'Ukraine avait pleinement participé à l'essor des échanges commerciaux mondiaux de miel. Ils avaient progressé de 54 % en onze ans et atteint 735 000 tonnes alors que la production mondiale était estimée à 1,8 Mt. Depuis le début de la guerre, une réorganisation des marchés de l'export est à l'œuvre. L'Europe représente 30 % des exportations du Vietnam, contre 3 % un an plus tôt, selon Bernard Saubot ! Mais *« la grande qualité de notre produit naturel entraînera une forte demande de miel ukrainien à l'avenir »*, affirme Igor Liski.

Actuagri